



Contrat de ruralité pour la Communauté de Communes Usse et Rhône

Établi entre :

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,

et

La Communauté de Communes Usse et Rhône, représentée par son Président, Monsieur Paul RANNARD,

ci-après dénommés le(s) **porteur(s) du contrat** ;

et :

Le conseil départemental de Haute-Savoie, représenté par son Président, Monsieur Christian MONTEIL,

Le conseil départemental de l'Ain, représenté par son Président, Monsieur Damien ABAD,

Ainsi que :

Le conseil régional d’Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par son Conseiller Régional, 1^{er} Vice-président de la Commission Transport et aménagement du territoire, Monsieur André VERCIN,

La Chambre de Commerce et d’Industrie de Haute-Savoie, représentée par son Président, Monsieur Guy METRAL,

La Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc, représentée par son Président, Monsieur Patrice JACQUIN,

La Mutuelle Sociale Agricole des Alpes du Nord, représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques EXERTIER,

La Compagnie Nationale du Rhône, représentée par son Directeur régional, Monsieur Laurent TONINI,

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Sommaire

Préambule.....	6
I) Présentation générale du territoire.....	8
A- Le territoire du contrat.....	8
A-1 Des trois Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse à la Communauté de Communes Usse et Rhône	8
A-1-1 Les trois Communautés de Communes	8
A-1-2 Le contexte de naissance de la Communauté de Communes Usse et Rhône.....	9
A-1-3 La Communauté de Communes Usse et Rhône.....	11
A-2 Les vingt-six communes	15
A-3 Une mobilisation pour un projet politique commun et partagé depuis 2010	16
A-3-1 La charte de territoire.....	16
A-3-2 Le SCoT Usse et Rhône	17
A-3-3 Trois PLU intercommunaux pour appliquer les orientations du SCoT sur la destination du sol.....	21
A-3-4 Le programme Leader.....	22
A-3-5 Synthèse des politiques d'aménagement du territoire depuis 2010.....	24
A-4 Usse et Rhône : un territoire rural sous influence urbaine	24
A-4-1 Un territoire à proximité des grandes agglomérations.....	24
A-4-2 Usse et Rhône demeure un territoire rural	28
A-4-3 Des évolutions démographiques importantes liées aux influences urbaines	31
B- Les enjeux du territoire	35
B-1 L'accès aux services publics et marchands et aux soins	35
B-2 La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs.....	38
B-2-1 L'opération de rénovation du centre-bourg de Frangy	39
B-2-2 Le projet de requalification du centre-bourg de Seyssel.....	41
B-3 L'attractivité du territoire et le développement économique et touristique	44
B-3-1 Les emplois et les actifs	44
B-3-2 Une activité économique dynamique mais à conforter.....	46
B-3-3 Les zones d'activités économiques.....	49
B-3-4 Une politique commerciale à conforter vers la proximité	51
B-3-5 Le développement touristique.....	54
B-3-5 Un territoire d'accueil au croisement de plusieurs destinations nationales	56
B-3-6 Les sites touristiques du territoire et de sa proche périphérie.....	58
B-3-7 Les hébergements touristiques et emplois directement liés au tourisme	60
B-3-8 L'agriculture : une activité majeure pour le territoire.....	61
B-4 Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.....	63
B-4-1 Les déplacements « domicile-travail » et pour le commerce se font principalement à l'extérieur du territoire	63
B-4-2 Un réseau viaire dont l'usage s'intensifie.....	68
B-5-7 La gare de Seyssel – Corbonod.....	70

B-4-4 Les lignes inter-urbaines	71
B-4-3 La gestion des stationnements à identifier à plusieurs échelles	72
B-4-5 Vers des déplacements doux à usage local	73
B-5 La transition écologique et énergétique.	75
B-5-1 Les enjeux identifiés par le SCoT Usse et Rhône et les PLU intercommunaux	75
B-5-2 La transition énergétique dans les constructions futures	78
B-5-3 Les contrats et actions en cours	81
B-5-4 La problématique des matériaux inertes	83
B-5-5 La gestion des déchets	84
B-5-6 Un territoire soumis à des aléas en matière de risques naturels.....	86
B-6 La cohésion sociale	87
B-6-1 Une augmentation régulière de la production de logements.....	87
B-6-2 Un différentiel de revenus qui s'accroît dans les territoires	89
B-6-3 Les équipements de santé : des enjeux stratégiques	91
B-6-4 Les équipements de santé : des enjeux stratégiques	93
B-6-5 Des besoins identifiés pour répondre à la demande de demain	93
II) Objectifs et plan d'actions opérationnel.....	96
A- Sur l'accès aux services et aux soins.....	96
B- Sur la revitalisation des bourgs-centre	97
C- Sur l'attractivité du territoire.....	100
C-1 Le développement économique.....	100
C-1-1 Les zones d'activités économiques (ZAE)	100
C-1-2 Le projet de FISAC pour la CC Usse et Rhône.....	103
C-1-3 Un projet global pour l'agriculture	104
C-1-4 Synthèse des projets.....	105
C-2 Le développement touristique	105
C-2-1 Principales caractéristiques des Usse et Rhône	106
C-2-2 Le positionnement touristique du territoire.....	108
D- Sur les mobilités	111
E- Sur la transition écologique.....	112
F- Sur la cohésion sociale	112
III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat	114
A- La gouvernance	114
A-1 La gouvernance de la Communauté de Communes Usse et Rhône	114
A-2 La gouvernance autour du Contrat de ruralité.....	115
B- L'ingénierie mobilisée.....	116
VI) Le suivi et l'évaluation	117
VII) La durée du contrat.....	118
VIII) Modification du contrat.....	119
Signature.....	120
Annexes	121
Annexe 1 – Table des sigles.....	121

Annexe 2 – Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité..... 124

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements (ici, l'Ain et la Haute-Savoie).

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte ÉcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le contrat de ruralité est un dispositif qui permet d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'État, l'EPCI porteur et les différents partenaires signataires. L'échelle de l'intercommunalité est rappelée ici comme étant pertinente pour l'élaboration de démarches prospectives. La Communauté de Communes Usse et Rhône portera le contrat de ruralité sur son territoire, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils Départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Il s'articule autour de six thématiques principales, dans une logique de projet de territoire. Sur la base de certaines spécificités territoriales, il peut être complété par d'autres thématiques. Le contrat de ruralité est élaboré dans une logique triple :

- il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre,
- il identifie les initiatives déjà en cours, issues de mesures des comités interministériels aux ruralités portées à l'échelle nationale ou de projets locaux,



- il propose le développement de nouveaux projets, dans une logique prospective à moyen terme.

Le contrat de ruralité est normalement signé pour une durée de six années, correspondant à un mandat local. Cela étant, pour la période qui arrive (deuxième partie de mandat local), le contrat de ruralité est signé pour une durée de quatre ans, entre 2017 et 2020.

Le présent rapport accompagne et justifie une candidature à un contrat de ruralité. Il est porté par la Communauté de Communes Usse et Rhône et se compose de quatre parties :

- 1- le territoire des Usse et Rhône : contexte et gouvernance. Dans cette partie seront exposés une présentation succincte du territoire et son contexte de création. Elle est destinée à introduire le rapport,
- 2- un territoire aux multiples enjeux : éléments de diagnostic et d'analyse. L'objectif est de présenter l'état des lieux du territoire, ses ressources, ses leviers d'actions, forces et faiblesses. Il en ressortira des éléments d'analyse et des enjeux partagés avec les partenaires du contrat de ruralité,
- 3- un programme d'actions pour le territoire de demain. Directement issu des enjeux du diagnostic, il servira à retranscrire les choix et orientations politiques pour le territoire de demain, en lien avec les partenaires du contrat. Ce programme d'actions est co-construit et co-validé entre la Communauté de Communes Usse et Rhône, l'État et les différents partenaires,

Les méthodes et outils d'évaluation du programme. Cette partie encadre l'évaluation du programme tout au long de ces quatre années d'application (2017-2020).

I) Présentation générale du territoire

A- Le territoire du contrat

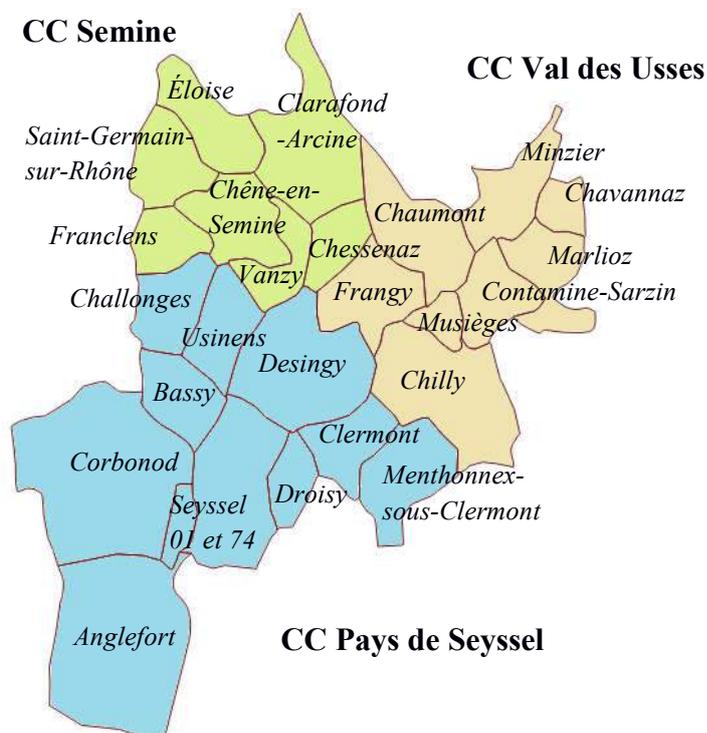
La Communauté de Communes Usse et Rhône a été créée par l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLC-2016-0091 en date du 13 décembre 2016. Elle est issue de la fusion des anciennes Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse.

La dynamique du contrat de ruralité est portée par la volonté commune aux trois anciens EPCI de se fédérer autour d'un projet de territoire porteur que le contrat de ruralité peut matérialiser.

A-1 Des trois Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse à la Communauté de Communes Usse et Rhône

A-1-1 Les trois Communautés de Communes

Les Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse ont fusionnées au 1^{er} janvier 2017. Le nouvel EPCI, la Communauté de Communes Usse et Rhône, regroupe 26 communes et compte 18 969 habitants au 1^{er} janvier 2016 (INSEE, sur la base du RGP de 2013).



Les trois Communautés de Communes regroupent 26 communes, dont 11 pour le Pays de Seyssel, 7 pour la Semine et 8 pour le Val des Usse :

- **CC du Pays de Seyssel :** Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens,
- **CC de la Semine :** Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzay,
- **CC du Val des Usse :** Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges.

Les trois anciennes Communautés de Communes présentaient les caractéristiques suivantes :

	 CC Pays de Seyssel	 CC Semine	 CC Val des Usse
Statut	Communauté de Communes	Communauté de Communes	Communauté de Communes
Année de création	2003	2001	2003
Année du premier regroupement	1966	1971	2003
Nombre de communes	11	7	8
Population INSEE 2013	8 909 hab.	3 627 hab.	6 433 hab.
Population DGF 2015	9 680 hab.	3 895 hab.	6 702 hab.

Source : Communauté de Communes Usse et Rhône.

A-1-2 Le contexte de naissance de la Communauté de Communes Usse et Rhône

L'arrêté préfectoral du 15 avril 2016, conformément à la loi NOTRe, a retenu le périmètre de la future intercommunalité. L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 confirme la fusion des trois Communautés de Communes sur la base du rapprochement initié par les travaux du SCoT, et la dissolution des Syndicats Intercommunaux d'Eau de Bellefontaine et de la Semine, ainsi que de ceux du SIVOM Usse et Fornant et du Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône.

Suite à cette proposition, les trois Communautés de Communes, les SIE de la Semine et de Bellefontaine, le SIVOM Usse et Fornant ainsi que le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône, ont rendu leur avis favorables.

Le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône et les Communautés de Communes proposent de s'engager sur :

- ✓ une fusion de leurs trois Communautés de Communes,
- ✓ la prise des compétences obligatoire GEMAPI, assainissement et eau (potable, pluviale),
- ✓ le maintien des SIE de Bellefontaine et de la Semine jusqu'à leur dissolution dans le cadre de prise de compétence « eau potable » par le futur EPCI,
- ✓ la dissolution du Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône du fait de la fusion des trois EPCI.

Conformément au SDCI, le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône a été dissout par délibération n°12-16 du 19 décembre 2016. De même, le SIVOM Usse et Fornant a été dissout par délibération n°D_2016_11_03_35 du 3 novembre 2016.

A-1-3 La Communauté de Communes Usse et Rhône

La Communauté de Communes Usse et Rhône regroupe les anciennes Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse. Son siège est situé à Seyssel, 24 Place de l'Orme, 74910 Seyssel.

Ses services se répartissent sur trois sites :

- Seyssel : services administratifs, comptabilité, tourisme,
- Frangy : urbanisme, aménagement du territoire, transports,
- Semine : assainissement, social, petite enfance, équipements, développement économique.

Elle compte 46,5 agents pour 35,5 ETP.

La loi NOTRe a redéfini les compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de Communes. Ainsi, les statuts de la CC Usse et Rhône reprennent les compétences suivantes :

Compétences obligatoires	<p>1- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :</p> <p>1.1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</p> <p>1.2- Elaboration, approbation, mise en œuvre et révision du Schéma de cohérence territoriale et du schéma de secteur</p> <p>1.3- Elaboration, approbation et mise en œuvre de Plan locaux d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</p> <p>1.4- Droit de préemption urbain exercé pour la réalisation d'opérations relevant des compétences communautaires</p> <p>1.5- Acquisitions foncières pouvant présenter à court, moyen ou long terme, un intérêt pour la mise en œuvre des compétences communautaires</p> <p>1.6- Réalisation et animation d'un système d'informatisation géographique</p>
---------------------------------	---

	<p>d'intérêt communautaire</p> <p>2- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 2.1- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire ou aéroportuaire comprenant : 2.2- Actions de développement économique 2.3- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : 2.4- Développement touristique 2.5- Participation à des actions concourant au développement de l'économie sociale et solidaire et à la mise en œuvre de projets collectifs innovants</p> <p>3- GENS DU VOYAGE 3.1- Etude, création, aménagement, entretien et gestion d'aire d'accueil, de grand passage et terrains familiaux</p> <p>4- DECHETS MENAGERS : 4.1- Collecte, élimination, valorisation et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés 4.2- Création, rénovation et gestion des déchetteries.</p> <p>5- POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES 5.1- Elaboration, gestion, animation et mise en œuvre de contrats de développement et d'aménagement du territoire ainsi que des politiques publiques territorialisées.</p>
<p>Compétences optionnelles</p>	<p>1- POLITIQUE DU LOGEMENT : 1.1- Etude, coordination et mise en œuvre de PLH 1.2- Etude et animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, de programme d'intérêt général et communautaire 1.3- Participation aux garanties d'emprunt pour la réalisation et la réhabilitation de nouveaux logements sociaux soumis à conditions de ressources et de plafond de loyer dans les bâtiments communautaires</p> <p>2- EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS : 2.1- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.</p> <p>3- ACTION SOCIALE : 3.1- Politique d'aide aux personnes âgées 3.2- Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)</p> <p>4- ENVIRONNEMENT et ENERGIE : 4.1- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et régionaux, en partenariat avec les acteurs de l'environnement (par exemple FRAPNA, Asters, CPIE, SEPNS, etc.) 4.2- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie pour les bâtiments publics communautaires 4.3- Etude et mise en œuvre d'outils stratégiques fixant des objectifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre (plan climat énergie territorial, diagnostic énergétique du territoire,...) 4.4- Soutien aux activités agricoles et forestières : Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC), Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC)</p> <p>5- PATRIMOINE, CADRE DE VIE : 5.1- Etude et soutien par voie de fonds de concours aux travaux d'aménagement</p>

	<p> durable et de requalification de pôles locaux urbains structurants et cœurs de villages d'intérêt communautaire, aux travaux de restauration et de valorisation du patrimoine vernaculaire public d'intérêt communautaire non protégé au titre de la législation sur les monuments historiques</p> <p>5.2- Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti, des espaces naturels et des espaces agricoles dans le cadre des contrats passés avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou d'autres établissements publics intercommunaux</p> <p>6- MAISON DE SERVICE AU PUBLIC :</p> <p>6.1- Création et gestion de maisons de service au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000</p> <p>7- EAU (à partir du 1^{er} janvier 2020)</p> <p>7.1- L'entretien et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des cours d'eau</p> <p>7.2- Etude, définition de programmation, pilotage opérationnel (animation, coordination, promotion, gestion...) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, telles que contrats de rivières, SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), contrats de milieux, et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques</p> <p>7.3- Etude sur la gestion de l'eau, l'aménagement des cours d'eau et des bassins versants visant à l'amélioration de la qualité des cours d'eau, l'amélioration de la protection des lieux habités contre les inondations et la limitation du ruissellement.</p> <p>7.4- Gestion du service public d'alimentation en eau potable comprenant : les études, la production, le traitement, l'adduction et la distribution, ainsi que l'entretien des équipements et la réalisation des travaux</p> <p>7.5- Communication : outre les opérations de communication liées aux contrats de rivières, SAGE et contrat de milieux, la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relatives au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques</p> <p>8- ASSAINISSEMENT</p> <p>8.1- Gestion du service public d'assainissement collectif des eaux usées comprenant : étude de l'assainissement de l'ensemble des bassins versants du territoire communautaire, création, collecte, transport et traitement des eaux usées</p> <p>8.2- Gestion du service public d'assainissement non collectif des eaux usées comprenant : étude et contrôle des installations d'assainissement non collectif des bâtiments non raccordés au réseau public de collecte telle que définie par les dispositions de l'article L.2224-8-III du CGCT</p> <p>8.3- Etude de schéma d'assainissement collectif de secteur des eaux usées</p> <p>8.4- Maîtrise d'ouvrage des particuliers, en matière de programmes groupés de réhabilitation des installations autonomes, ainsi que pour la mise en place des programmes d'entretien des installations autonomes</p> <p>8.5- Gestion du service public administratif des eaux pluviales et de ruissellement comprenant : la création, l'exploitation, le renouvellement, l'extension des installations de gestion des eaux pluviales urbaines, entretien des ouvrages</p>
<p>Compétences facultatives</p>	<p>1-En matière d'aménagement de l'espace :</p> <p>1.1- Service de transports scolaire sur délégation de la région</p> <p>1.2- Service de transport à la demande sur délégation du département</p> <p>2- En matière d'aménagement de l'espace</p> <p>2.1- Création, aménagement, entretien et gestion de ZAC nécessaires à l'exercice des compétences communautaires</p>

3-En matière de NTIC :

3.1- Actions d'étude, de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communication électroniques et au développement numérique comprenant :

3.2- Gestion de l'antenne TDF située sur Seyssel Haute-Savoie

4- En matière de gestion d'équipements touristiques et de loisirs et de gestion foncière :

4.1- Etude, construction, rénovation, gestion et entretien de zone de loisirs de la Semine

4.2- Etude, construction, rénovation, gestion et entretien de l'espace nature de Sur Lyand.

4.3- Etude, construction, rénovation, gestion d'équipements dédiés au tourisme fluvial

4.4- Etude, construction, rénovation, gestion et entretien de la base de loisirs et nautique de Seyssel

4.5- Etude, construction, rénovation, gestion et entretien de la piste de l'aérodrome de Corbonod et de son hangar

4.6- Définition et mise en œuvre d'un politique de réserves foncières

5- En matière de santé :

5.1- Etude, création et gestion de structures au maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale visant à offrir des soins de proximité, dans le cadre du dispositif légal et réglementaire en vigueur.

6- En matière d'action culturelle et sportive :

6.1- Soutien aux associations sportives et culturelles : aide destinée aux seules associations ayant leur siège à la CC et unique dans une discipline à l'intérieur du périmètre communautaire dont les 2/3 de ses membres résident dans ce périmètre

6.2- Soutien ou participation financière à l'organisation de projets pédagogiques, de manifestations ou de sorties encadrées bénéficiant à la population du territoire

6.3- Participation à la définition des orientations, du fonctionnement, du financement de l'enseignement et de la pratique de la musique

7- En matière d'enfance et de jeunesse

7.1- Création et gestion de relais parental d'assistants maternels dans le cadre des dispositifs contractuels

7.2- Création, coordination, gestion et animation des activités d'accueil péri et extra-scolaire dans le cadre des dispositifs contractuels

7.3- Etude, création et gestion de structures multi accueils pour la petite enfance

7.4- Etude, création et gestion de structures de loisirs sans hébergement pour la jeunesse

8- En matière d'équipement sportif et culturel

8.1- Développement, aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs.

9- En matière de communication générale

9.1- Promotion de la communauté de communes d'intérêt communautaire :

- création, mise en œuvre et soutien d'évènements pour promouvoir le territoire ;
- création, mise en œuvre et soutien de toute forme de support de communication interne et externe à promouvoir le territoire ainsi que les projets communautaires.

	<p>10- En matière de mutualisation et de prestation</p> <p>10.1- La Communauté de Communes Usse et Rhône pourra assurer, dans le cadre de ses compétences des mutualisations de moyens humains, techniques et financiers pour l'étude et/ou la mise en œuvre d'actions sous conditions définies par convention dans le cadre des compétences communautaires avec les communes membres de la Communauté de Communes Usse et Rhône et les territoires limitrophes.</p> <p>10.2- La Communauté de Communes Usse et Rhône pourra assurer, dans le cadre de ses compétences des prestations à la demande pour le compte de collectivités territoriales ou d'établissements publics non membres. Les modalités en seront réglées par voie de convention.</p>
--	---

Projets de statuts, CC Usse et Rhône.

A-2 Les vingt-six communes

La CC Usse et Rhône est interdépartementale. Elle regroupe 26 communes classées ci-après par ordre d'importance démographique :

Commune	Nb d'hab. 2013	Départ.	Commune	Nb d'hab. 2013	Départ.
Seyssel 74	2 276	74	Franclens	508	74
Frangy	2 019	74	Challonges	496	74
Corbonod	1 219	01	St-Germain-s/Rh.	452	74
Chilly	1 130	74	Chaumont	432	74
Anglefort	1 108	01	Bassy	430	74
Seyssel 01	965	01	Chêne-en-S.	414	74
Minzier	909	74	Clermont	412	74
Clarafond-A.	898	74	Musièges	377	74
Eloise	844	74	Usinens	375	74
Desingy	813	74	Vanzay	315	74
Marlioz	763	74	Chavannaz	196	74
Menthonnex-sous-Cl.	655	74	Chessenaz	196	74
Contamine-S.	607	74	Droisy	160	74

Source : INSEE, RGP 2013, CC Usse et Rhône.

Les communes sont relativement peu peuplées (moyenne de 730 habitants) mais connaissent des dynamiques démographiques importantes, qui seront détaillées dans le diagnostic.

Les communes de Frangy, Seyssel Ain et de Seyssel Haute-Savoie sont d'anciens chefs-lieux de canton. Les cantons de Frangy et de Seyssel Haute-Savoie ont été fusionnés avec celui de Saint-Julien-en-Genevois, cette dernière commune ayant conservé son statut de chef-lieu de canton. Celui de Seyssel Ain a été rattaché au canton de Hauteville-Lompnes.

Les communes haut-savoyardes des Usse et Rhône sont rattachées à l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, tandis que celles de l'Ain sont rattachées à celui de Belley.

A-3 Une mobilisation pour un projet politique commun et partagé depuis 2010

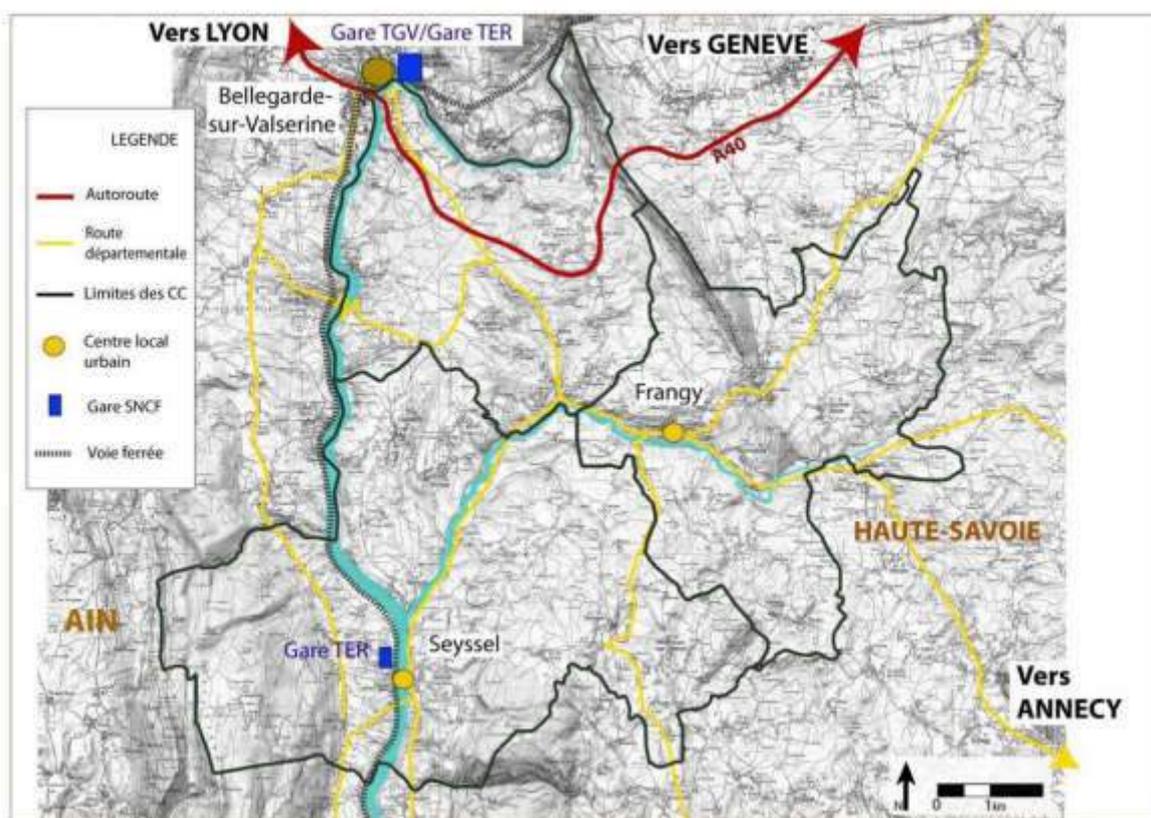
A-3-1 La charte de territoire

Le travail en commun à l'échelle des trois intercommunalités du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse remonte à 2010.

Les Communautés de Communes ont renforcé leur coopération depuis 2010, par le biais d'un projet de territoire commun, à travers lequel une charte a été validée.

Deux objectifs avaient été affichés, lesquels ont conduit à cette charte :

1. Poursuivre le développement actuel par le prolongement des tendances d'évolution du territoire,
2. Avoir une démarche plus volontariste, consistant à valoriser davantage les ressources locales.



Le territoire des Communautés de Communes de la charte de territoire élaborée en 2010*

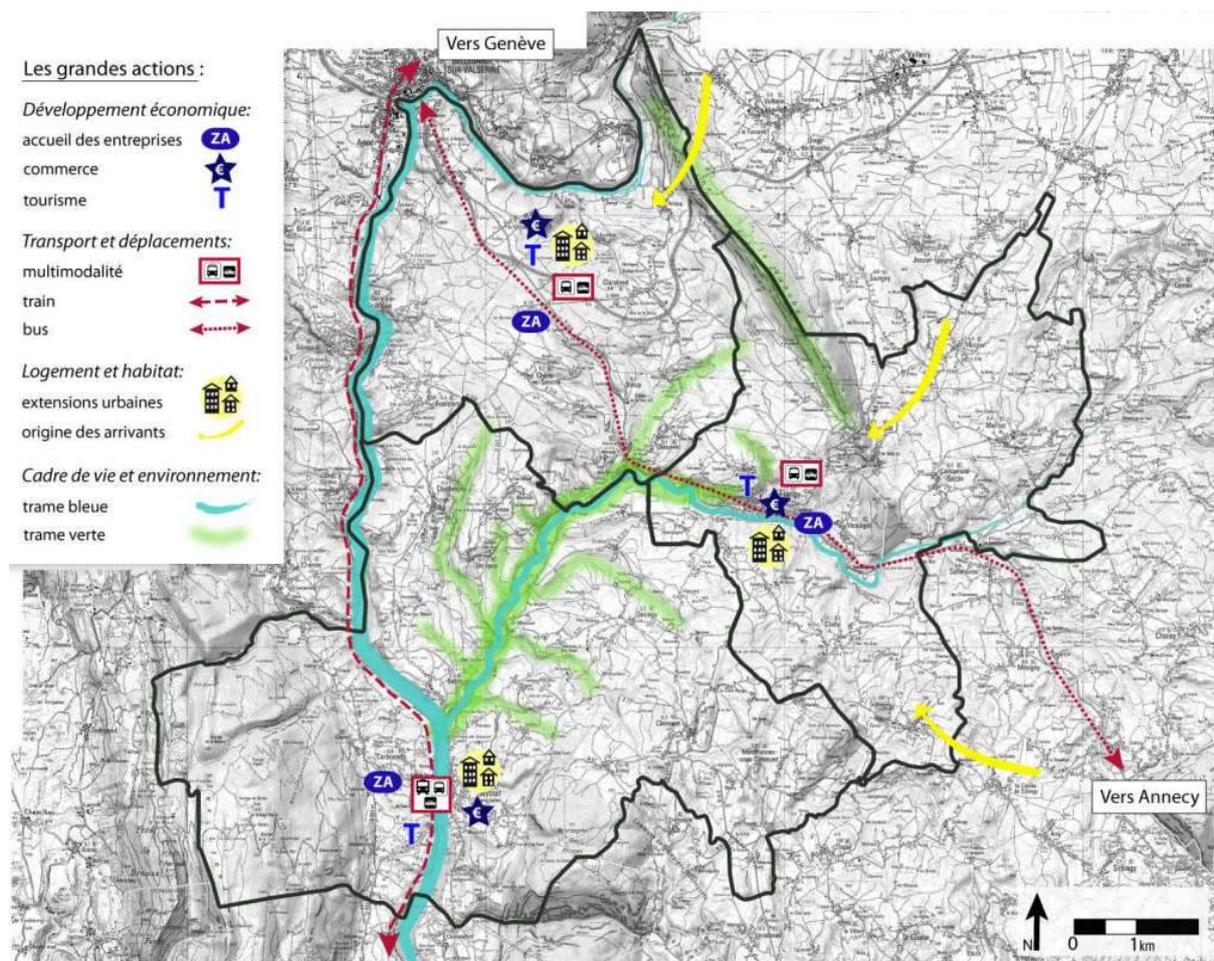
**À noter que la commune d'Anglefort a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Seyssel au 1^{er} janvier 2012.*

Les choix stratégiques se sont traduits à travers différentes orientations :

- pouvoir accueillir de nouvelles entreprises, sans déséquilibrer l'économie du territoire,
- accompagner le développement des entreprises locales (PME, artisans, agriculteurs, commerçants...) grâce à du foncier et de l'immobilier adaptés,
- respecter la charte commerciale établie dans le cadre du CDRA,

- offrir un habitat de qualité environnementale, économe en foncier et attractif pour tous (petit collectif, maison de ville et individuel groupé),
- favoriser la construction d’hôtels et de gîtes, nécessaires au développement du tourisme,
- préserver et valoriser l’environnement, notamment en confortant les « trames verte et bleue » que constituent notamment le Vuache, le Rhône et les Usses, ainsi que le massif du Colombier,
- offrir des services de proximité à la personne.

Les grandes actions de la charte étaient recensées de la manière suivante :



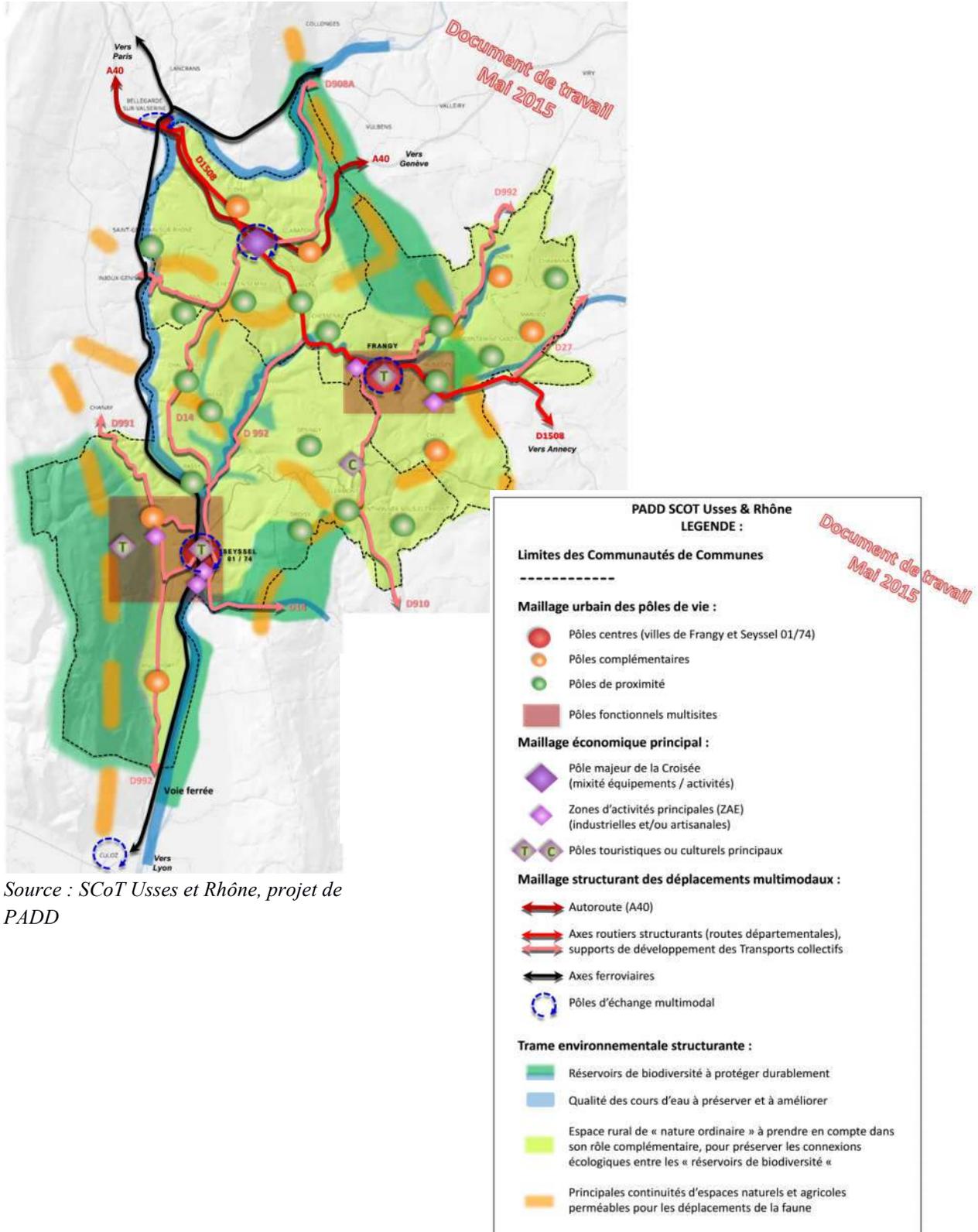
Source : CDRA Usses et Bornes.

A-3-2 Le SCoT Usses et Rhône

La charte de territoire préfigure le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). L’élaboration du SCoT a été votée par délibération du Comité Syndical du 26 février 2014. À ce jour, le SCoT a validé son diagnostic et son Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui a été débattu par le Comité Syndical le 19 mai 2015. Il poursuit actuellement la phase relative au Document d’Orientations et d’Objectifs (DOO), dont la validation est prévue pour février 2017.

Tous les éléments concernant le SCoT Usse et Rhône sont disponibles sur le site internet suivant : www.scot-usses-et-rhone.fr.

Le diagnostic a relevé des enjeux importants pour le territoire des Usse et Rhône (présentés tout au long de la partie 2 sur le diagnostic). Reprenant ces enjeux, le projet politique est exprimé dans le PADD du SCoT Usse et Rhône, dont voici la carte ci-dessous :



Source : SCoT Usse et Rhône, projet de PADD

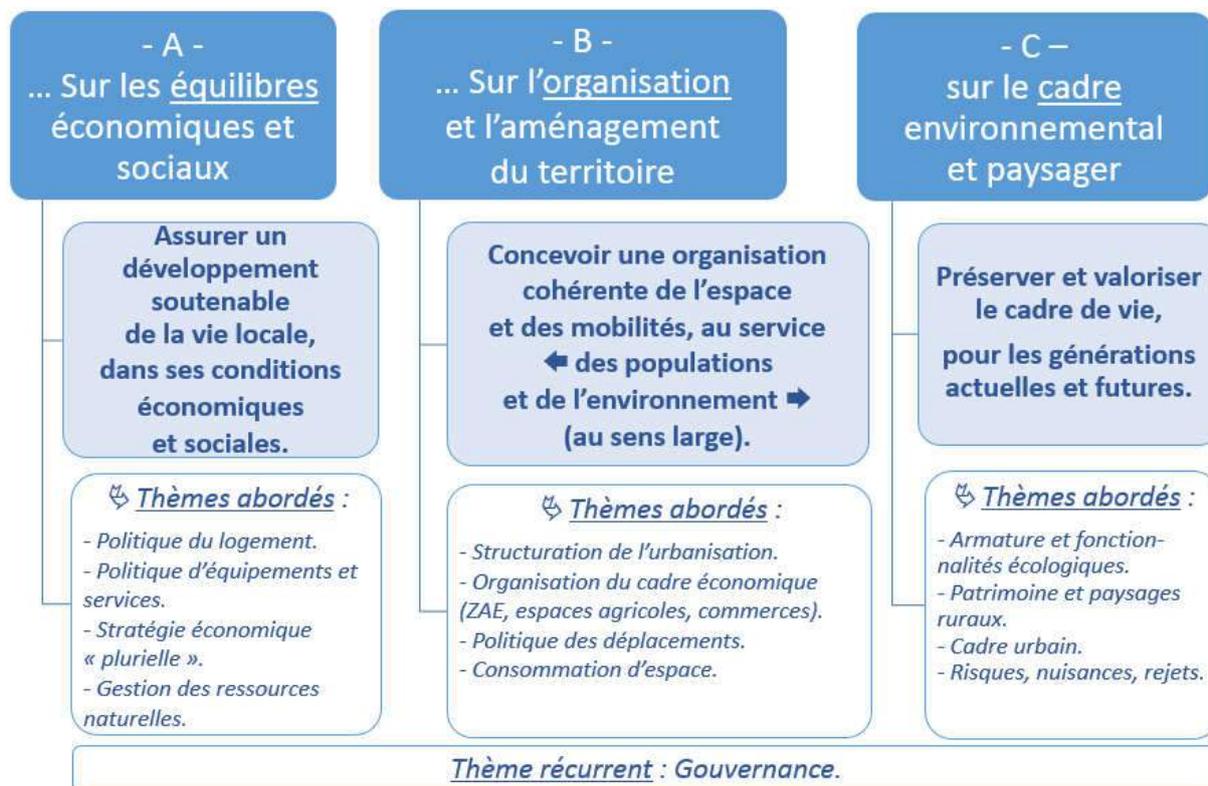
Sur le plan économique, le SCoT Usse et Rhône identifie les pôles de la Croisée (CC Semine), de Seyssel-Corbonod (CC Pays de Seyssel) et de Frangy-Musièges comme centraux et concentreront demain la majorité des Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Le PADD du SCoT Usse et Rhône se compose des axes et orientations suivants :

<p>- 1 - Pour un territoire (de vie et de travail) organisé, structuré et qui s'affirme ...</p>	<p>1.1 Opter pour un cadre d'organisation et de développement du territoire, ...</p>	<p>1.1.a Construire une armature territoriale qui concilie un développement adapté de nos communes, et le bon fonctionnement global du territoire.</p> <p>1.1.b Associer à cette armature territoriale, les moyens d'un fonctionnement optimal en termes de desserte en réseaux, de mobilités et de consommation d'espace.</p>
	<p>1.2 Progresser vers « plus et mieux » de gouvernance ...</p>	<p>1.2.a ... Pour plus de performance et de cohésion internes au territoire.</p> <p>1.2.b ... Pour plus de crédibilité, de reconnaissance et d'efficacité, vis-à-vis de l'extérieur.</p>
<p>- 2 - Pour un développement économique et social pérenne ...</p>	<p>2.1 Accompagner et favoriser Un développement économique soutenable à l'échelle du territoire ...</p>	<p>2.1.a Préserver et soutenir une agriculture pérenne et de qualité, dans sa fonction productive (première) mais aussi ...</p> <p>2.1.b Développer et dynamiser un tourisme en lien avec le cadre environnemental et les potentialités locales.</p> <p>2.1.c Promouvoir un secteur industriel et artisanal local respectueux de l'environnement .</p> <p>2.1.d Développer un tissu de commerces et services répondant aux besoins essentiels de la population locale, et localisés « au plus près » de celle-ci ...</p>
	<p>2.2 Préparer les conditions d'accueil et de vie des populations actuelles et futures ...</p>	<p>2.2.a Déployer une politique du logement « pour tous » ... permettant d'assurer la vitalité et les équilibres sociaux du territoire.</p> <p>2.2.b Œuvrer pour un niveau d'équipements et de services à la population en adéquation avec leurs besoins et avec les choix de structuration et de développement du territoire.</p> <p>2.2.c Prendre en compte, prévenir et limiter les risques et les nuisances, ...</p>
<p>- 3 - Pour un cadre de vie préservé et valorisé</p>	<p>3.1 Promouvoir un cadre bâti qui concilie tradition rurale et modernité ...</p>	<p>3.1.a Préserver et valoriser un patrimoine porteur d'identité culturelle et d'attractivité du territoire.</p> <p>3.1.b Favoriser et promouvoir la qualité du cadre bâti de demain, visant à la fois, les constructions (quelle que soit leur destination) et leurs abords (espaces non construits de proximité, publics et privés).</p>
	<p>3.2 Maintenir un cadre rural dominant, qui préserve et valorise les atouts paysagers et les qualités naturelles du territoire, ...</p>	<p>3.2.a Préserver et valoriser les paysages patrimoniaux, et maîtriser l'évolution des paysages sensibles.</p> <p>3.2.b Protéger les milieux naturels et les écosystèmes d'intérêts reconnus.</p> <p>3.2.c Maîtriser et organiser « l'usage » des espaces agraires et la fréquentation des espaces naturels.</p>
	<p>3.3 Assurer une gestion durable de nos ressources naturelles, mais aussi spatiales ...</p>	<p>3.3.a Gérer la ressource en eau (en quantité et en qualité), en maîtrisant et conciliant ses différents usages.</p> <p>3.3.b Exploiter raisonnablement les ressources du sol et du sous-sol, au profit de la dynamique économique locale (construction, agriculture).</p> <p>3.3.c Valoriser le potentiel de développement des énergies renouvelables.</p> <p>3.3.d Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace.</p>

Source : SCoT Usse et Rhône, projet de PADD.

Le DOO du SCoT Usse et Rhône, partie règlementaire et prescriptive (opposable aux tiers) reprend ces orientations politiques et les traduit pour que les PLU intercommunaux reprennent les engagements politiques :



Source : SCoT Usse et Rhône, projet de DOO.

Le SCoT, au-delà des objectifs d'accueil de population et d'installation d'activités économiques nouvelles, a également pour ambition de conforter son caractère rural. Il a induit des dispositions fortes pour protéger l'agriculture, première économie du territoire et vecteur de qualité de vie. En outre, il a souligné l'importance des enjeux écologiques et, plus largement, environnementaux.



Le projet d'élaboration du SCoT Usse et Rhône est prévu d'être arrêté en mai 2017, puis approuvé début 2018.

A-3-3 Trois PLU intercommunaux pour appliquer les orientations du SCoT sur la destination du sol

Dans le contexte des travaux du SCoT Ussets et Rhône, les communes ont décidé de transférer leur compétence PLU à leur Communauté de Communes respectives :

	Délibération de transfert de compétence	Arrêté de transfert de compétence	Prescription du PLUi
CC Pays de Seyssel	n°CC 18/2015 du 24 mars 2015	n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0021 du 5 août 2015	n°CC 58/2015 du 10 novembre 2015
CC Semine	n°01-15 du 19 janvier 2015	n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0022 du 20 mai 2015	n°91-15 du 27 octobre 2015
CC Val des Ussets	n°2015/07/01 du 20 juillet 2015	n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0021 du 22 octobre 2015	n°2015/12/02 du 14 décembre 2015

Ainsi, trois PLU intercommunaux ont été prescrits, à l'échelle de 11, 8 et 7 communes. Ces PLU perdurent à la suite de la fusion et c'est la Communauté de Communes Ussets et Rhône qui a repris leur élaboration, étant entendu qu'elle est dotée de la compétence PLU.

Le tableau ci-dessous reprend le stade d'avancement de ces PLU :

	CC Pays de Seyssel	CC Semine	CC Val des Ussets
Phase de lancement : réunion introductive, réunion publique, registres de concertation	Réalisée	Réalisée	Réalisée
Phase de diagnostic : état des lieux, enjeux, COPII de synthèse, réunion(s) publique(s)	Réalisée	Réalisée	Réalisée
Phase de PADD : définition du PADD et débat en Conseils municipaux et en Conseil communautaire	En cours	En cours	En cours
Phase réglementaire : OAP	À venir	À venir	À venir
Phase réglementaire : zonage	À venir	En cours	À venir
Phase réglementaire : règlement	À venir	En cours	À venir
Phase réglementaire : POA – PLH	À venir	À venir	À venir
Phase d'arrêt : arrêt du PLUi, avis des PPA, réunion(s) publique(s), enquête publique	À venir	À venir	À venir

Source : Communauté de Communes Ussets et Rhône.

Pour rappel, la loi ALUR du 26 mars 2014 a posé comme délai de caducité des POS-PLU actuels (ne respectant pas les orientations de la loi Engagement National pour

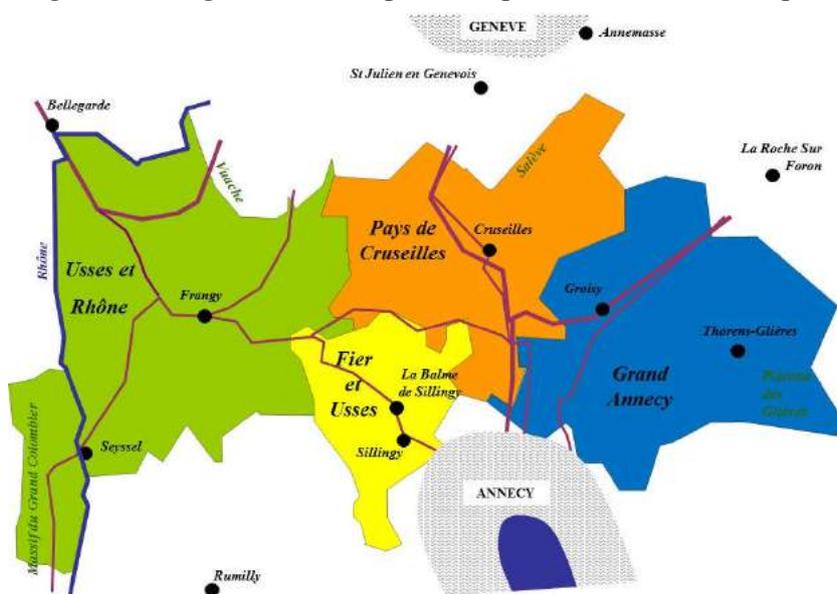
l'Environnement du 10 juillet 2010) le 27 mars 2017. Ce délai est prolongé au 31 décembre 2019 si les Communautés de Communes ont prescrit un PLUi et que le débat sur le PADD est tenu en Conseil communautaire avant le 27 mars 2017. Les trois PLUi des Usse et Rhône respectent ces orientations.



Suite au SCoT Usse et Rhône, les trois PLUi entrent dans une phase réglementaire et ouvriront la voie à des projets opérationnels. La CC Usse et Rhône poursuit ainsi sa politique visant à mettre en œuvre des actions concrètes et à réduire les impacts de l'urbanisation sur l'environnement et l'agriculture.

A-3-4 Le programme Leader

Les trois Communautés de Communes faisaient partie du CDDRA des Usse et Bornes. La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas reconduit ce dispositif, préférant se baser sur le programme Leader et des territoires de projets, dans lequel plusieurs intercommunalités se sont regroupées.



Ce territoire administratif se compose 55 communes et compte plus de 65 000 habitants. Il est situé au sud-ouest de la Haute Savoie, à proximité des agglomérations d'Ancey et du bassin transfrontalier du Grand Genève.

Source : programme Leader.

Ce programme repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- la définition d'une *stratégie de développement*, d'un projet partagé,
- une *approche ascendante*. C'est le territoire qui définit la stratégie, le programme d'actions et le met en œuvre,
- une *approche multisectorielle*. Le projet s'appuie sur les différents secteurs de l'économie rurale (agriculture, forêt, environnement, tourisme, artisanat...),
- l'*innovation*. Les projets aidés contiennent un caractère nouveau, expérimental, en termes de contenu et/ou de méthode,
- la mise en œuvre de *projets de coopération* avec d'autres territoires français et européens (échanges d'expériences, actions communes...),
- un *partenariat public – privé* pour la mise en œuvre de la stratégie, rassemblé au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) et du comité de programmation (instance décisionnelle).



Les Usse et Bornes ont défini leur stratégie autour de l'ambition « Construire une ruralité moderne, un territoire soucieux de son environnement, proche des habitants et de ses entreprises ». Cette démarche repose sur une approche globale (de l'amont à l'aval, de la « production » à la « consommation ») des *filères alimentaire, forêt – bois, du tourisme et des services de proximité*.

La Région Auvergne – Rhône-Alpes a accordé au territoire Usse et Bornes une enveloppe maximale de fonds européens de **1,638 M€** pour la période 2016 – 2021.

Le programme d'actions se présente ainsi :

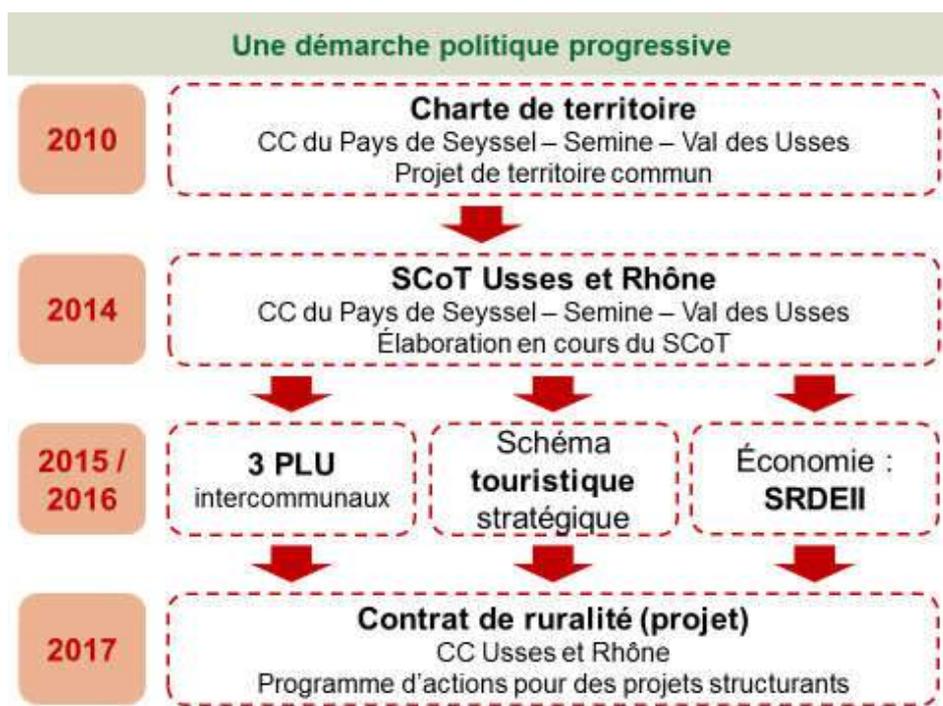


Source : programme Leader.



Ce programme ouvre la voie à une démarche globale qui répond à des enjeux identifiés dans le territoire, à une échelle supra-intercommunale. Il permet également des modalités de financement supplémentaires.

A-3-5 Synthèse des politiques d'aménagement du territoire depuis 2010



Source : CC Ussets et Rhône



Depuis 2010, la collectivité a pris en main son aménagement du territoire. Des trois anciennes Communautés de Communes, au Syndicat Mixte du SCoT Ussets et Rhône jusqu'à la Communauté de Communes Ussets et Rhône et de l'EPIC sur le tourisme, beaucoup de chemin a été parcouru et qui se concrétisera en 2018 avec l'approbation du SCoT Ussets et Rhône, en 2019 et celle des trois PLUi tenant lieu de PLH et avec la réalisation de projets structurants.

A-4 Ussets et Rhône : un territoire rural sous influence urbaine

A-4-1 Un territoire à proximité des grandes agglomérations

Le territoire est de caractère rural mais marqué par l'influence des aires urbaines et notamment celles de Genève et d'Annecy. En effet, le Grand Genève, qui regroupe le Canton de Genève, le District de Nyon (canton de Vaud) ainsi que les EPCI français regroupés au sein de l'Assemblée Régionale de Coopération Syndicat Mixte (ARC SM) du Genevois Français¹, a ses frontières avec les Ussets et Rhône. En outre, les collectivités inscrites dans le SCoT du Bassin Annécien sont également frontalières avec les Ussets et Rhône et notamment celles du Pays de Cruseilles et de Fier et Ussets.

¹ L'ARC du Genevois français comprend, entre autres, les Communautés de Communes du Pays Bellegardien et du Genevois, directement frontalières avec les Ussets et Rhône.

Cette situation de « seconde couronne » est importante à appréhender car il est constaté l'accueil de personnes travaillant dans les agglomérations centrales (Genève – Annecy) mais plutôt sur la base d'un actif sur les deux que compose le foyer. Il est également constaté que le territoire accueille des actifs qui travaillent en première couronne, notamment celle de Genève, où il est de plus en plus difficile de trouver un logement.

Au nord de la Communauté de Communes Ussets et Rhône, les Communautés de Communes du Pays Bellegardien, du Pays de Gex, du Genevois font partie de l'ARC SM du Genevois et donc du Grand Genève². Le Grand Genève regroupe le canton de Genève, le District de Nyon (canton de Vaud) et l'ARC SM, où cette dernière regroupe 8 intercommunalités³. À noter que l'ARC SM du Genevois entreprend une démarche pour devenir un pôle métropolitain.



Source : ARC SM du Genevois, www.arcdugenevois.fr

L'ARC SM, c'est :

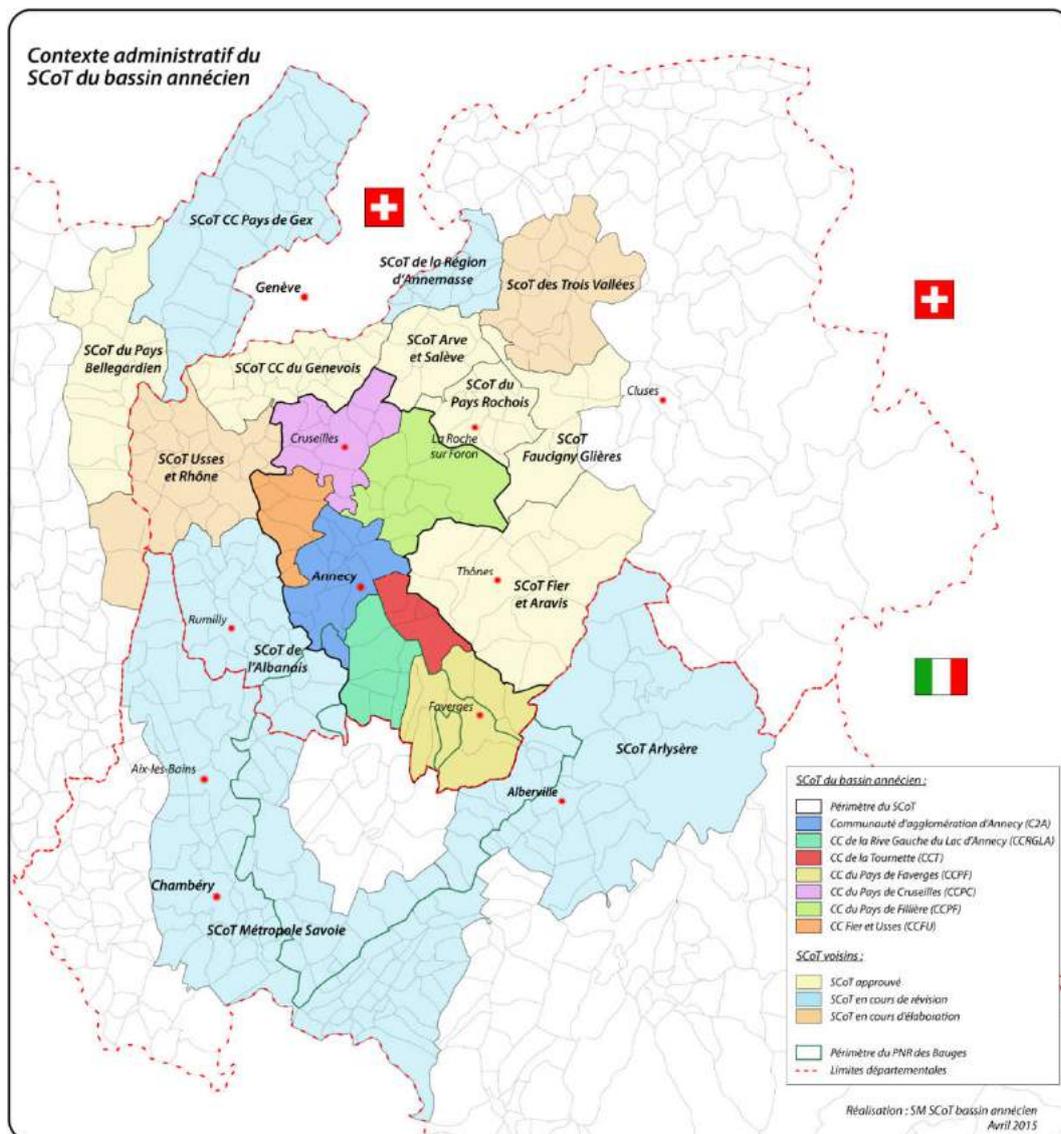
- 386 905 habitants en 2013,
- une évolution de + 8 504 habitants par an entre 2008 et 2013, soit une croissance moyenne annuelle de + 2,4 %⁴.

² Le Grand Genève comprend 212 pour une population de 946 000 habitants et 451 000 emplois (source : Grand Genève, 2016).

³ CC Genevois, Pays de Gex, Pays Bellegardien, Pays Rochois, Arve et Salève et Faucigny-Glières ; CA d'Annemasse Agglo et de Thonon Agglomération (anciennement les CC du Bas Chablais, des Collines du Léman et la commune de Thonon-les-Bains).

⁴ À titre de comparaison, le nombre d'habitants supplémentaire par an entre 2008 et 2013 est de + 7 628 pour l'Ain (croissance moyenne annuelle de + 1,3 %) et de + 10 680 pour la Haute-Savoie (+ 1,4 %). En France, la croissance démographique moyenne annuelle est de + 0,5 %.

Sur sa frange ouest, Usse et Rhône est voisine des Communautés de Communes Fier et Usse et du Pays de Cruseilles, qui font parties toutes deux du SM du Bassin Annécien, qui porte le SCoT. Composé de 3 Communautés de Communes et d'une Communauté d'Agglomération⁵, le SM du Bassin annécien est un territoire particulièrement dynamique en matière de croissance démographique.



Source : SM du Bassin Annécien, www.scot-bassin-annecien.fr.

Le SM du Bassin Annécien, c'est :

- 222 673 habitants en 2013,
- une évolution de + 3 086 habitants par an entre 2008 et 2013, soit une croissance moyenne annuelle de + 1,4 %⁶.

⁵ Il est composé des Communautés de Communes Fier et Usse, du Pays de Cruseilles et du Pays de Faverges, ainsi que de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy (anciennement composée des Communauté d'Agglomération d'Annecy et des Communautés de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette).

⁶ À titre de comparaison, le nombre d'habitants supplémentaire par an entre 2008 et 2013 est de + 7 628 pour l'Ain (croissance moyenne annuelle de + 1,3 %) et de + 10 680 pour la Haute-Savoie (+ 1,4 %). En France, la croissance démographique moyenne annuelle est de + 0,5 %.

Parmi les territoires voisins, le côté sud de la Communauté de Communes Ussets et Rhône est bordé par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, la Communauté de Communes de Bugey Sud⁷ et la Communauté d'Agglomération de Grand Lac⁸. L'attractivité de ces territoires est dynamique. Toutefois, les deux principaux pôles d'attraction sont le Grand Genève et le Bassin Annécien.

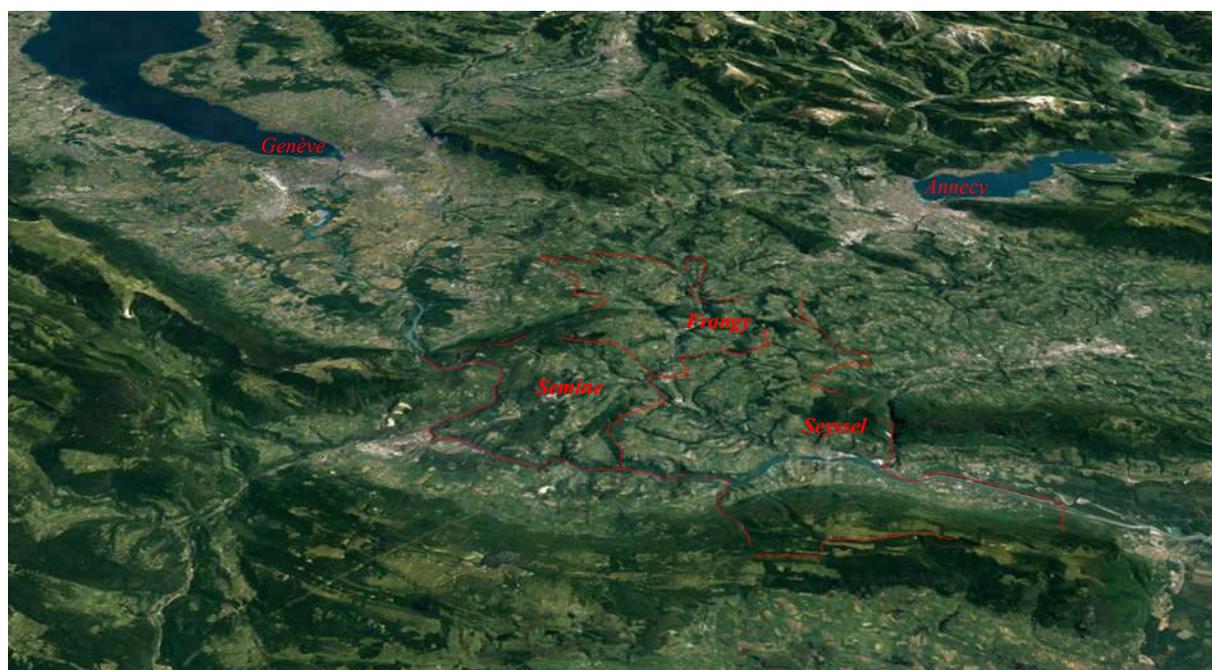
Comparaisons statistiques entre territoires :

	Population (nb d'hab.)		% croissance annuelle (2008-2013)
	Totale (2013)	Évolution / an (2008-2013)	
CC Ussets et Rhône	18 969	+ 291	+ 1,5 %
ARC SM Genevois	386 905	+ 8 504	+ 2,2 %
SM Bassin Annécien	222 673	+ 3 086	+ 1,4 %
CC Canton de Rumilly	29 399	+ 2 606	+ 1,9 %
CC Bugey Sud	28 694	+ 1 627	+ 1,2 %
CA Grand Lac	58 563	+ 4 962	+ 1,8 %

Source : INSEE, RGP 2013, CC Ussets et Rhône.

Les territoires voisins des Ussets et Rhône sont particulièrement dynamiques, eu égard aux moyennes nationales et régionales, où les taux de croissances moyennes annuels moyens sont de respectivement + 0,5 % et + 0,8 %.

Situation des Ussets et Rhône au sein du sillon alpin nord :



Fond de carte : Google Earth ; réalisation : CC Ussets et Rhône.

⁷ Elle est anciennement composée des Communautés de Communes Bugey Sud et du Valromey.

⁸ Elle est anciennement composée des Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et des Communautés de Communes du Canton d'Albens et de Chautagne.



La situation géographique d'Usse et Rhône et la croissance démographique constatée est particulièrement dynamique. Le territoire est en constante mutation et requiert des investissements et des aménagements pour les prendre en compte.

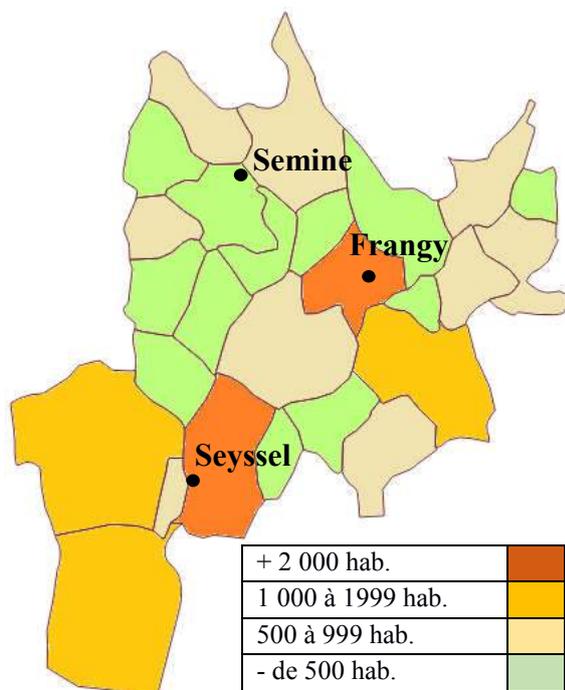
A-4-2 Usse et Rhône demeure un territoire rural

Les communes des Usse et Rhône sont relativement peu peuplées au regard de celles de Haute-Savoie et de l'Ain. Elles ont une population moyenne de 730 habitants en 2013 (INSEE) pour une densité de 68,5 hab./km². À titre de comparaison, les populations moyennes et densités des communes de Haute-Savoie, de l'Ain et de France métropolitaine sont de :

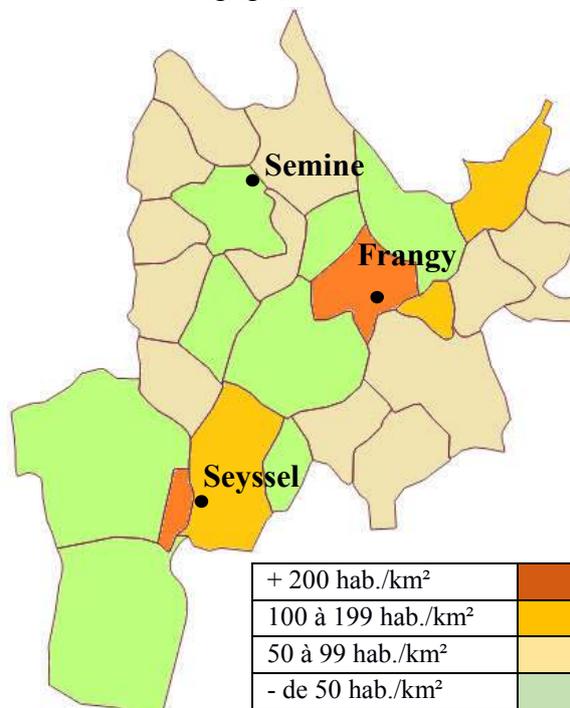
	Population moyenne des communes	Densité de population
Haute-Savoie	2 654 hab.	172,4 hab./km ²
Ain	1 479 hab.	106,2 hab./km ²
France Métropolitaine	1 782 hab.	115,0 hab./km ²

Source : RGP 2013, INSEE, CC Usse et Rhône.

Population 2013 des communes :

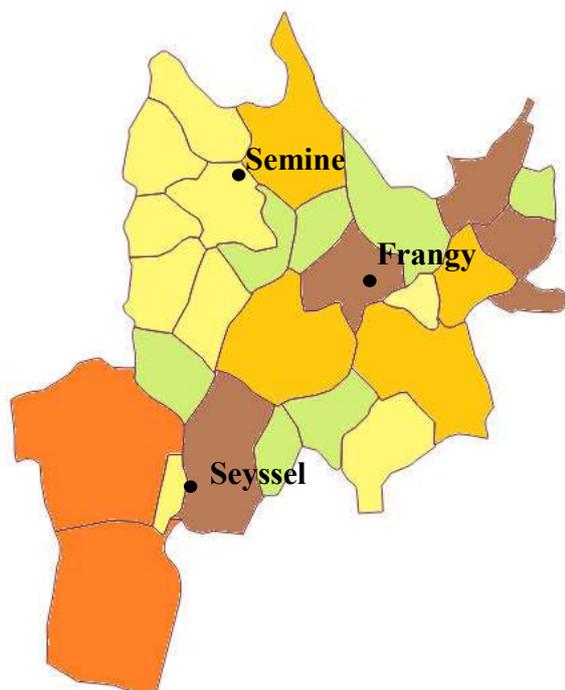


Densité de population en 2013 :



Source : INSEE, RGP 2013, CC Usse et Rhône

Les deux bourgs principaux des Usse et Rhône sont Seyssel 01/74-Corbonod (une partie de Corbonod s’inscrit en continuité du bourg de Seyssel 01) et Frangy-Musièges. Ils concernent 4 communes (une partie de Musièges s’inscrit en continuité du bourg de Frangy).



Le territoire a connu une importante augmentation de sa population entre 1999 et 2014. La carte ci-contre montre les communes qui ont été le plus concernées, en nombre d’habitants gagné entre ces deux dates.

400 à 499 hab.	
300 à 399 hab.	
200 à 299 hab.	
100 à 199 hab.	
0 à 99 hab.	

Source : INSEE, Communauté de Communes Usse et Rhône

Les deux bourgs principaux sont de taille modeste (Seyssel 01/74 : 3 264 habitants et Frangy : 2 070 en 2014) mais concentre les services, commerces de proximité et des équipements du territoire.



Source : orthophoplan Géoportail, CC Usse et Rhône.



Source : orthophoplan Géoportail, CC Usse et Rhône.

Autre caractéristique du territoire : l’agriculture est le premier pilier économique du territoire avec 145 exploitations agricoles professionnelles dans les Usse et Rhône et l’usine de collecte et de transformation fromagère de la Société Laitière de Haute-Savoie (SLHS) à Musièges.

→ Voir la partie du diagnostic consacrée à l’agriculture.

Ces différents aspects témoignent du caractère rural du territoire avec densité plutôt faible, deux bourgs centres qui centralisent les équipements et services, ainsi qu’une économie agricole très présente.

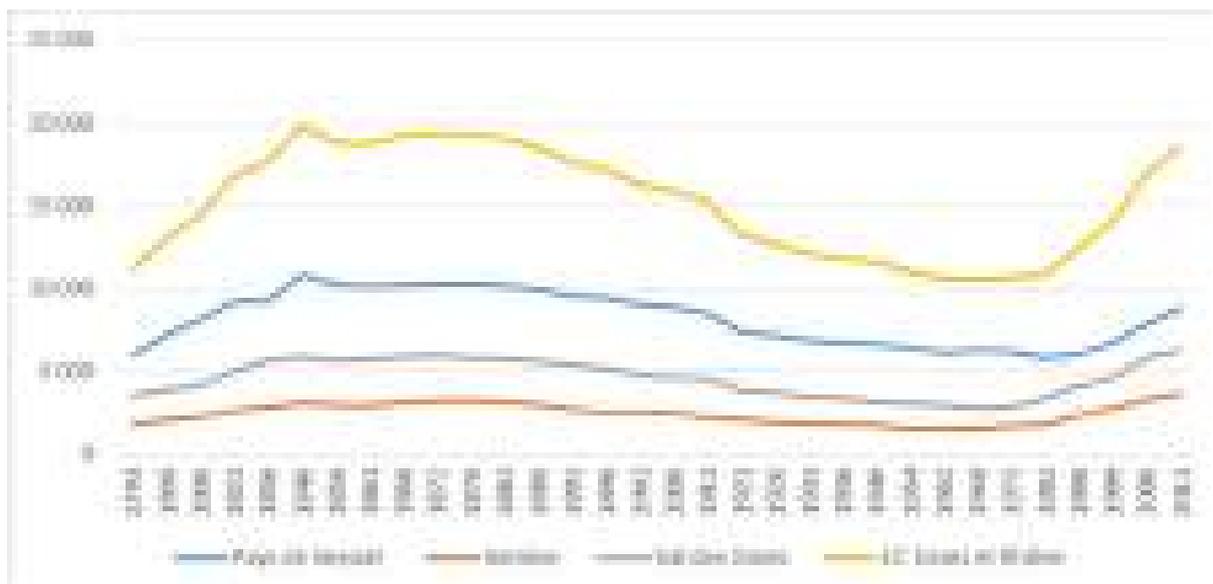
A-4-3 Des évolutions démographiques importantes liées aux influences urbaines

La Communauté de Communes Usse et Rhône est dynamique sur le plan démographique, notamment depuis les années 80.



Source : INSEE, CC Usse et Rhône.

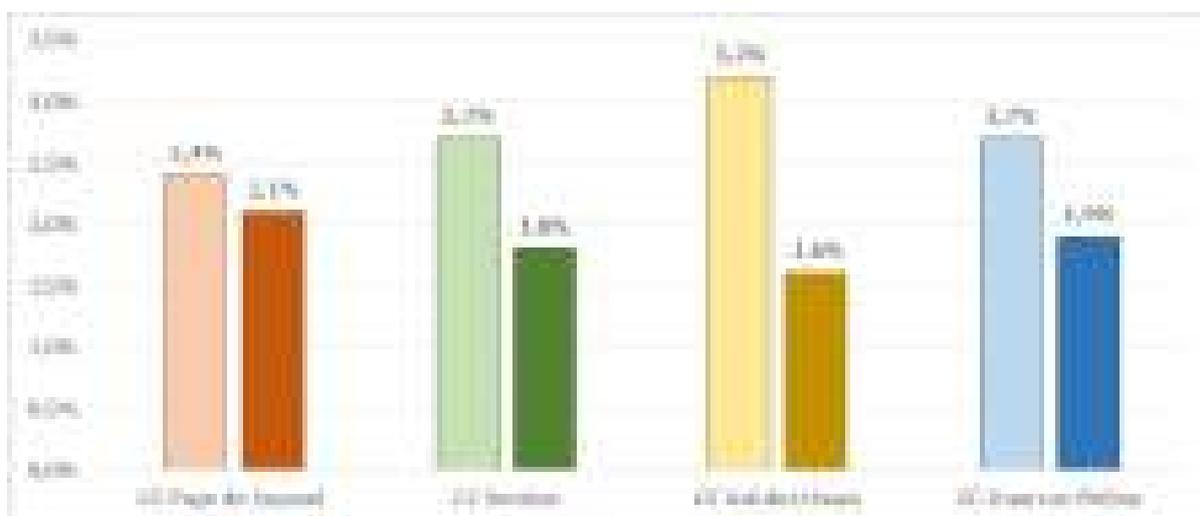
À travers l’histoire, il faut remonter à la première moitié du 19^{ème} siècle pour trouver le niveau de population actuelle. Son évolution n’a toutefois pas été régulière. La période d’exode rural débute à partir des années 1880 pour finir dans les années 1970. C’est presque un siècle de recul de la population que connaissent les Usse et Rhône, particulièrement marqué par la tragédie de la Première guerre mondiale, où une diminution de plus de 2 000 habitants est à déplorer entre 1911 et 1921. Puis, à partir des années 1980, la croissance démographique est orientée vers la hausse, d’une manière particulièrement dynamique, et même plus forte que la période faste des années 1820-1850.



Source : Cassini, CC Usse et Rhône.

L'évolution de la croissance moyenne annuelle est inégale entre les anciens périmètres de CC avant Usse et Rhône.

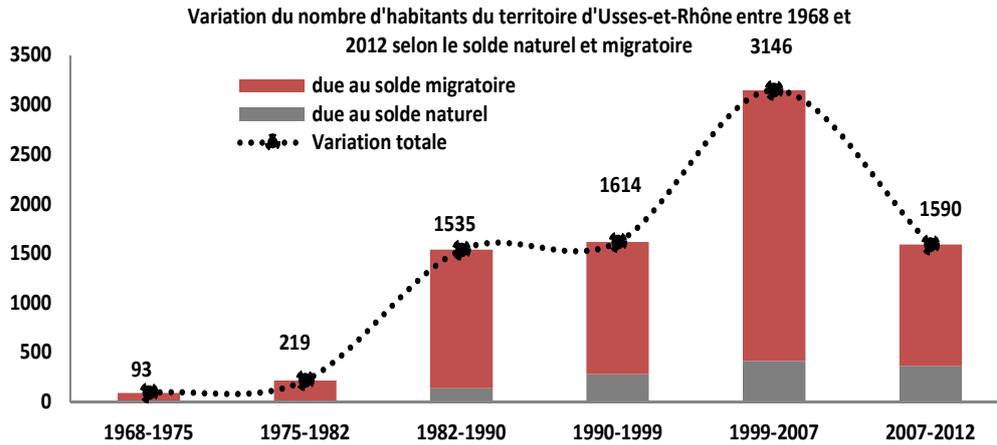
Évolution comparée par anciennes Communauté de Communes de la croissance moyenne annuelle entre 1999 et 2006 et entre 2006 et 2011 :



La colonne de gauche coorespond à la croissance moyenne annuelle observée entre 1999 et 2006 et celle de droit correspond à celle observée entre 2006 et 2011.

Source : INSEE, RGP 2013, CC Usse et Rhône.

Cette forte croissance démographique engendre une augmentation des besoins en services et en équipements. En outre, les nouvelles populations citadines ont de plus en plus de demandes en services.



Source : Insee, RGP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 & 2012, Etat civil

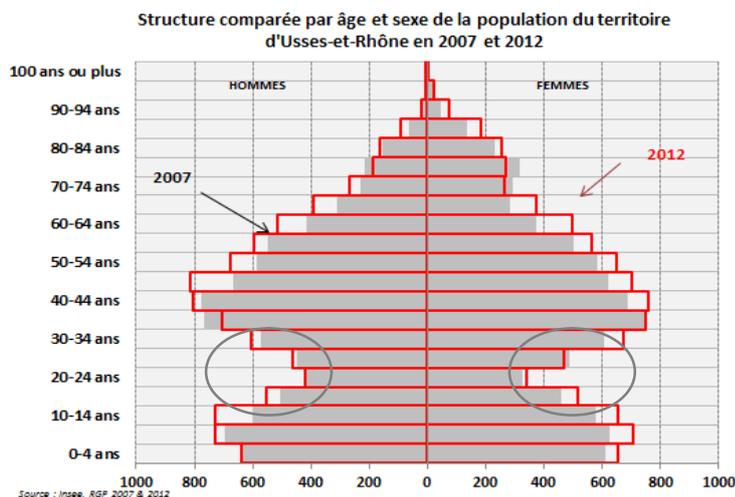
Source : diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

La structure de la population tend à un léger vieillissement, essentiellement au profit de la classe d'âge des 45-59 ans. Le territoire attire moins les jeunes habitants entre 15 et 29 ans, qui sont nombreux à partir après leurs études scolaires (lycée). Ces données sont caractéristiques des territoires ruraux sous influence urbaine, car si les jeunes habitants ne restent pas, beaucoup arrivent ou reviennent entre 30 et 59 ans.

Structure de la population des Usse et Rhône par classe d'âge :



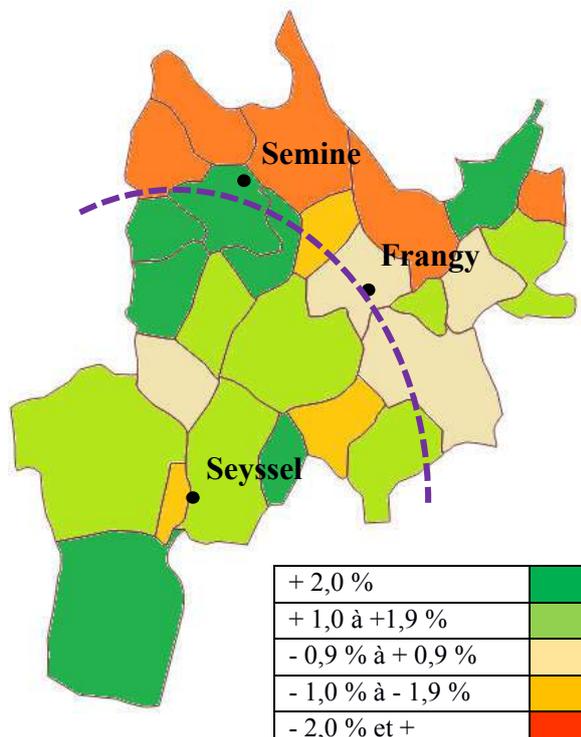
INSEE, RGP 2013, CC Usse et Rhône.



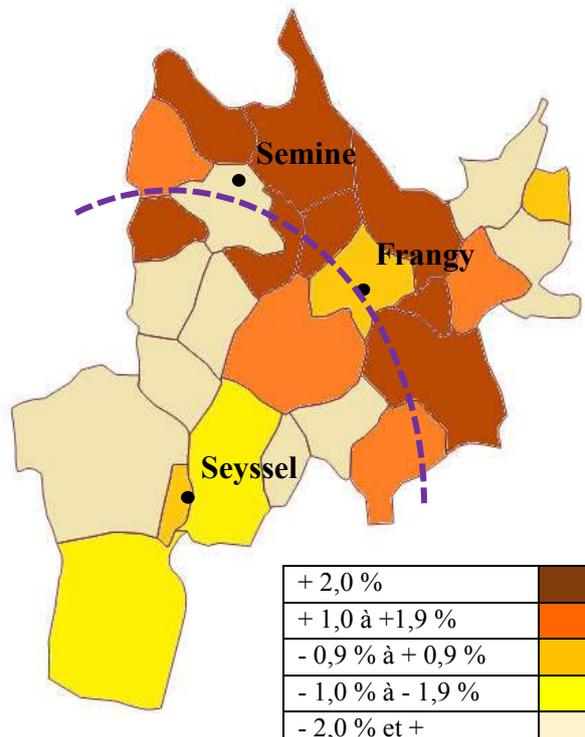
Le territoire connaît des disparités dans l'évolution des classes d'âge.

Source : diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

Évolution 1999-2013
Classe d'âge 0-14 ans :



Évolution 1999-2013
Classe d'âge + 60 ans :



Source : INSEE, RGP 2013, CC Usse et Rhône

Ces analyses confirment l'installation de jeunes couples, du fait du desserrement de l'agglomération genevoise ainsi que le vieillissement constaté dans les communes de la partie nord-est, plus proche de Genève et qui ont connu une hausse démographique plus précoce. Les communes au nord-est de la ligne discontinue violette sont celles directement les plus anciennement impactées par l'influence de Genève et, dans une moindre mesure, de l'agglomération annécienne. Celles situées au sud-ouest connaissent une influence plus récente.

Le territoire doit donc s'attendre à des besoins accrus en matière d'équipements et de services destinés à la petite enfance et à une population vieillissante. Il doit aussi repenser les manières d'habiter en diversifiant son parc de logement.



Usse et Rhône est donc un territoire soumis à des influences urbaines importantes issues du desserrement des agglomérations de Genève et d'Annecy. Il demeure toutefois rural par son caractère, sa faible densité de population et l'importance de la place de l'agriculture et de l'activité artisanale dans l'économie.

B- Les enjeux du territoire

La Communauté de Communes Usse et Rhône présente des atouts, des contraintes et des handicaps pour asseoir son développement dans l'avenir. Il convient ici de détailler les enjeux socio-économiques permettant :

1. l'accès aux services publics et marchands et aux soins,
2. la revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs,
3. l'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...),
4. les mobilités locales et l'accessibilité au territoire,
5. la transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment),
6. la cohésion sociale.



B-1 L'accès aux services publics et marchands et aux soins.

Les dynamiques socio-démographiques ont des conséquences en matière de renouvellement des services et des équipements, à la fois de la demande qui évolue ou en matière d'offre. Cette partie propose de revenir sur les équipements et services existants et de se projeter sur les besoins futurs pour le territoire.

La Communauté de Communes Usse et Rhône et les communes qui la composent gèrent différents types d'équipements. Nous retenons ici ceux qui ont une zone de chalandise intercommunale, qu'ils soient gérés par les communes ou l'EPCI. Les équipements touristiques ou de loisirs seront traités dans la partie liée au tourisme.

Les équipements sportifs :

La Communauté de Communes Usse et Rhône compte les terrains de football de la Semine. Toutefois, politiquement, la gestion devrait en être restituée à la commune de Chêne-en-Semine qui en assurera la compétence avec d'autres communes.



Terrains de football + vestiaires + mini-terrain

Challonges

Source : CC Usse et Rhône.

Dans la Communauté de Communes Usse et Rhône, les communes gèrent les terrains de football et les associations communales se regroupent. Ainsi, Challonges, Seyssel Haute-Savoie, Anglefort, Frangy et Chilly dispose chacune de terrains. Les communes de Chaumont, Contamine-Sarzin et de Minzier participent à l'entretien de celui de Jonzier-Épagny.



Le terrain de football synthétique à Chilly.

Outre les terrains de football, la Communauté de Communes Usse et Rhône ou ses communes gèrent des gymnases. Il en est dénombré quatre :

- le gymnase de la Semine
- la salle Métendier à Frangy, en lien avec le collège,
- le gymnase du Mont des Princes à Seyssel Haute-Savoie, en liens avec le collège, la MFR et l'entreprise Lynx,
- le gymnase Berchet de Seyssel Haute-Savoie.



Le gymnase de la Semine.

Le gymnase de la Semine est occupé par les associations suivantes et issues du territoire et de ceux voisins : MFR, Tennis club de la Semine, Badminton de Clarafond, Basket de Bellegarde-en-Valserine, Football de la Semine, handball...

Équipement de dimension intercommunale, la piscine de la Semine dispose de trois bassins extérieurs avec une large surface enherbée. Elle est ouverte les deux mois d'été et en juin et septembre pour les scolaires :



□ Dimension intercommunale :

- Collèges de Seyssel et de Frangy
- Écoles de Minzier, Seyssel 74, Desingy, Clarafond, Éloise, Franclens, Challonges...

En matière d'équipements sportifs, certaines communes disposent de terrains de tennis. Un projet existe sur la Semine pour créer des tennis couverts.

Source : CC Usse et Rhône.

Un parc pour les jeux, la promenade et la remise en forme a été aménagé sur le site de l'ancien camping de la Semine. Il est devenu une zone de loisir.



Source : CC Usse et Rhône.



La gestion de ces équipements est publique et ils sont de plus en plus utilisés, preuve de la dynamique associative sur le territoire. La croissance et l'accueil de nouveaux habitants impliquent la réflexion des élus sur de nouveaux projets.

B-2 La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs.

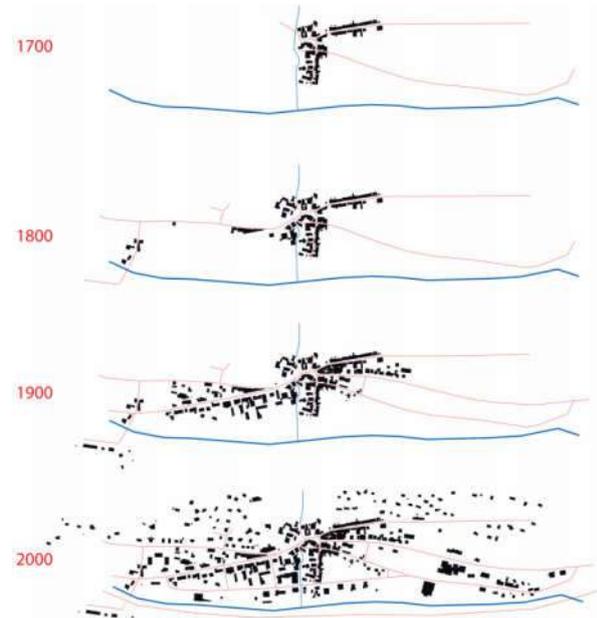
Les centres-bourg du territoire sont ceux de Seyssel Haute-Savoie et de Frangy. La réhabilitation du centre-bourg de Seyssel est déjà ancienne et a fait l'objet d'études il y a quelques années. À ce jour, la commune de Frangy lance un vaste programme de réhabilitation de son centre-bourg, labellisé sous l'opération « Frangy Demain ».

B-2-1 L'opération de rénovation du centre-bourg de Frangy

L'opération s'est justifiée par le fait que le bourg de Frangy a connu des évolutions importantes depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. L'exode rural a moins affecté la commune de Frangy que celles voisines. La population frangypane a stagné entre 1954 et 1975, là où celle de son bassin de vie diminuait.



Puis, sous l'effet de la périurbanisation et de l'influence des agglomérations voisines, la commune a doublé sa population, tout en renouvelant son propre dynamisme économique. Ce contexte nouveau a induit les responsables politiques à œuvrer pour réaménager le centre de la commune, pour le rendre plus attractif, plus vivant et ainsi doper ses services, commerces et qualité de vie.

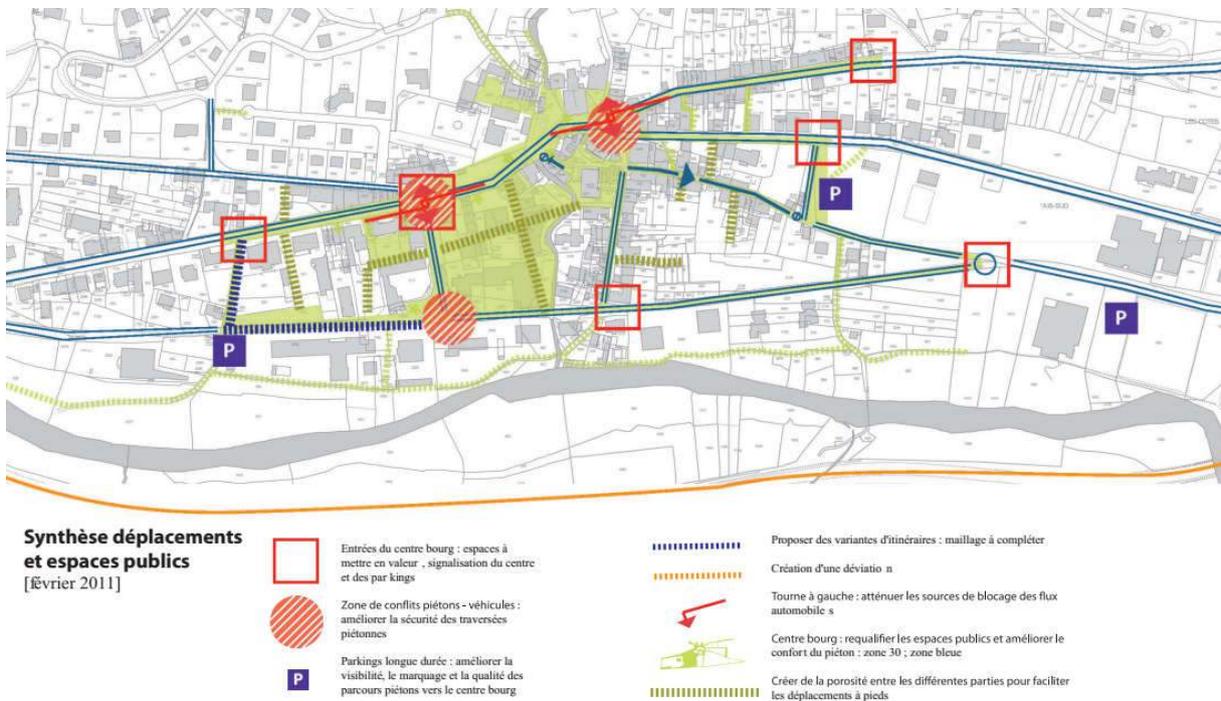


Photographies des routes du grand-Pont et de la rue Haute, artères principales de Frangy, avant les opérations de raqualification.



Photographies prises après travaux de requalification du centre-bourg.

L'ensemble du projet a été pensé pour permettre un nouveau dynamisme au centre-bourg. Ci-dessous, les projets de parcs de stationnement avec le plan de maillage des rues de la ville. L'objectif est d'atteindre à terme 400 places de stationnement dans le centre.



Source : diagnostic et projection du projet de rénovation du centre-bourg de Frangy



Le périmètre d'emprise de la requalification de la voirie et des équipements

Ce projet de centre-bourg mêle différents aspects :

- Requalification urbaine de la voirie et design urbain (voirie, système d'éclairage en LED, passage piétons...),
- Étude de la circulation et de la voirie du centre-bourg afin de donner plus de consistance au bourg-centre et d'atténuer son effet de « village-rue »,
- Étude de requalification de la zone de chalandise commerciale pour les commerces et services de proximité,
- Potentiel du parc de stationnement du bourg, prévision et aménagement de places de parking,
- Requalification urbaine de la place centrale, démolition du bâti ancien vétuste et création d'un nouvelle espace public avec opération immobilière (logements, locaux commerciaux et bureaux),
- Requalification des berges du Castran et aménagement d'un couloir de mobilité douce agrémenté d'un parc public.

Les travaux, initiés en 2015, sont prévus jusqu'en 2020. Le projet a fait l'objet du concours de nombreux financeurs.

B-2-2 Le projet de requalification du centre-bourg de Seyssel

Ce projet, daté de novembre 2010, concerne la commune de Seyssel Haute-Savoie mais peut tout à fait être élargi à celle de Seyssel Ain. Pour rappel, les deux communes sont engagées pour créer une commune nouvelle.

Le projet étudiait la faisabilité d'un projet de requalification de l'hyper-centre de Seyssel Haute-Savoie, soit autour de la place de l'Orme, centre commerçant et de service de la commune, ainsi que vers la Grande-rue, les abords du cinéma et la route départementale qui traverse le bourg.



Esquisse de l'un des projets retenus.

Place de l'Orme

Place autour du cinéma

Route départementale

Source : Étude pour l'avant-projet de l'aménagement du centre-bourg, Cabinet Uguet.

Plan détaillé de l'aménagement de la Grande rue :



Source : Étude pour l'avant-projet de l'aménagement du centre-bourg, Cabinet Uguet.

Le projet à la place de l'Orme :



Source : Étude pour l'avant-projet de l'aménagement du centre-bourg, Cabinet Uguet.

Le projet comprend également une analyse des places de stationnement. Le projet comprend environ 30 places de parking, dont 2 pour les PMR. Le projet traduit également la volonté de la commune de dédier des emplacements de stationnement au personnel de la mairie afin de libérer la place de l'Orme aux stationnements pour les commerces. La commune a par ailleurs instauré une zone bleue sur cette place. En outre, elle a la volonté de :

- créer un véritable parvis devant la mairie,
- rendre accessible en totalité la place de l'orme aux PMR et de mieux partager l'espace avec les véhicules,
- redonner aux piétons et aux clients des commerces de véritables espaces de circulation en facilitant la cohabitation avec les véhicules.

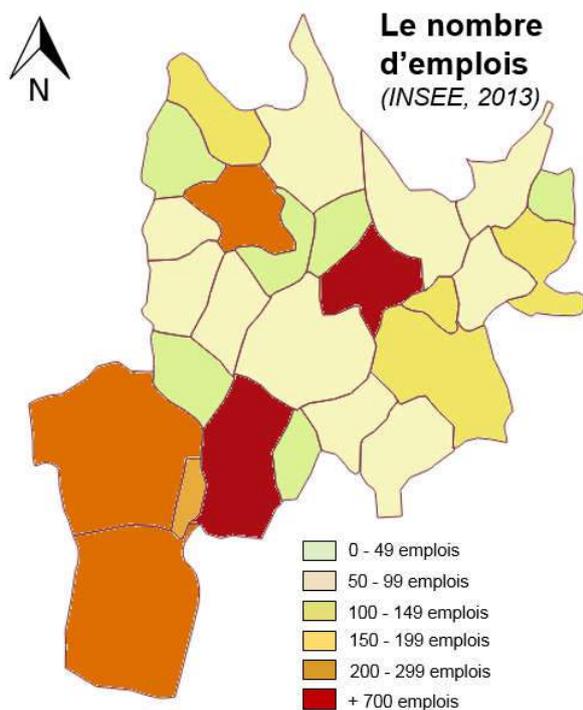
Ce projet devra s'articuler avec la route départementale qui traverse Seyssel en créant un rond-point de liaison à proximité de la place du cinéma. L'ensemble tendra ainsi à favoriser une meilleure utilisation du parking du « Petit Nice » et à réduire la vitesse sur la route départementale.

À l'avenir, la commune de Seyssel Haute-Savoie va redéfinir son projet de requalification de son centre-bourg. Le projet de fusion avec la commune de Seyssel Ain va sans doute élargir le périmètre d'étude aux deux centralités seysselanes.

B-3 L'attractivité du territoire et le développement économique et touristique

L'attractivité économique du territoire est au cœur de la politique de la Communauté de Communes Ussets et Rhône.

B-3-1 Les emplois et les actifs



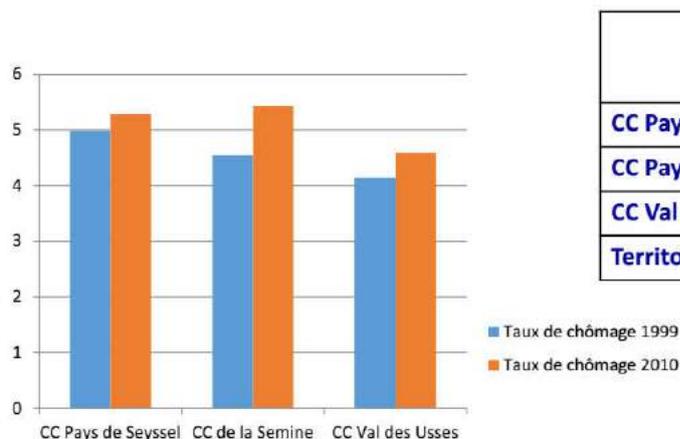
Source : INSEE, RGP 2013, CC Ussets et Rhône

Le Communauté de Communes Ussets et Rhône abrite 3 710 emplois en 2013. Elle en comptait 3 781 en 2008, avant la crise, et 3 002 en 1999. L'évolution stagne depuis 2008, alors que celle démographique évolue positivement.

Les pôles d'emplois principaux sont Seyssel et Frangy, ainsi que le pôle de la Semine, d'Anglefort et de Corbonod, de manière secondaire.

Concernant le nombre d'actifs, il évolue en lien avec le nombre d'habitants. Le nombre d'actifs est passé de 8 388 en 2006 à 9 563 en 2012, soit une augmentation de + 1 175 habitants en 6 ans.

Pour autant, le taux de chômage dans le territoire demeure faible, mais en augmentation :



	Taux de chômage moyen par CC - 1999	Taux de chômage moyen par CC - 2010
CC Pays de Seyssel	4,99%	5,28%
CC Pays de la Semine	4,54%	5,43%
CC Val des Ussets	4,15%	4,59%
Territoire du SCOT	4,56%	5,10%

Source : diagnostic du SCoT Ussets et Rhône.

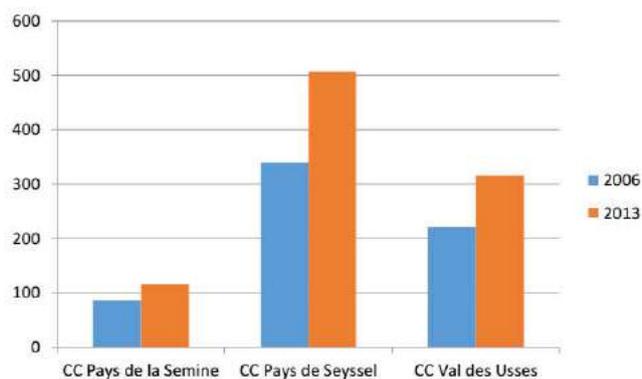
Si le nombre d'emplois n'augmente pas beaucoup, la structuration économique des activités évolue. Le nombre d'entreprises est en augmentation dans le territoire et ce de manière

équilibrée entre les anciennes Communautés de Communes du Pays de Seyssel, la Semine et le Val des Usse.

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Evolution 2006-2013
Tous secteurs d'activités	647	813	940	45,29%

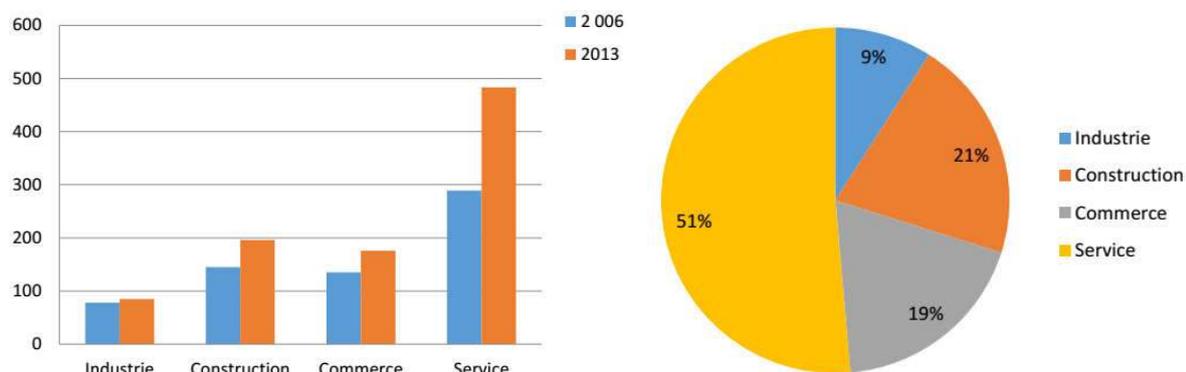
Source : Baseco, CCI de Haute-Savoie.

Par secteur d'activités, la tendance à l'augmentation du nombre d'établissement est la même. Il convient de noter que les services sont le domaine où l'attractivité du territoire est la plus forte pour l'installation d'établissements. Usse et Rhône se caractérise par une part plus importante de l'économie dite « résidentielle » où les services à la population résidente sont importants.

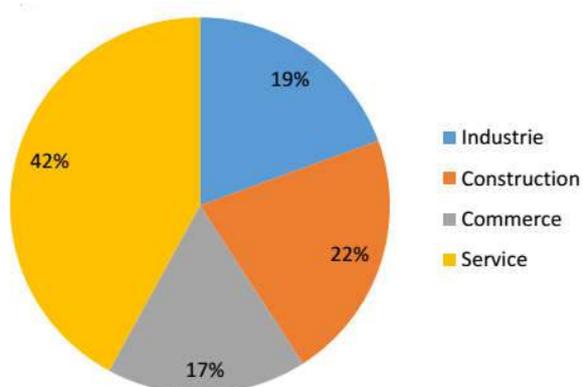


Source : Baseco, CCI de Haute-Savoie.

Évolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité et par des secteurs d'activités en 2013 :



Source : Baseco, CCI de Haute-Savoie, diagnostic du SCoT Usse et Rhône.



Source : Baseco, CCI de Haute-Savoie, diagnostic du SCoT Usse et Rhône.

Notons que les industries dans le territoire sont peu nombreuses mais emploient un grand nombre d'actifs. Deux sites se caractérisent : Ferropem à Anglefort (135 emplois) et la laiterie des Fermiers Savoyards (60 emplois) à Musièges.



La ZAE des Bonnets à Musièges et la laiterie des Fermiers Savoyards.

L'activité économique constitue un tissu important de la structuration du territoire. Le nombre d'emplois stagne mais pourtant des entreprises s'installent. Les services à la personne se développent avec une économie résidentielle qui se renforce.

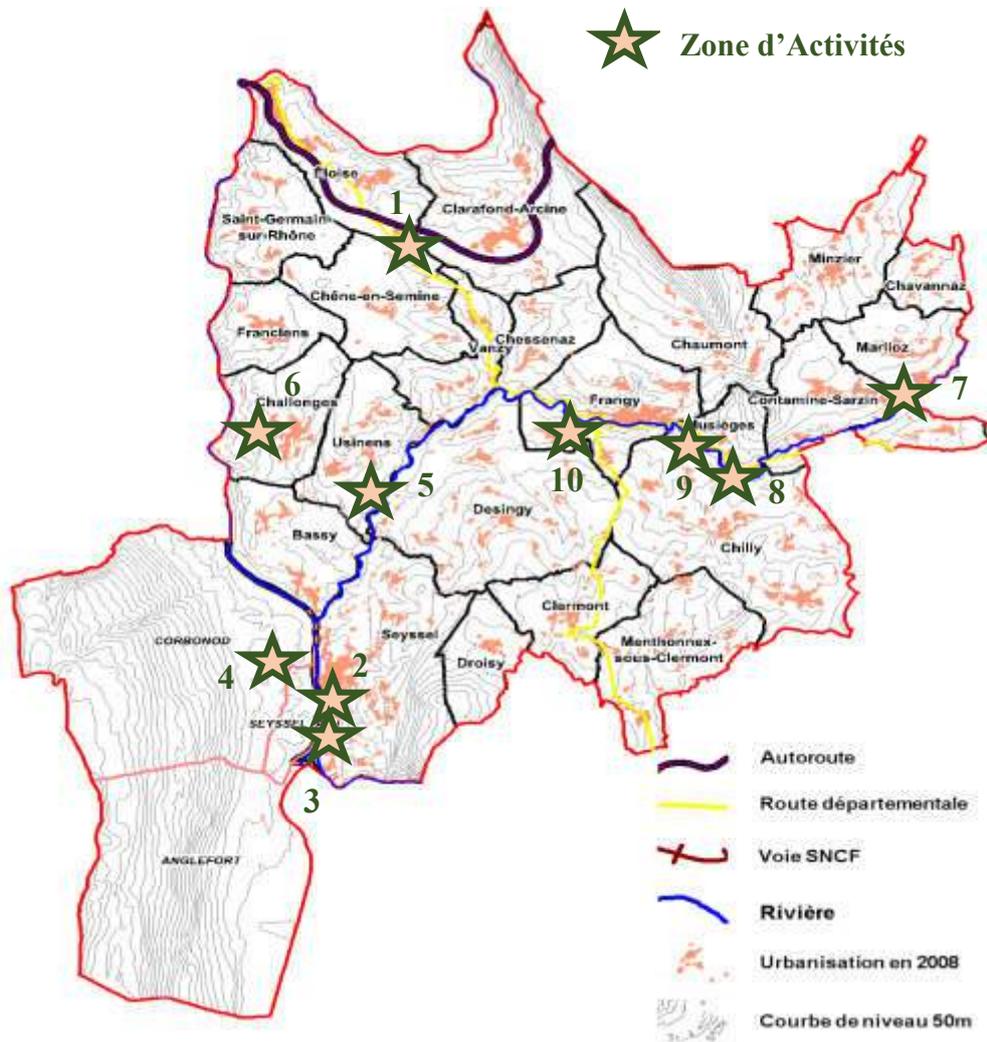


Le territoire devra doter sa politique économique d'une nouvelle stratégie sur la base du développement des ZAE mais aussi des liens avec les territoires voisins comme le Grand Genève et le Bassin Annécien, par exemple, sur la problématique des sites de travail partagés.

B-3-2 Une activité économique dynamique mais à conforter

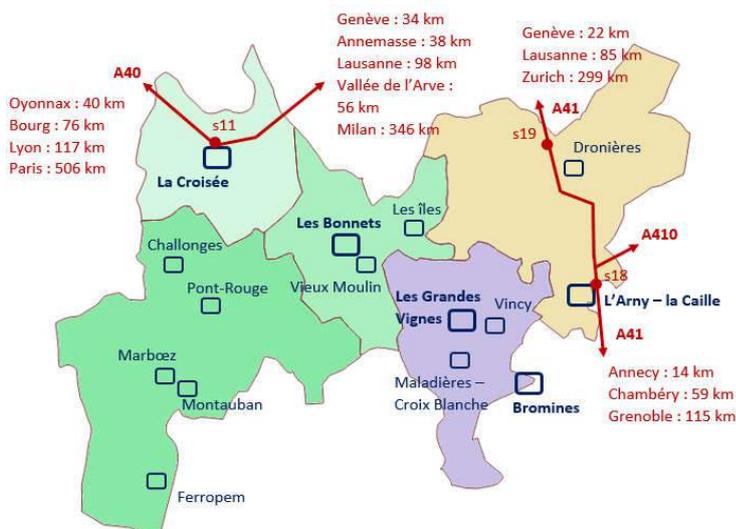
Plusieurs ZAE se répartissent sur le territoire des trois Communautés de Communes :

1. **ZAE de la Semine**, gérée par l'intercommunalité, qui fait l'objet d'une TPZ,
2. **ZAE des Îles Nord et de Montauban**, gérées par l'intercommunalité,
3. **ZAE des Îles Sud**, gérée par l'intercommunalité,
4. **ZAE de Marboëz**, gérée par l'intercommunalité,
5. **ZAE de Pont-Rouge**, gérée par l'intercommunalité,
6. **ZAE de la Culaz**, gérée par l'intercommunalité,
7. **ZAE des Îles**, gérée par des privés,
8. **ZAE du Vieux Moulin**, gérée par l'intercommunalité, qui fait l'objet d'une TPZ,
9. **ZAE des Bonnets**, gérée par l'intercommunalité,
10. **ZAE de Champs Courbes**, gérée par un aménageur privé.



Source : CC Usse et Rhône.

La Communauté de Communes Usse et Rhône dispose d'activités économiques solidement implantées, avec un maillage de zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles diversifié, accessible et réparti de manière homogène dans l'ensemble du territoire, avec ses partenaires du SRDEII : les Communautés de Communes Fier et Usse et du Pays de Cruseilles.



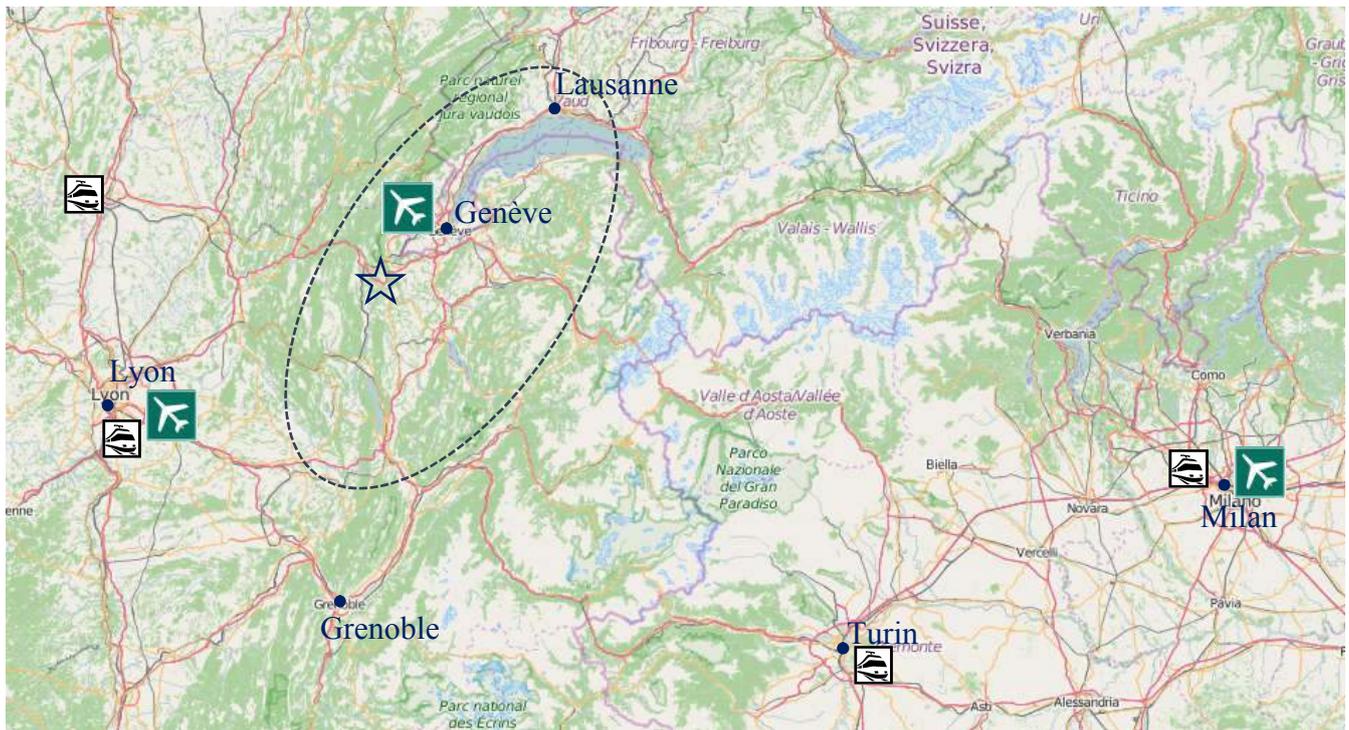
Plus particulièrement, la zone d'activités économiques de la Croisée dispose de 20 hectares de surfaces économiques existantes (ZAC I et ZAC II), avec une extension en cours d'aménagement de 15 hectares (ZAC III). Ainsi, le parc d'activité verrait le jour sur un site dénommé « ZAC IV ».



Le site de la Semine concentre un grand nombre d'équipements, de services et d'activités. Le secteur dispose d'un positionnement stratégique à l'échelle micro-régionale. Il se situe à proximité immédiate de la gare accueillant les TGV à Bellegarde (ligne Genève – Paris), et est très proche des aéroports de Genève-Cointrin et de Lyon-Saint-Exupéry. En outre, il fait valoir son échangeur autoroutier sur l'A40 qui porte le plateau à 30 minutes de

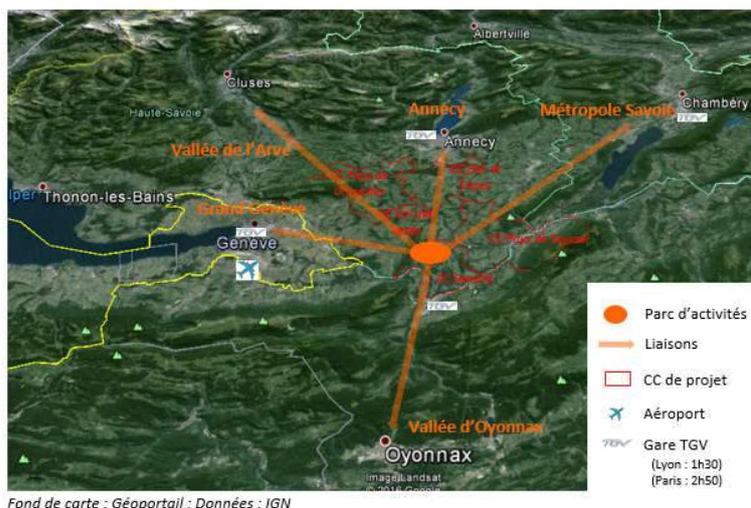
Genève et d'Annecy.

Un territoire au cœur des dynamiques économiques européennes (Genève – Lausanne – Lyon – Grenoble – Turin – Milan) :



Fond de carte : Open Street Map, CC Usse et Rhône.

Le plateau de la Semine bénéficie d'une position stratégique qui entre dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).



Facilement accessible, plat, connecté, le plateau est reconnu comme pôle de développement économique majeur pour la CC Usse et Rhône.

B-3-3 Les zones d'activités économiques

La Communauté de Communes Usse et Rhône gère, depuis le 1^{er} janvier 2017, 9 zones d'activités économiques (ZAE) :

- 2 ZAE anciennement gérées par des Communautés de Communes :
 - ZAE de la Semine à Chêne-en-Semine et Clarafond-Arcine (CC Semine et aujourd'hui CC Usse et Rhône),
 - ZAE du Vieux-Moulin à Musièges (CC Val des Usse et aujourd'hui CC Usse et Rhône),
- 7 ZAE anciennement gérées par des communes et aujourd'hui gérées par la Communauté de Communes Usse et Rhône :
 - ZAE des Bonnets à Musièges,
 - ZAE de la Culaz à Challonges,
 - ZAE des Îles-nord à Seyssel Haute-Savoie,
 - ZAE des Îles-sud à Seyssel Haute-Savoie,
 - ZAE de Marbœz à Corbonod,
 - ZAE de Montauban à Seyssel Haute-Savoie,
 - ZAE de Pont-Rouge à Usinens.

À noter que deux autres ZAE sont gérées par des prestataires privés :

- ZAE des Champs-Courbes à Frangy,
- ZAE des Îles à Marlioz.



ZAE des Bonnets



ZAE de la Culaz



ZAE des Îles-nord (à gauche)



ZAE des Îles-sud (au centre)

ZAE de Montauban (ci-dessous)





ZAE de Marboez

ZAE de Pont-Rouge



Deux ZAE font l'objet de travaux d'extension : les **ZAE de Marboez** (sur 3,5 hectares) et la **ZAE de la Semine** (ZAC III, sur 10 hectares commercialisables).

Ces projets d'extension vont faire l'objet de travaux d'investissement pour permettre à des entreprises d'installer et de développer leurs activités.

B-3-4 Une politique commerciale à conforter vers la proximité

Les Communautés de Communes du Pays de Seyssel et du Val des Usse se sont engagées dans des démarches de FISAC. Le Pays de Seyssel a terminé son FISAC et publié son étude bilan. Le Val des Usse termine actuellement son FISAC.

Le bilan du FISAC du Pays de Seyssel :

Le FISAC du Pays de Seyssel a été bénéfique pour le territoire. Son premier impact positif a été d'engendrer une dynamique associative en lien avec la création d'un poste en ingénierie. Des événements ont été organisés et des outils de communications développés, ce qui a permis de dégager une attractivité et de donner une identité aux professions libérales, artisans et commerçants du Pays de Seyssel.

Les retours du FISAC sont globalement satisfaisants, malgré quelques nuances :

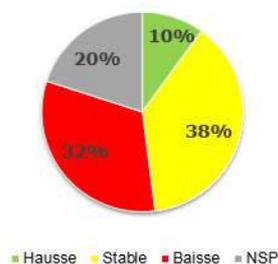
- 52% des professionnels rencontrés considèrent que les actions réalisées en matière d'aménagement et de signalétique ont eu un impact positif sur le fonctionnement commercial,
- 66% estiment que les actions mises en œuvre en matière d'animation et de communication ont eu un impact positif sur la dynamique commerciale du territoire,
- enfin, 66% jugent les actions cohérentes et complémentaires.



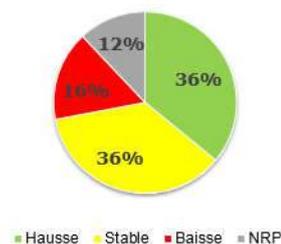
Source : étude d'évaluation/bilan du FISAC du Pays de Seyssel

72% des personnes interrogées ont remarqué une évolution de l'offre commerciale, en particulier au niveau de la rotation des commerces.

Avis sur l'évolution générale de l'activité

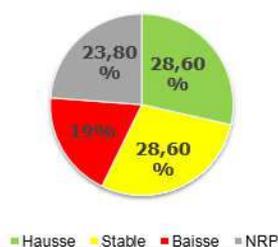


Évolution du chiffre d'affaires des établissements rencontrés

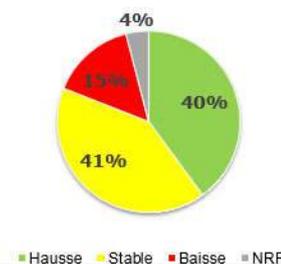


On remarque une différence assez marquée entre les entreprises aidées et non aidées.

Évolution des établissements non aidés



Évolution du CA des établissements aidés



Toutefois, il convient de souligner que 86 % des professionnels rencontrés considèrent la démarche FISAC comme positive, aucun comme négative.

Source : étude d'évaluation/bilan du FISAC du Pays de Seyssel

Le FISAC du Val des Usse :

Le FISAC du Val des Usse a été initié en 2014 et en cours de finalisation. Il sera terminé en 2017 puis une étude bilan sera réalisée. Il a contribué à déboucher sur une animation en lien avec l'union des commerçants et notamment sur des actions de soutien financier pour les commerçants aidés et sur de l'animation.

Le FISAC a permis également de travailler sur de la signalétique dans le centre-ville de Frangy :



Source : FISAC de Frangy – Val des Usses.

Ces démarches de FISAC du Pays de Seyssel et du Val des Usses mériteraient d'être complétées et poursuivies. Elles ont engendré un dynamisme pour les territoires en lien avec les acteurs économiques locaux, qui se sont structurés au sein de plusieurs associations :

- l'Union des Commerçants, des Artisans et des professions libérales du Pays de Seyssel (UCAPS),
- l'Union des Commerçants, des Artisans et des Professions Libérales (UCAPL) de Frangy – Val des Usses,
- l'Association des commerçants, des artisans et des professions libérales de la Croisée, à la Semine.

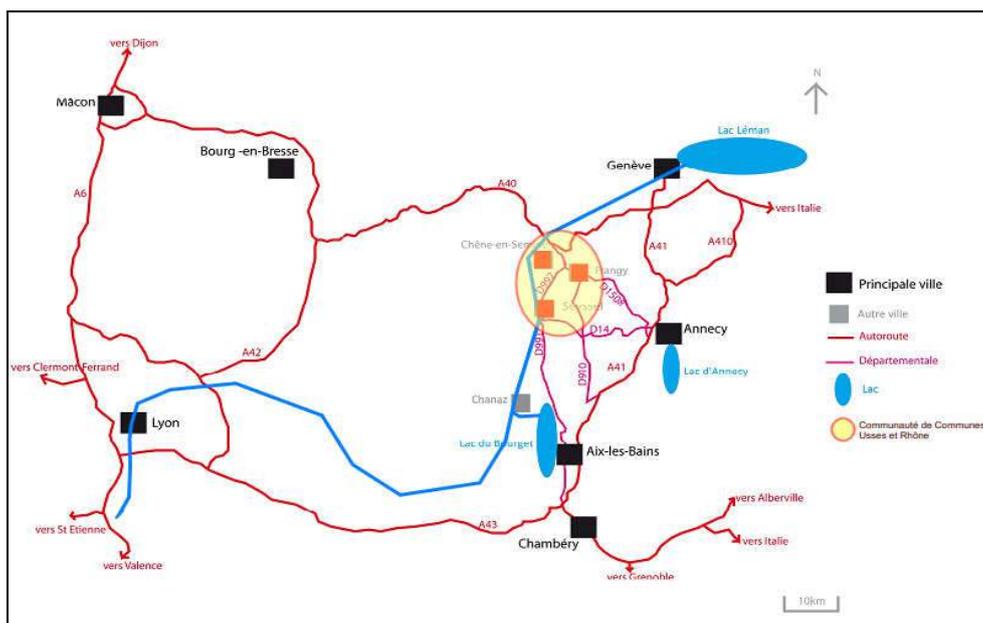


Toutefois, cette dynamique doit être poursuivie et consolidée. Le territoire ayant englobé les anciens périmètres intercommunaux, il serait souhaitable d'entreprendre une nouvelle démarche de FISAC à l'échelle d'Usse et Rhône.

B-3-5 Le développement touristique

Le territoire des Usse et Rhône se situe sur les itinéraires Nord - Sud avec des capacités de captation du flux touristique en provenance de la Savoie et de l'Isère (RD 992), des Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Luxembourg, Suisse, et des régions du Grand Est (Autoroute Suisse E25 - A1).

Le territoire est traversé par l'itinéraire autoroutier E21 - A40. Au carrefour de trois départements (Ain, Savoie et Haute-Savoie), et est au cœur de plusieurs pôles d'attraction urbain (Grand Genève, Annecy, Chambéry, Lac du Bourget, Métropole Lyonnaise).



a – des paysages et un environnement remarquables

L'eau du fleuve et des rivières, les vignobles de Seyssel et de Frangy, ainsi que la moyenne montagne d'origine géologique « jurassique », singularisent les Usse et Rhône :

- Le Haut-Rhône, Les Usse et le Fier,
- Le massif du Grand-Colombier (Jura sud), la Montagne des Princes et le massif du Vuache,
- Le vignoble (AOP Vin de Seyssel, AOP Vin de Frangy et AOP Vin de Savoie).

De nombreux espaces naturels sont inscrits en Natura 2000. Il en est ainsi pour le Rhône Sauvage (en aval de Seyssel), le massif du Vuache, et les plateaux de Sur-Lyand et du Grand Colombier.

b – l'itinérance

L'itinérance occupe une place majeure dans l'offre touristique (routière, cyclo-touristique, pédestre, équestre et fluviale). On retrouve notamment :

- les routes touristiques départementales de l’Ain (route du Bugey et route des sapins),
- la Grande Traversée du Jura (GTJ équestre, pédestre et VTT) et le GR9,
- les chemins de Saint Jacques de Compostelle,
- la Via Rhôna,
- les Chemins du Soleil (itinérance VTT du Léman à la Méditerranée),
- l’itinéraire de Grande Randonnée européen « Sur les pas des Huguenots ».

c- Les activités de pleine nature et les déplacements doux

La pratique des activités de pleine nature, accessible à tous, fait partie de l’ADN du territoire. Celle-ci se pratique tant l’hiver, sur le domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier (Ski de fond, raquette, luge, ski de randonnée nordique, traineau à chiens), que l’été sur les 250 km de sentiers balisés pour la randonnée pédestre, équestre et VTT.

La Via Rhôna permet aussi de pratiquer en toute sécurité le Roller et le vélo en famille : 9 boucles VAE utilisant la Via Rhôna comme axe structurant ont été développées en partenariat avec les Communautés de Communes de Chautagne et Bugey Sud. Elles permettent d’emmener cette clientèle familiale, peu sportive, au cœur des montagnes et des coteaux viticoles. Pour cela, la collectivité a fait l’acquisition de 10 VAE. Ceux-ci sont mis à disposition d’un prestataire sportif privé qui se charge de la location auprès des particuliers. La location de VAE et la création de boucles (avec système de guidage GPS) seront amenés à se développer sur l’ensemble du territoire dans les prochaines années.

L’eau (de la base nautique Aqualoisirs) et le Rhône, offrent d’autres modes de déplacement doux, tels que le canoë ou la voile. Un télésiège nautique et des jeux aquatiques complètent notre offre liée à l’eau. La collectivité envisage aussi l’acquisition d’un bateau à passagers de 54 places de type hybride (moteur électrique et générateur diesel).

L’ouverture de l’écluse en aval de Seyssel, à Angletfort, ouvre plus de kilomètres de voies navigables et une liaison directe avec le lac du Bourget et Aix-les-Bains. Il s’agit d’un potentiel non négligeable pour la Communauté de Communes Usse et Rhône et son développement touristique fluvial.

À noter que la Communauté de Communes Usse et Rhône entretient un partenariat très étroit avec la CNR, qui aménage le Rhône.

Le territoire est aussi connu pour ses itinéraires et ascensions réservés aux cyclo-sportifs, dont le plus emblématique est sans conteste le sommet du Grand-Colombier, qui avec ses pentes à plus de 24 % est devenu un incontournable du Tour de France.

d – l’inscription dans une démarche zéro Carbone

Le territoire souhaite s’inscrire dans une démarche « zéro carbone » en favorisant notamment les déplacements en train via la gare de Seyssel/Corbonod. Les Usse et Rhône se situent en effet à 1h15 de Lyon et 45 mn de Genève par le train. Des produits

« Train + navette » au départ de Seyssel, sont expérimentés depuis l’an dernier afin de permettre au lyonnais et Genevois de venir skier le week-end et pendant les vacances scolaires sur le domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier. D’autres produits en lien avec la via Rhôna pourraient être imaginés avec la Gare TGV de Bellegarde-sur-Valserine (aux portes du territoire). Une liaison vélo est en effet à envisager entre cette gare TGV et la Via Rhôna.

e – les produits du terroir

Les Usse et Rhône ont su conserver une agriculture dynamique, qui a permis de maintenir des paysages ruraux remarquables. Ce territoire est compris sur les aires géographiques de plusieurs Appellations d’Origine Protégée (AOP) et Indication géographique Protégée (IGP), telles que :

- les AOP Vin du Bugey,
- les AOP Vin de Seyssel,
- l’AOP Roussette de Savoie,
- l’AOP Roussette de Frangy,
- les AOP Vin de Savoie (vignobles de Frangy et de Seyssel),
- l’AOP Comté (sur les montagnes du Grand Colombier et sur l’enclave Haut-Savoyard de Pyrimont),
- les IGP Comtés rhodaniens,
- les IGP Coteaux de l’Ain,
- les IGP Vin des Allobroges,
- l’IGP Roussette du Bugey,
- l’IGP Tomme de Savoie,
- l’IGP Emmental de Savoie,
- l’IGP Emmental français Est-Central,
- l’IGP Gruyère,
- l’IGP Pommes et poires de Savoie,
- l’IGP Volailles de l’Ain.

La valorisation de ce terroir et le développement des circuits courts de commercialisation, doivent nécessairement être intégrés dans la réflexion touristique en cours.

B-3-5 Un territoire d’accueil au croisement de plusieurs destinations nationales

De par sa position (au croisement de 3 départements - au sud des « Montagnes du Jura » - portes d’entrées de la Haute-Savoie, mais aussi et surtout, du Haut-Rhône Français), les Usse et Rhône doivent se positionner comme territoire d’accueil au cœur de plusieurs destinations d’envergure nationale. Ces destinations sont :

- La destination « Savoie Mont-Blanc », dont les « Usse et Rhône » sont l’une des portes d’entrées principales (Autoroute A40 et itinéraire bis des stations des Aravis)
- Les « Montagne du Jura », et sa déclinaison locale : « Montagne du Jura – Grand-Colombier » qui devrait être intégrée dans le livre blanc du tourisme en cours d’élaboration par le département de l’Ain

- La destination « Via Rhôna », qu'il faut entendre ici au sens large, c'est-à-dire incluant toutes les pratiques de mobilités douces réalisables « sur et autour » du Rhône : Vélo, Roller, randonnée pédestre, randonnée fluviale, canoë, ...

Le territoire bénéficie aussi des labels suivants :

- Le label « Vignoble et découverte - Savoie lac du Bourget » auquel est intégré le vignoble de Seyssel, et très probablement à court terme, le vignoble de Frangy
- Le label « Nordic France » décerné en 2014 au domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier

Des démarches de labellisation « territoire rando » et « Station verte » (pour les bourgs de Seyssel) devraient être engagées en 2017 par l'EPIC Usse et Rhône. A travers ces différents labels, il importe de favoriser la découverte touristique des composantes singulières du territoire, que sont :

- l'eau à travers le Rhône et les grands lacs alpins (et notamment le lac du Bourget)
- les paysages viticoles (intégration du vignoble de Frangy au label « Vignoble et découverte – Savoie Lac du Bourget »)

La position stratégique des Usse et Rhône favorise le développement touristique de ce territoire en partenariat avec les territoires voisins. Cette culture s'exprime déjà à travers de nombreux projets :

- Participation aux actions touristiques engagées dans le cadre du CDDRA Usse et Borne et à l'élaboration du Programme Leader Usse et Rhône
- Participation au label : « Vignoble et découverte – Savoie Lac du Bourget » avec la Communauté de Communes du Canton de Yenne et la Communauté d'Agglomération Grand Lac,
- Réflexion avec les Communautés de Communes de Bugey sud et du Plateau d'Hauteville sur la Création d'une « Destination Montagne du Jura / Grand-Colombier »
- Réalisation d'un schéma directeur de la randonnée à l'échelle de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
- Participation auprès de la CNR, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'entreprise Vélogik, au projet : « Découvrez la Via Rhôna et ses territoires à Vélo électrique »
- Collaborations plus informelles, avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la Communauté d'Agglomération Grand Lac et la Communauté de Communes de Bugey sud, afin de créer 9 boucles locales pour Vélo à Assistance Electrique (VAE) et développement d'application Smartphone d'interprétation et de guidage GPS.

B-3-6 Les sites touristiques du territoire et de sa proche périphérie

a – Les principaux sites touristiques des Usse et Rhône

- Le **Domaine Nordique de Sur Lyand/Grand-Colombier** (activités nordiques hivernales ; randonnée pédestre, équestre et VTT ; parcours d'orientation) – de 10 000 à 15 000 visiteurs
- La **Croix du Grand-Colombier** (haut lieu de la pratique cyclo-sportive) – pas d'estimation de la fréquentation
- Le **Château de Clermont** (Château du XVIème siècle, seul témoin de la renaissance Italienne en Haute-Savoie - Espace dédié au spectacle vivant de mai à septembre), 16 000 visiteurs en 2015 (spectacles et visites d'expositions)
- La **Base Nautique Aqualoisirs** (départ des descentes en canoë du vieux Rhône, location de VTT et VAE, école de Voile, téléski nautique, Blob jump, ...) – de 20 000 à 25 000 visiteurs chaque été
- Le **Barrage de Génissiat**, dont la remise en tourisme est prévue pour l'automne 2017 – de 5 000 à 10 000 visiteurs prévus
- La **Maison du Haut-Rhône** – Siège de l'EPIC touristique des Usse et Rhône - Espace d'exposition permanent autour de la batellerie et de l'histoire de Seyssel - d'expositions artistiques temporaires – 8 000 visiteurs en 2015 (familles et scolaires).
- Le Musée de la Vache à Frangy,
- Château de Chaumont + GR65



Et bien sûr, les bourgs de Seyssel Ain et Haute-Savoie, ainsi que le Rhône sauvage ou plus domestiqué dans sa globalité.

De tout temps, Seyssel et son Pays, ont été tourné vers le Rhône, qui représente à la fois la frontière historique entre le Royaume de Sardaigne et la France, et un lien évident avec Lyon et le sud de la France au travers du commerce fluvial.

Les premières références de la navigation fluviale sur Seyssel datent de l'époque romaine (le port de « Condate » situé à la confluence du Rhône et du Fier est mentionné sur les cartes de l'empire romain au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ). La navigation fluviale sur le Haut-Rhône se développe progressivement et connaît son apogée au 19^{ème} siècle. Le Pays de Seyssel est alors la dernière partie navigable du Haut-Rhône. Plus au nord, « les Pertes du Rhône » n'ont en effet jamais permis la navigation.

L'histoire fluviale et le patrimoine sont encore bien présents sur les 2 bourgs de Seyssel (échelles de crues, vierge noir de l'Eglise de Seyssel Ain, vierge du bon départ dans l'église de Seyssel Haute-Savoie, Ponts suspendus, Grenette, ...) et plus largement à proximité du Rhône sur l'ensemble du territoire (Voie Romaine du Fier, Chemin de halage, carrière de schiste bitumineux et de pierre de Seyssel, Grange à Sel, ...), sans oublier les ouvrages hydro-électriques de réalisation plus contemporaine (Barrage de Génissiat, barrage de Seyssel, Barrage et Ecluses d'Anglefort).

Cette histoire et ce patrimoine, sont aujourd'hui insuffisamment exploités. C'est pourtant autour de cette histoire spécifique que devra inmanquablement se construire l'identité touristique du territoire et une offre touristique différenciante.

b – Sites touristiques en périphérie des Usse et Rhône

- Le Hameau du Père Noël (33 km - Saint-Blaise - 74) – 101 000 visiteurs
- Les Gorges du Fier (27 km - Lovagny – 74) – 93 000 visiteurs
- Le Parc des Jardins de la Haute-Savoie (21 km - La Balme de Sillingy - 74) – 30 000 visiteurs
- Les Jardins Secrets (23 km - Vaulx - 74) – 28 000 visiteurs
- L'Aquarium et la Maison du Lac (37 km - Aix-les-Bains - 73) – 29 000 visiteurs
- La Maison d'Izieu (46 km – Izieu - 01) – 27 000 visiteurs
- Le Château de Montrottier (27 km - Lovagny – 74) – 20 000 visiteurs

Mais aussi, l'Espace Sport et Nature du Fier (Motz – 73), Fort l'Ecluse (Léaz - 01), le bourg de Chanaz et le canal de Savières (73).

c – Les principaux événements de territoire

- Le « **Festi'Rhône en Pays de Seyssel** » : 2^{ème} dimanche de juillet – 8^{ème} édition en 2015 – animations et spectacles gratuits « Sur et Autour » du Rhône – 8 000 visiteurs en moyenne
- La « **Fête de la neige** » sur le domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier – activités nordiques gratuites – entre 1000 à 1500 visiteurs
- **Foires du 1^{er} mai et du 11 novembre sur Seyssel**
- **Foire du 8 mai sur Frangy**

- **Championnat du monde de side-car cross** à Chaumont
- **Festival reggae à Frangy : 5 000 personnes en 2016**

De nombreuses manifestation sportives sont aussi organisées, telles que : les **Championnat de France de Ski-Joering et Traineaux à Chiens** organisés sur le domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier ; le **Roll’Athlon 100** (épreuve du Championnat de France), des **courses VTT, et cyclo-sportives** ou encore des **Trails sur la Montagne des Prince et le Grand-Colombier**.

d – Les principaux événements en périphérie

- Le **Festival international du film d’animation** d’Anecy (115 000 visiteurs)
- Festival **Musilac** d’Aix-les-Bains (80 000 visiteurs)
- **Les Grandes médiévales d’Andilly** (51 000 visiteurs)
- La **fête du lac d’Anecy** (39 000 visiteurs)
- Les **noctambules** à Anecy

B-3-7 Les hébergements touristiques et emplois directement liés au tourisme

a – les hébergements existants

	Territoire des Usse et Rhône			
	Pays de Seyssel		Val des Usse et Semine	
	Nombre de Structure	Nombre de lits	Nombre de Structure	Nombre de lits
Chambres d’hôtes	9	45	9	24
Campings	2	333	1	96
Gîtes et meublés	24	96	8	32
Gîtes de groupes	2	143	1	12
Hôtels Auberges	3	74	1	16
Refuge	2	35	/	/
Total	52	726	20	180

Soit donc au total, 72 structures d’accueil et plus de 906 lits, sur le nouveau territoire touristique des Usse et Rhône.

Les chiffres concernant le prélèvement de la Taxe de Séjour sur le territoire ne permettent pas de donner une estimation fiable de la fréquentation des hébergements. L’une des missions du futur EPIC touristique des Usse et Rhône, sera d’optimiser le recouvrement de cette taxe.

b – les hébergements touristiques en projet sur les Usse et Rhône

- **Hôtel du Rhône (30 lits)** sur la commune de Seyssel 01 (ouverture prévue pour le printemps 2018)
- **Création de 30 gîtes de 50 m² (250 lits)** sur l’Espace Sport et Loisirs du Fier (Motz – 1 km du bourg de Seyssel) – Enquête publique en cours
- **Réhabilitation du Refuge de la Grange de la Tour (15 lits) et création d’hébergements atypiques** à proximité de l’Auberge de Sur-Lyand (projet à plus long terme)
- D’autres projets de création de structure hôtelière sont envisagés à la sortie de l’autoroute A40 (Chêne-en-Semine) et sur le bourg de Frangy.

c – les emplois directs liés au tourisme

Aucun indicateur fiable permettant de connaître le nombre exact d’emplois directs liés au tourisme n’existe sur le territoire. Cependant, au regard du nombre d’hébergements et de prestataires touristiques, on peut estimer **entre 180 et 200, les personnes vivant directement du tourisme** sur les Usse et Rhône. À noter que, la fréquentation estivale, mais aussi d’avant et d’arrière-saison, lié à l’itinérance (en vélo sur la Via Rhôna et à pied sur le Saint-Jacques de Compostelle) entraîne des retombées économiques significatives sur les commerces des Bourgs centres de Seyssel et de Frangy.

L’objectif est d’atteindre à moyen terme, une augmentation de 10 % du nombre de lits et d’emplois directement liés au tourisme.

B-3-8 L’agriculture : une activité majeure pour le territoire

L’agriculture est la première activité économique du territoire des Usse et Rhône concernant le nombre d’emplois directs et indirects ainsi que pour la présence spatiale et la multifonctionnalité de ses usages : économiques, environnementaux, paysagers, climatiques, énergétiques, identitaires, ruraux...

	2000	2005	2011
Surface agricole	13 795	13 736	13 647
Surface Naturelle	10 951	10 945	10 952
Surface Urbanisée	916	1 012	1 099

Source : Chambres d’Agriculture Savoie Mont-Blanc et de l’Ain, Diagnostic agricole, SCOT Usse et Rhône.

L’agriculture, c’est :

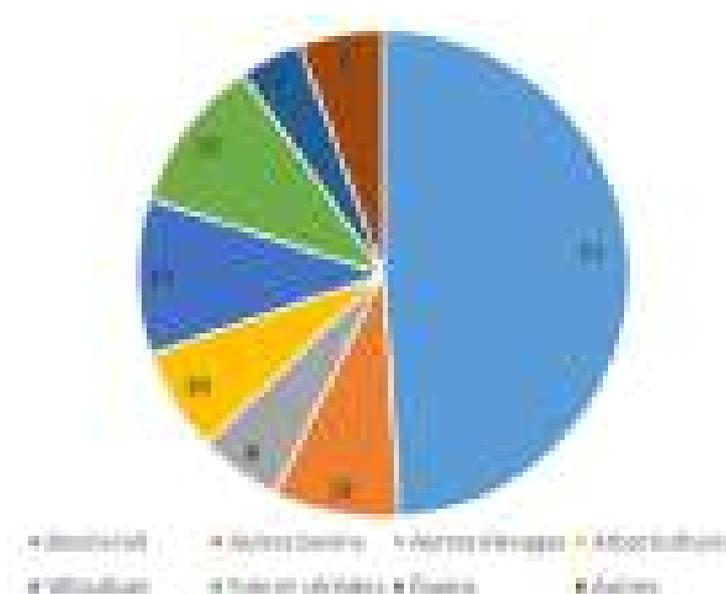
- 145 exploitations agricoles,
- 257 chefs d’exploitation, plus de 350 emplois directs pour 294 ETP,
- 14 000 hectares entretenus et exploités,

- plus de 200 emplois indirects dans le territoire,
- une population rurale travaillant sur place et installée dans le territoire.

L'âge des exploitants agricoles est élevé. Après un vieillissement constaté, l'âge moyen de la population agricole se stabilise et se restructure, avec des reprises par des jeunes agriculteurs, dans le cadre agricole ou hors-cadre agricole, c'est-à-dire qui ne sont pas issus de l'agriculture.

Age	<= 35 ans	35 > âge < 55	>= 55 ans
Part d'agriculteurs	13%	61 %	26%

Source : Chambres d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et de l'Ain, Diagnostic agricole, SCoT Usse et Rhône.



Les exploitations agricoles du territoire sont essentiellement basées sur l'élevage. Sur les 145 exploitations professionnelles* recensées par les Chambres d'Agriculture, elles sont 97 sur 145, soit plus des deux-tiers.

*exploitation agricole professionnelle, c'est-à-dire qui cultive plus d'une demi-SMI.

Source : Chambres d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et de l'Ain, Diagnostic agricole, SCoT Usse et Rhône.

L'économie agricole se base sur des signes de qualité tels que les IGP et les AOP pour les plus importants mais aussi, de manière croissante, l'agriculture biologique.



Ces systèmes économiques valorisent les revenus des agriculteurs mais ne sont pas suffisants pour répondre aux enjeux structurels et socio-économiques des filières agricoles.

En outre, l'économie agricole est fragilisée par l'importante pression foncière, qui s'accroît, dans le territoire d'Usse et Rhône. Aussi, la Communauté de Communes Usse et Rhône est

volontaire pour participer à des achats de terres agricoles pour les redistribuer avec des baux à long-terme aux agriculteurs. Cette action est déterminante pour l'action que la collectivité peut apporter à l'agriculture pour maintenir ses activités dans un contexte contraint par l'urbanisation et, plus généralement, l'artificialisation des sols.



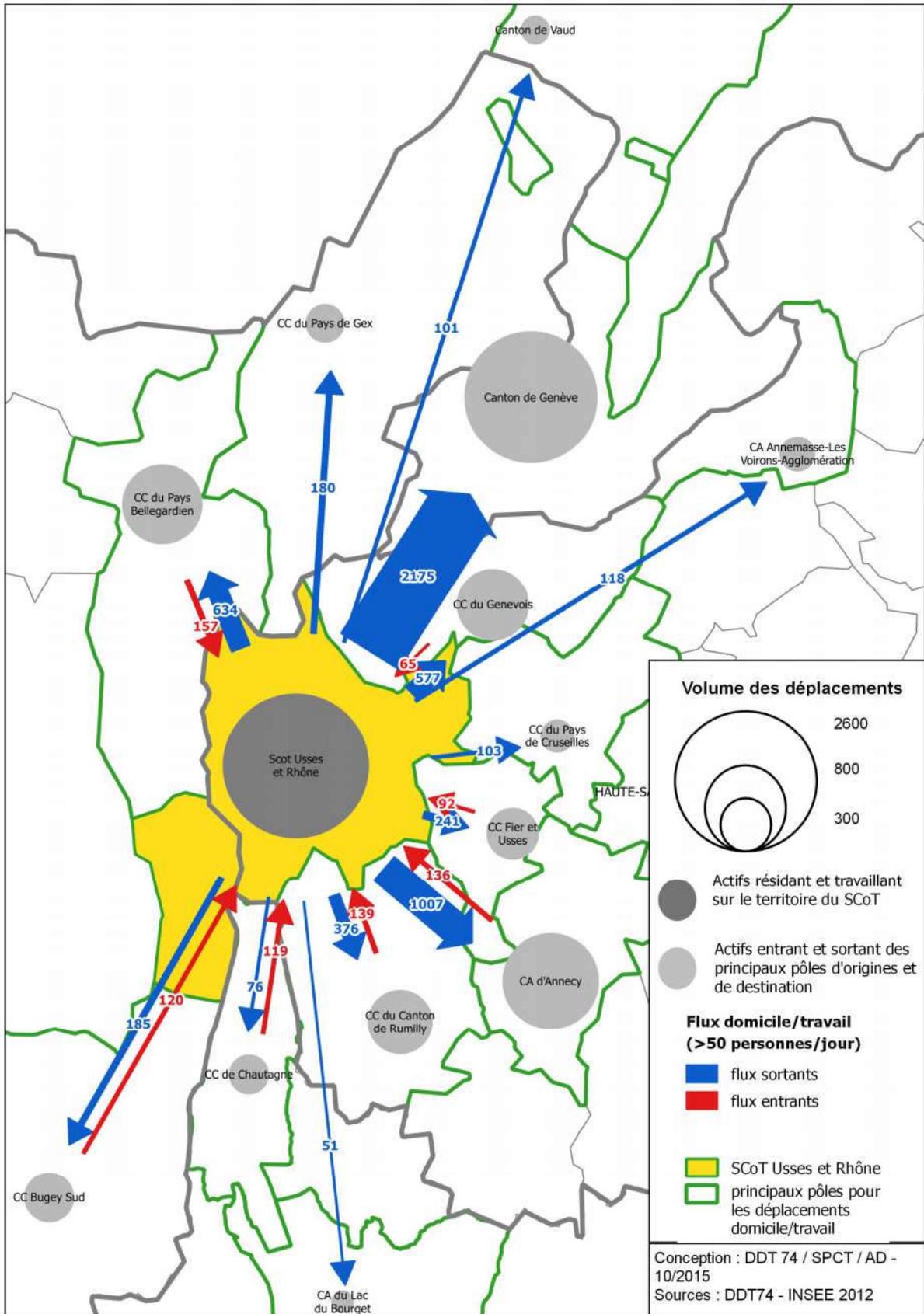
L'agriculture est une activité fondamentale pour le territoire et multifonctionnelle. L'un des enjeux pour l'avenir sera l'énergie et d'évaluer à quelle mesure l'agriculture peut participer à la transition énergétique des territoires. La méthanisation (voir la partie sur l'environnement) débute et sera appelée à être encouragée en cas de succès des opérations pilotes.

B-4 Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.

La question de la mobilité est très importante pour la Communauté de Communes Usse et Rhône. En effet, le territoire, bien que rural, est soumis à des influences urbaines et les actifs d'Usse et Rhône tendent à travailler vers les pôles d'emplois voisins. En outre, les principaux pôles commerciaux pour les achats dépassant le simple « quotidien » se situent également à l'extérieur du territoire (Bellegarde-sur-Valserine, Épagny-Annecy, Archamps-Saint-Julien, Belley...). La question des déplacements est donc primordiale.

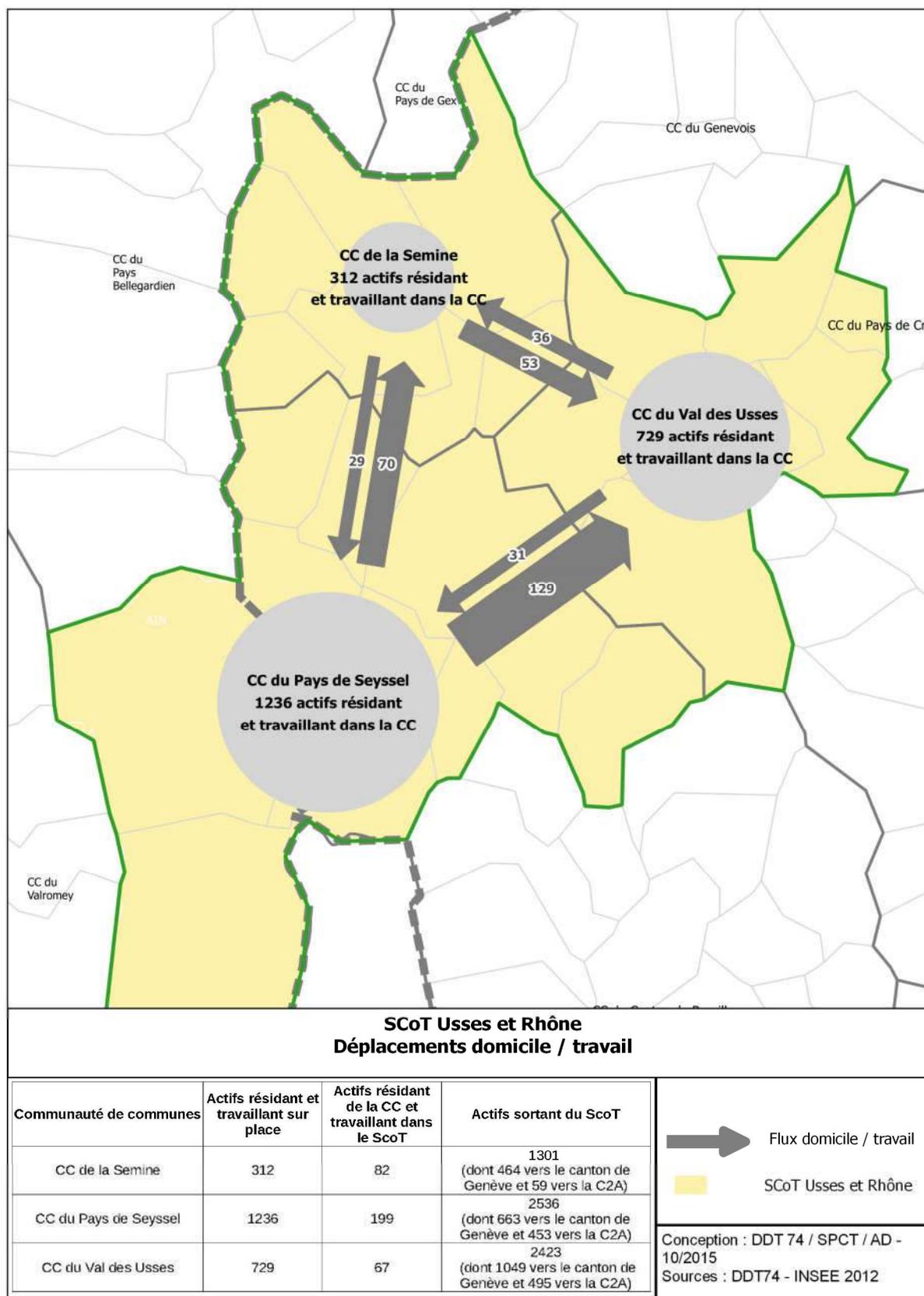
B-4-1 Les déplacements « domicile-travail » et pour le commerce se font principalement à l'extérieur du territoire

La carte ci-dessous illustre les déplacements d'actifs depuis les Usse et Rhône jusque vers les pôles d'emplois voisins, en 2012. Sont comptabilisés les actifs sortant mais aussi ceux entrant.



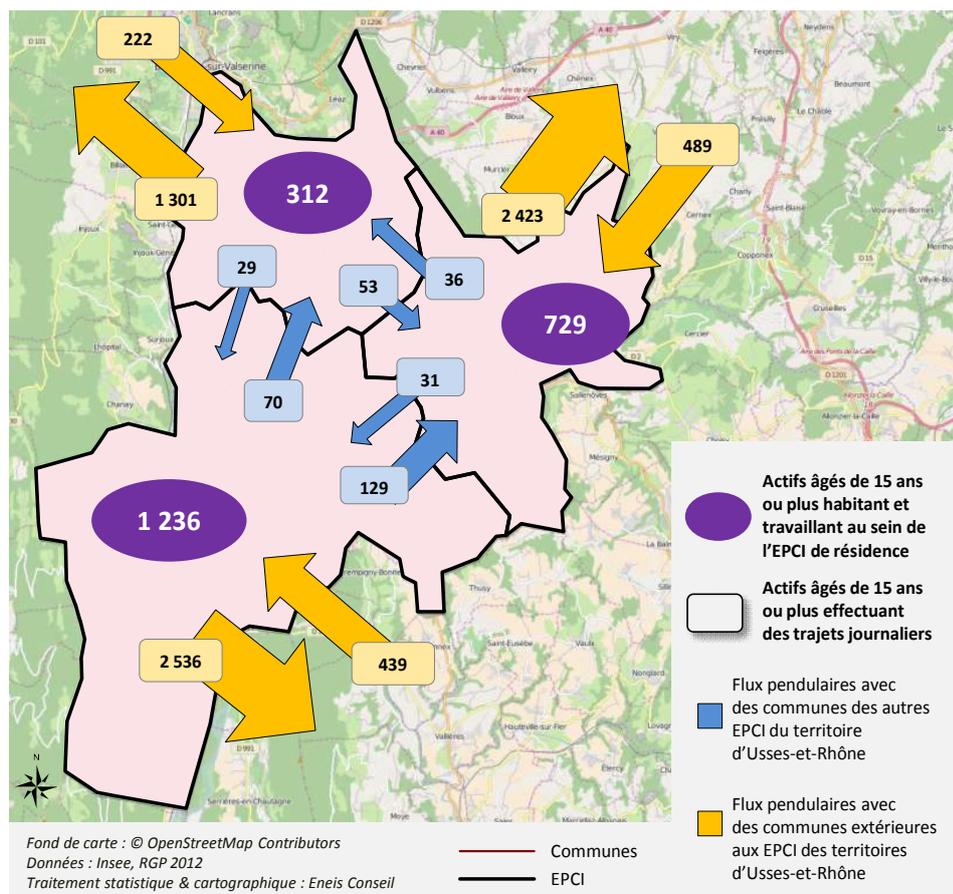
Source : INSEE, DDT de Haute-Savoie, 2012

La carte ci-dessous illustre les dynamiques internes au territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône, entre les anciennes Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse :



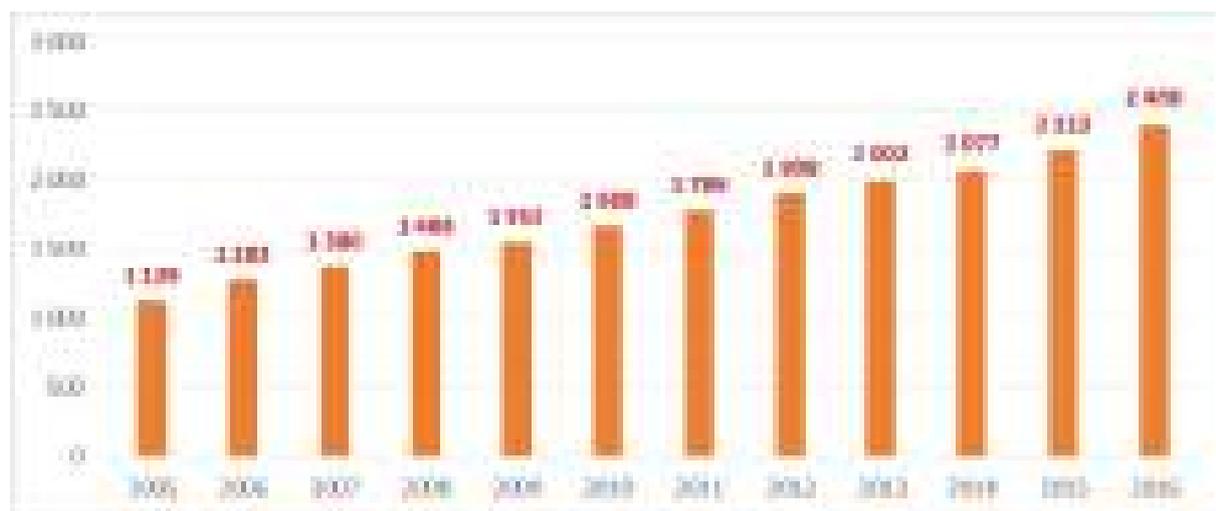
Source : INSEE, DDT de Haute-Savoie, 2012

Les flux domicile-travail en 2012 :



Source : diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

L'évolution des détenteurs de permis G dans le canton de Genève entre 2005 et 2016 :



Les détenteurs de « Permis G » en Usse et Rhône (source : OCSTAT Genève ; CCUR).

Ce graphique illustre les détenteurs de « permis G », c'est-à-dire les actifs non suisses travaillant dans le canton de Genève. Il s'agit d'une donnée minimale qui montre l'importance de l'évolution de cette dynamique. Concernant le travail frontalier, ne sont pas comptabilisés :

- les actifs travaillant dans le canton de Vaud,

- les actifs suisses travaillant dans les cantons de Genève et de Vaud (ils n'ont pas besoin d'un permis G)
- les actifs travaillant dans les organisations internationales, dispensés de permis G.

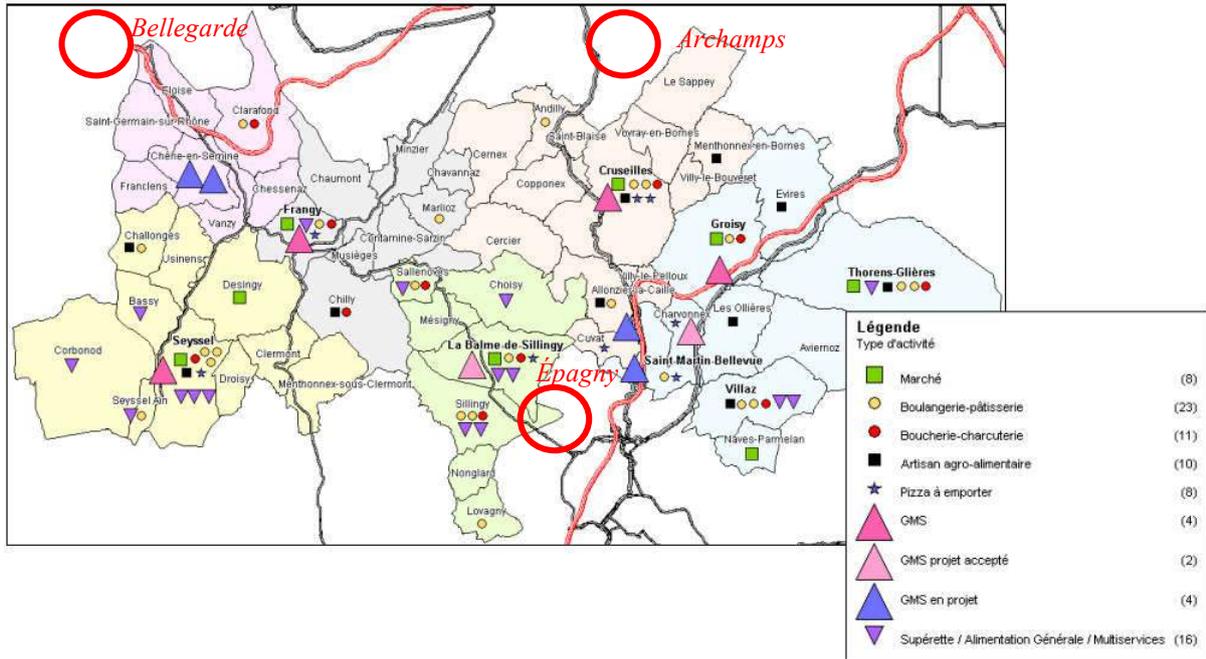
La part des actifs travaillant dans les pôles d'emplois voisins augmente, comme le montre le tableau d'évolution 2010-2012 :

	2010				2012			
	Flux entrants	Flux sortants	Solde	Total des flux	Flux entrants	Flux sortants	Solde	Total des flux
Canton de Genève (CH)	0	1 871	-1 871	1 871	0	2 175	-2 175	2 175
Canton de Vaud (CH)					0	101	-101	101
CC Pays de Gex (01)	4	130	-126	134	0	180	-180	180
CC Pays Bellegardien (01)	232	693	-461	925	157	634	-477	791
CC du Colombier (01)	72	127	-55	199				
CC Bugey Sud (01)					120	185	-65	305
CC Chautagne (73)					119	76	43	195
CA du Lac du Bourget (73)					0	51	-51	51
CC Genevois (74)	52	560	-508	612	65	577	-512	642
CA Annemasse Agglo (74)	98	165	-67	263	0	118	-118	118
CC Canton de Rumilly (74)	155	355	-200	510	139	376	-237	515
CA Annecy (74)	145	1 014	-869	1 159	136	1 007	-871	1 143
CC Fier et Usse (74)	94	181	-87	275	92	241	-149	333
CC Pays de Cruseilles (74)	36	127	-91	163	0	103	-103	103

Source : DDT de Haute-Savoie

Concernant les pôles commerciaux, la Communauté de Communes Usse et Rhône compte essentiellement sur les pôles extérieurs pour les commerces importants. Elle dispose toutefois d'un maillage commercial globalement satisfaisant pour les achats du quotidien.

Cartographie de l'offre alimentaire du territoire des Usse et Bornes (projet CDDRA) :



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat et CCI de la Haute-Savoie à partir du Registre du Commerce et des Sociétés et du Répertoire des Métiers

Source : diagnostic commercial effectué par le CDDRA Usse et Bornes (à noter qu'à la date de réalisation, en 2008, la commune d'Anglefort n'appartenait pas à l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyssel).

Aussi, les pôles extérieurs sont prisés pour les achats plus importants (hypermarchés, bricolage, loisirs, etc.).

Ils sont représentés en cercle rouge sur la carte ci-dessus.

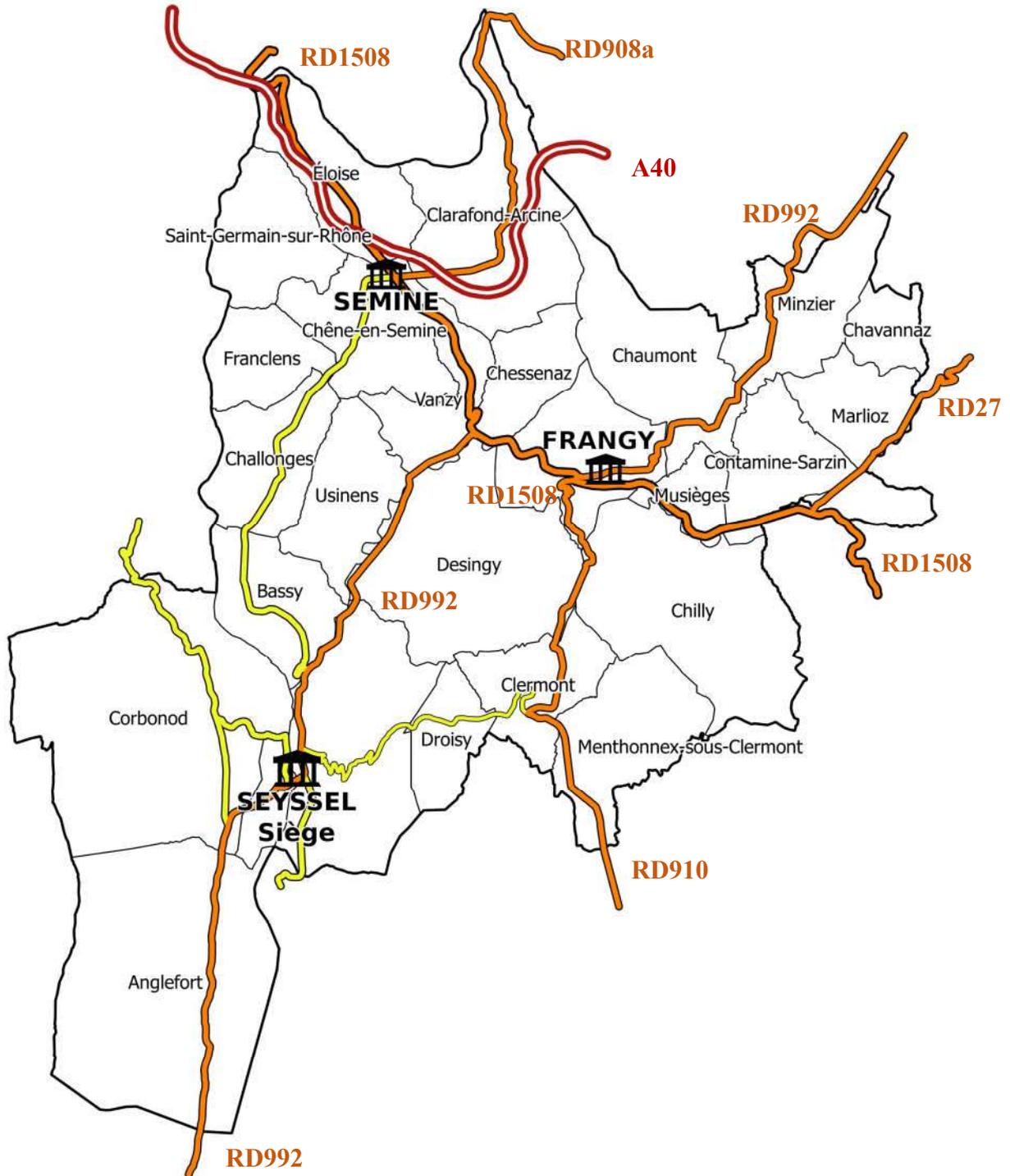


Ainsi, les déplacements vers l'extérieur du territoire de la part des habitants de la Communauté de Communes Usse et Rhône sont très importants et les déplacements revêtent d'une importance cruciale pour l'attractivité du territoire.

B-4-2 Un réseau viaire dont l'usage s'intensifie

Le réseau de déplacements au sein d'Usse et Rhône pour se rendre dans les pôles d'emplois extérieurs est essentiellement assuré par la route. Le territoire est traversé par l'autoroute A40 (Mâcon – Bellegarde – Annemasse – Chamonix) avec un échangeur au niveau d'Éloise (non loin de la Croisée, sur le plateau de la Semine). Une route classée à grande circulation maille le territoire, il s'agit de la RD1508 (Bellegarde – Annecy – Ugine). En plus de ces principaux axes, des voies structurantes maillent le territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Carte des principaux axes de la CC Usse et Rhône :



Source : Communauté de Communes Usse et Rhône.

La fréquentation de ces axes est importante et témoigne d’une hausse régulière du trafic. Le tableau compare les données journalières du comptage routier réalisé par la DDT de Haute-Savoie entre 2008 et 2014 :

Axe routier comptabilisé	2007	2014	Évolution
A40 – Bellegarde à Éloise	19 937	21 177	+ 1 240
A40 – Éloise à Saint-Julien-en-Genevois	18 989	21 165	+ 2 176
RD1508 – Bellegarde à la Croisée	6 634	7 458	+ 824
RD1508 – la Croisée à Mons	8 127	7 425	- 702
RD1508 – Mons à Frangy	11 623	10 265	- 1 358
RD1508 – Déviation de Frangy	7 619	7 230	- 389
RD1508 – Frangy à Bonlieu	9 349	9 659	+ 310
RD992 – Seyssel à Mons	3 781	4 850	+ 1 069
RD992 – Frangy à Jonzier-Épagny	3 435	3 793	+ 358
RD910 – Clermont à Frangy	3 031	3 268	+ 237

Source : comptages DDT de Haute-Savoie

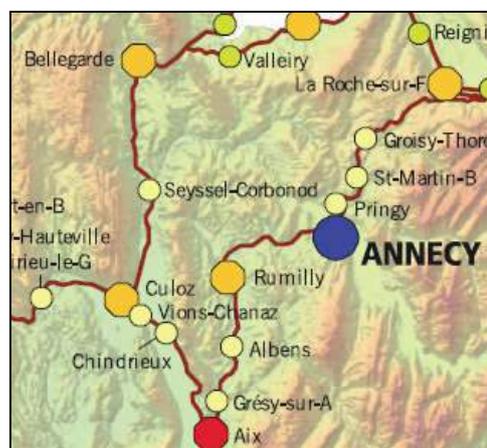
La fréquentation du réseau viaire devient de plus en plus importante. Il est cependant important d’envisager d’autres modes de déplacements dans le territoire. Des premières expériences ont été menées.

B-5-7 La gare de Seyssel – Corbonod

La Communauté de Communes Usse et Rhône compte une gare ferroviaire sur son territoire.

Typologie des gares

- Grand pôle d’échanges de métropole (Ly, Gre, St-Et.)
- Grand pôle d’échanges (villes > 40 000 hab)
- Pôle d’échanges de villes moyennes (villes > 15 000 hab)
- Pôle d’interconnexion TER/TCU lourd
- Pôle de rabattement (ville < 15 000, zone chal. > 20 000)
- Pôle d’échanges touristique
- Gare périurbaine de proximité
- Gare de proximité



Source : DOO du SCoT Usse et Rhône



La gare de Seyssel – Corbonod est de plus en plus prisée des actifs (et notamment ceux quotidiennement) travaillant à Genève et Bellegarde-sur-Valserine.

Le transport ferroviaire est compétitif de par le temps mis pour se rendre dans le centre de Genève, sans avoir le problème du stationnement à l’arrivée.

La gare de Seyssel – Corbonod

Exemple de l'offre pour un jour de semaine hors congés scolaires :

Seyssel-Corbonod	7:45	9:44	11:45	15:46	21:49
Bellegarde-sur-V.	7:58	9:57	11:58	15:59	22:02
Genève Cornavin	8:28	10:28	12:28	16:02	22:30
Genève Cornavin	9:29	13:29	15:29	17:29	19:29
Bellegarde-sur-V.	9:55	13:55	15:55	17:55	19:55
Seyssel-Corbonod	10:11	14:11	16:11	18:11	20:11

Source : TER Auvergne-Rhône-Alpes, Fiche horaire Lyon – Bellegarde – Genève.

La gare de Seyssel-Corbonod est compétitive pour les trajets vers Genève essentiellement. Toutefois, les temps de trajets sont les suivants (temps minimum) :

- Aix-les-Bains : 1h02
- Annecy : 1h54
- Bellegarde : 0h13
- Chambéry : 1h17
- Genève : 0h43
- Lausanne : 1h29
- Lyon : 1h14
- Paris : 3h04



Hormis les trajets ponctuels, elle est intéressante pour les déplacements de travail vers Bellegarde et Genève. L'offre en transports ferroviaire pour le territoire est moyennement efficace, avec seulement un train le matin et deux le soir pour revenir. La Communauté de Communes Usse et Rhône devra renforcer sa compétitivité afin de mieux tirer parti du transport ferroviaire.

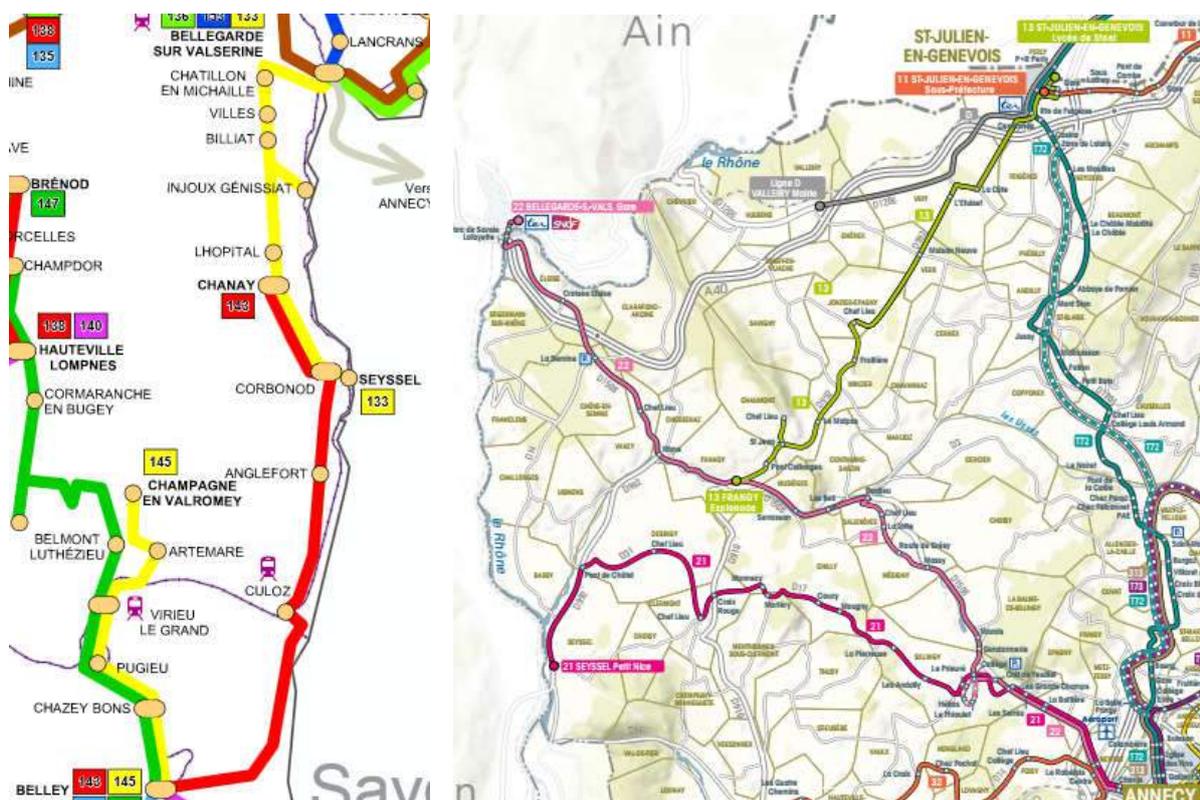
B-4-4 Les lignes inter-urbaines

Le territoire est desservi par les lignes de transports inter-urbaines suivantes avec le nombre d'aller-retours quotidiens (jour de semaine hors vacances scolaires) :

- Bellegarde – Annecy, 9 aller-retours,
- Seyssel – Annecy, 2 aller-retours,
- Frangy – Saint-Julien-en-Genevois, 3 aller-retours,
- Seyssel – Bellegarde, 2 aller-retours,
- Chanay – Corbonod – Belley, 2 aller-retours.

Les lignes desservent les communes et les villages qu'elles traversent. Elles desservent donc de nombreux points et sont compétitives sur les tarifs et les abonnements. Elles sont gratuites dans l'Ain. Cependant, la compétence transport a été transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les conditions de leur pérennité sont encore incertaines à ce jour.

Les lignes sont assez peu empruntées par les usagers à l'exception notable de la ligne entre Frangy et Saint-Julien-en-Genevois.



Sources : conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.



Le réseau de transport inter-urbain est présent dans le territoire et celui-ci est bien connecté. Les lignes, bien qu'attractives financièrement pour l'utilisateur, ne sont que très faiblement empruntées pour les déplacements de travail et de loisir.

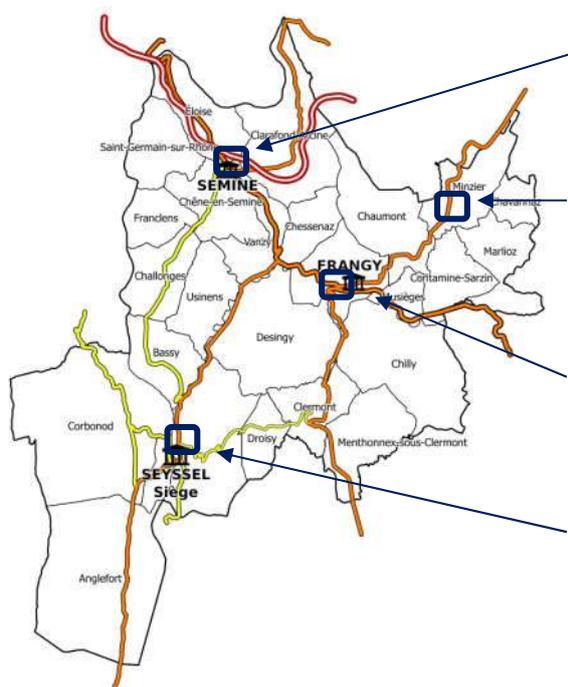
B-4-3 La gestion des stationnements à identifier à plusieurs échelles

La gestion des stationnements concerne essentiellement les villes de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) et de Frangy. La gestion reste donc locale même si les conséquences sont intercommunales au regard de l'attractivité des bourgs vis-à-vis des commerces notamment. La question du stationnement reste un enjeu majeur.

Analysé à l'échelle intercommunale, la gestion du stationnement concerné également les actifs se rendant au travail à travers les parcs de co-voiturage. Ils sont au nombre de 5 dans le territoire :

- parc de stationnement pour co-voiturage de la Semine : 30 places,
- parc de stationnement pour co-voiturage d'Éloïse (ATMB) : 59 places,
- parc de stationnement pour co-voiturage de Frangy – Esplanade : 50 places,
- parc de stationnement pour co-voiturage de Marlioz : 20 places,
- parc de stationnement pour co-voiturage de Minzier : 20 places.

Leur utilisation est régulière sans toutefois être complète. Ils sont situés sur les points névralgiques de déplacement dans la Communauté de Communes :



Parc de la Seine – Échangeur autoroutier d'Éloise : croisement des axes depuis Seyssel et Frangy vers Genève et Bellegarde.

Point Fornant à Minzier : croisement des axes depuis Marlioz, Contamine-Sarzin et Frangy vers Genève.

Entrée-ouest de Frangy : croisement des axes depuis Seyssel et Rumilly vers Genève.

Entrée nord de Seyssel 74 : croisement des axes depuis le Bugey et la Chautagne vers Bellegarde et Genève.

Source : CC Usse et Rhône

La gestion des véhicules qui stationnent toute la journée dans les centre-bourg devient de plus en plus complexe. Des aires de covoiturage improvisées s'implantent autour des points névralgiques du territoire, lieux privilégiés de rencontres et de rendez-vous.



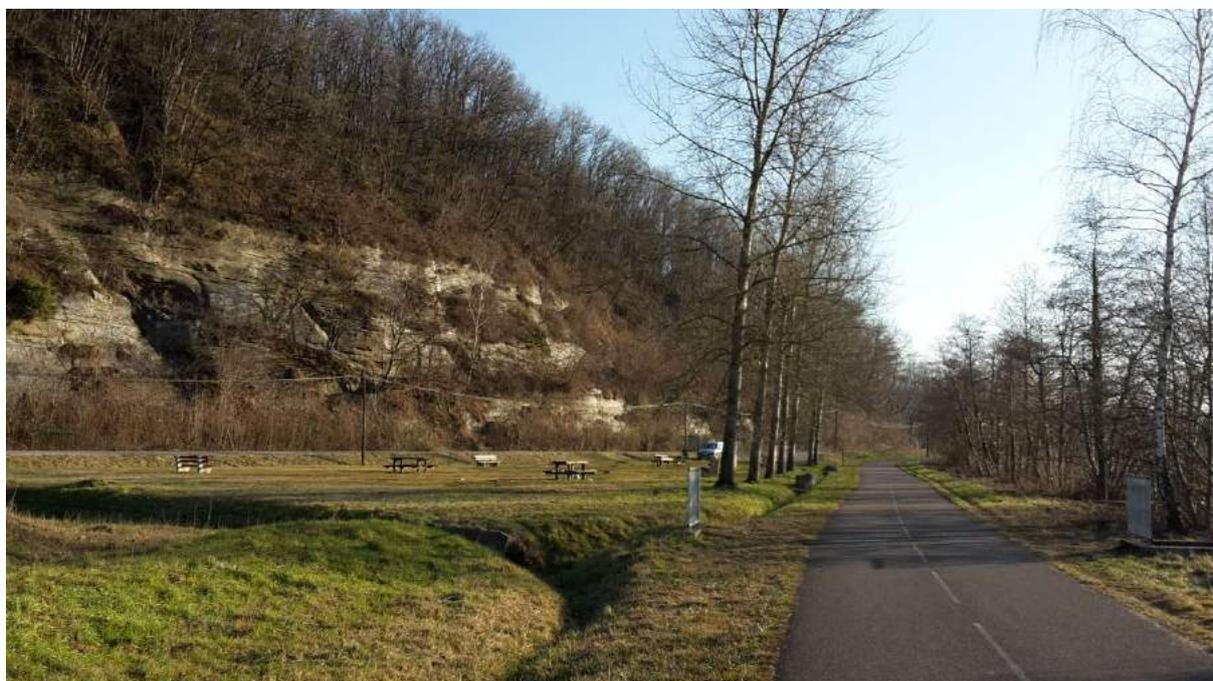
Il convient, afin de limiter ces contraintes, d'aménager des aires de covoiturage de taille modeste, correctement réparties dans le territoire, afin de réguler les pratiques de co-voiturage, bénéfiques pour la limitation des déplacements et de plus en plus prisées.

B-4-5 Vers des déplacements doux à usage local

Les déplacements doux dans le territoire se développent. Les pratiques de loisirs et de randonnées sont anciennes. Toutefois, les projets de déplacements en mode doux (marche à pied, trottinette, vélo, vélo électrique...) émergent. Les voies existantes sont encore peu nombreuses mais en développement. L'axe cyclable de la ViaRhona entre le bourg de Seyssel Haute-Savoie et le sud de la commune, « Chez Janin ». Cet axe permet de rejoindre la base de loisir de Motz et est emprunté par une population nombreuse.

Notons des premiers projets, comme :

- l'axe de déplacement entre le site de la croisée, sur le plateau de la Semine et le village de Chêne-en-Semine,
- le projet de voie douce entre Musièges-Serrasson et la ZAE des Bonnets pour, ensuite, rejoindre Frangy,
- le projet de liaison douce entre Culoz – Anglefort et Seyssel Ain, le long du Rhône, partiellement réalisé à Anglefort.



L'axe de la ViaRhona et aussi un cheminement doux très emprunté à Seyssel Haute-Savoie.

Des projets émergent et l'utilisation faite par les usagers encourage à développer ces réseaux, malgré les contraintes physiques du territoire.

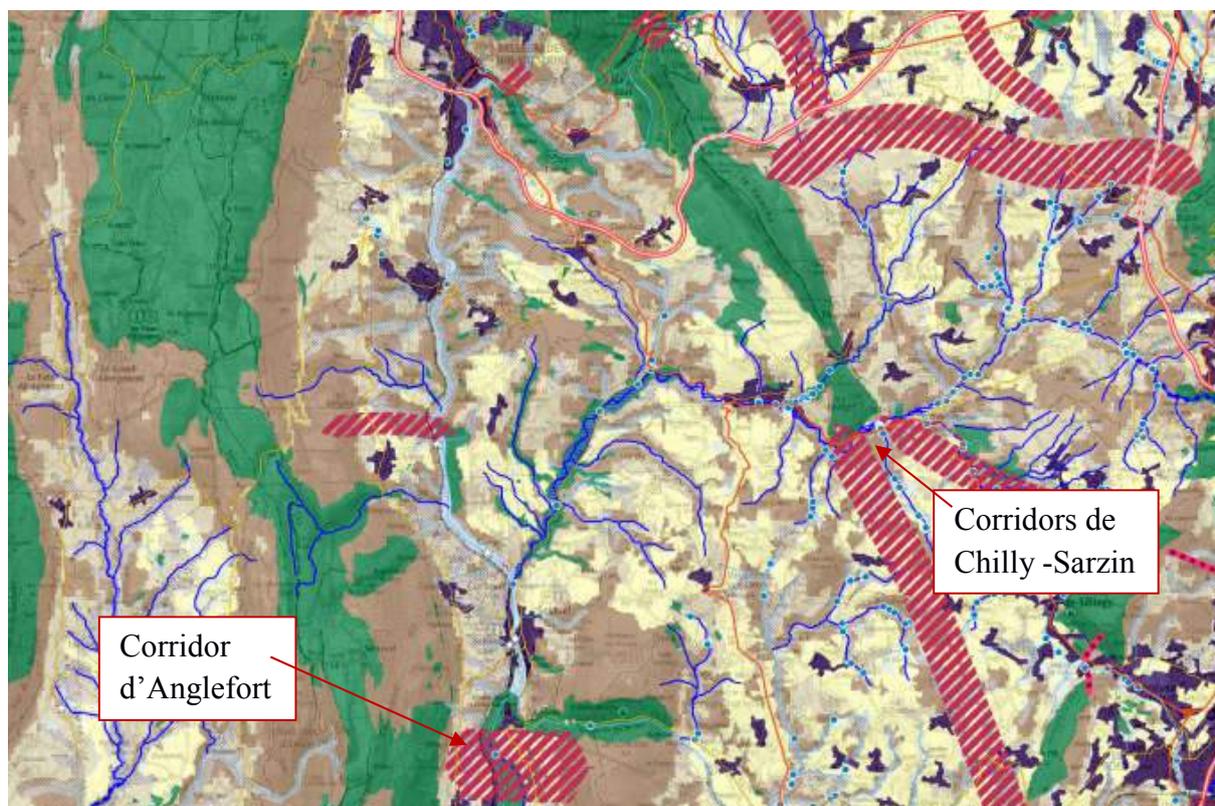


Les déplacements doux constituent un enjeu important pour le territoire et des projets fleurissent. Il convient, afin de renforcer l'attractivité de ce territoire rural, de compléter l'offre en déplacement alternatif à la voiture qui peut être utilisé aussi bien pour du loisir que pour les trajets domicile-travail.

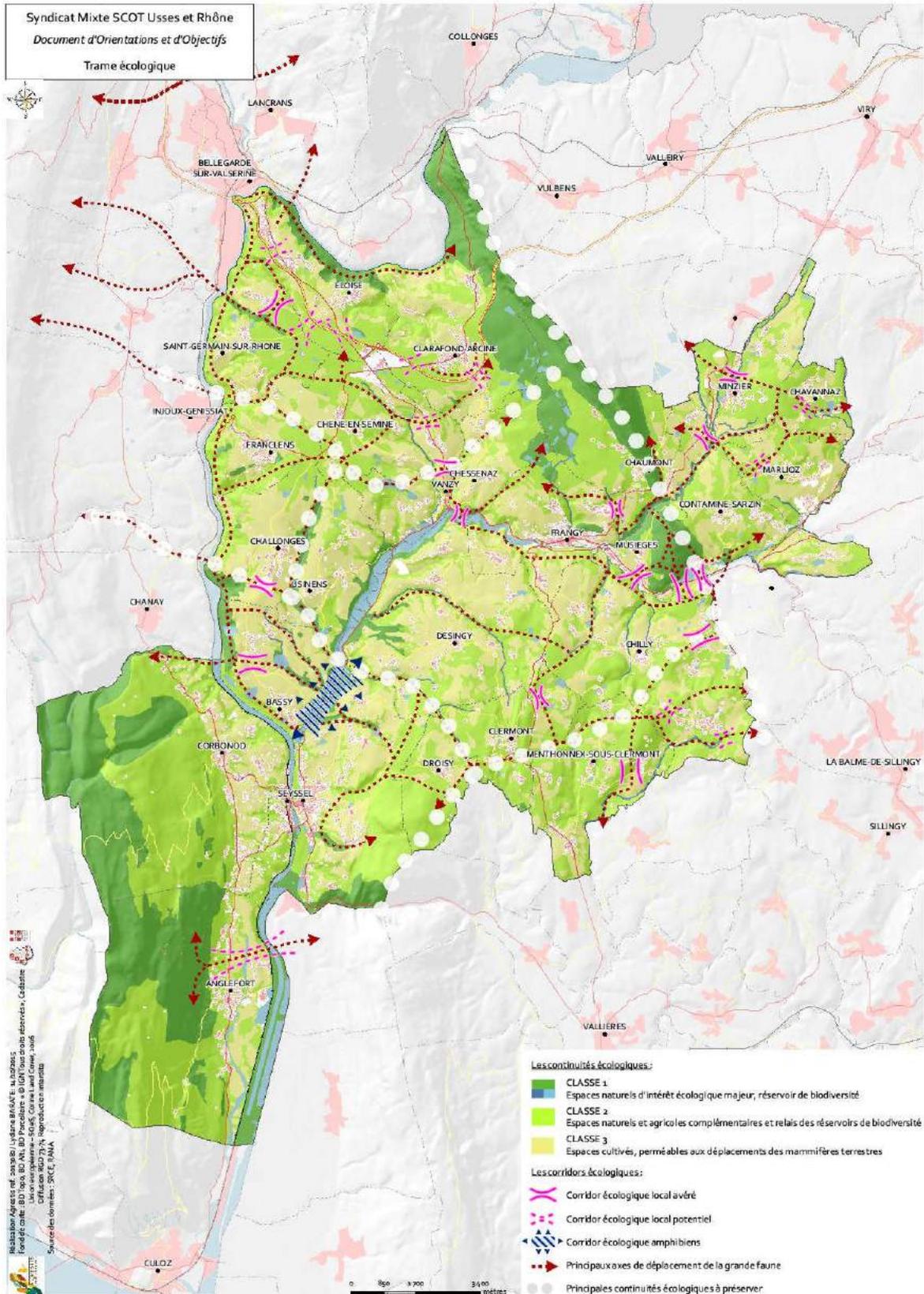
B-5 La transition écologique et énergétique.

B-5-1 Les enjeux identifiés par le SCoT Usse et Rhône et les PLU intercommunaux

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a mis en exergue deux axes de déplacement de la faune et de la flore à dimension régionale. Ils ne présentent pas de problèmes particuliers sur le plan de l'aménagement du territoire. La prise en compte des dynamiques écologiques et paysagères a été approfondie par le SCoT Usse et Rhône et des travaux de réflexions sont en cours à l'échelle des trois PLUi.

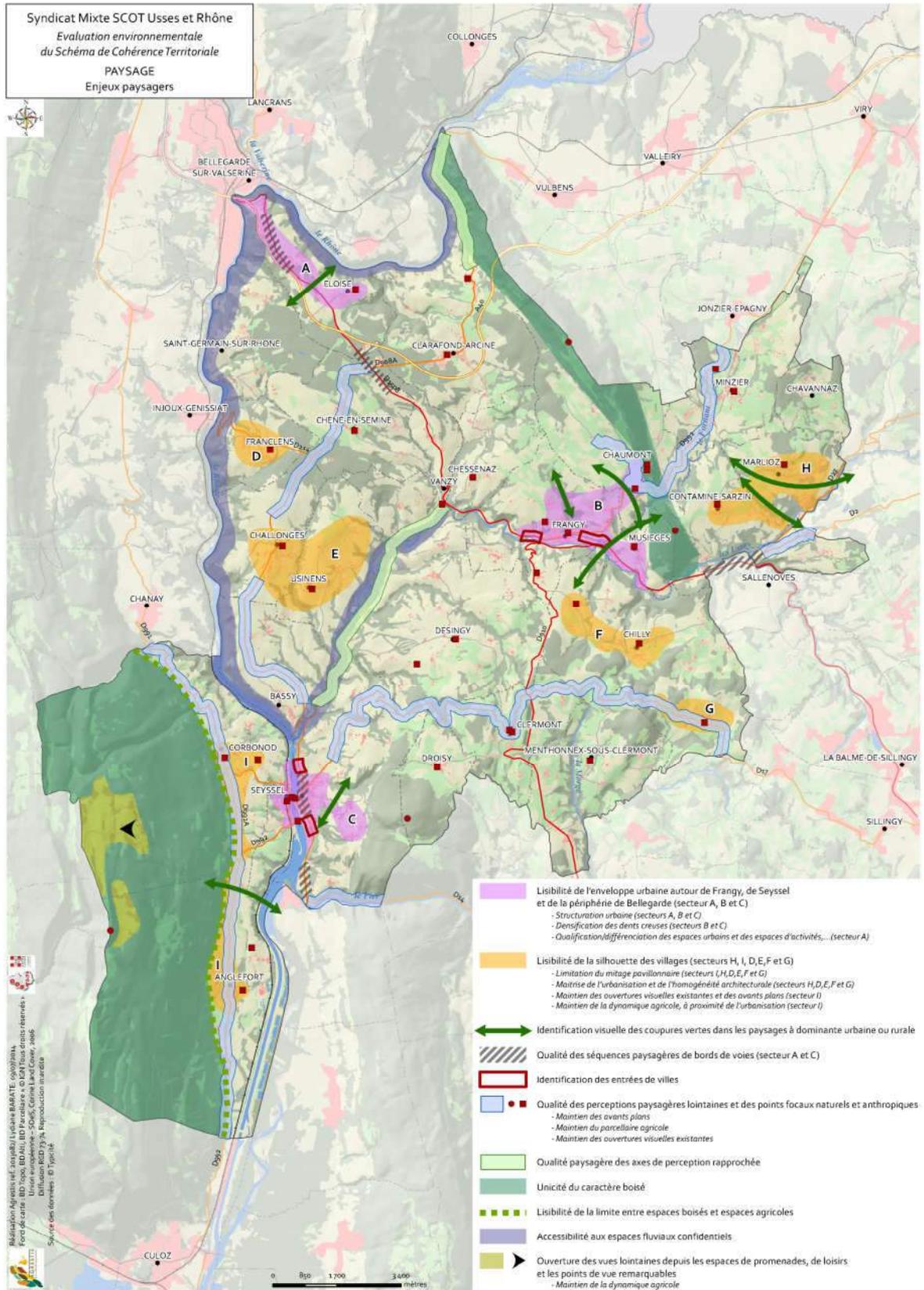


Extrait du SRCE couvrant la Communauté de Communes Usse et Rhône



Traduction du SRCE dans le DOO du SCOT – Carte des dynamiques écologiques

Le diagnostic ne met pas en exergue la nécessité de réparer des continuités écologiques dans les Usse et Rhône.



Diagnostic des enjeux paysagers de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le diagnostic paysager a mis en exergue des enjeux de rétablissement potentiel dans les endroits suivants :

- Chêne-en-Semine – Éloise : traversée de la Croisée – RD1508,
- Contamine-Sarzin : traversée des Îles – RD1508,
- Éloise : traversée de la RD1508 – Fiolaz – Bois d’Arlod,
- Seyssel 74 : traversée de Seyssel,
- Seyssel 74 : traversée des Îles-sud – Chez Janin – RD991.

Certains villages sont répertoriés car ils font état d’enjeux concernant leur lisibilité urbaine (harmonisation de la répartition des formes urbaines, de la structure du bâti) :

- Anglefort : chef-lieu,
- Challonges : chef-lieu,
- Chilly : Coucy, Mougny, Darogne, Ferraz, la Cry, chef-lieu,
- Contamine-Sarzin : chef-lieu, Villard,
- Corbonod : Gignez, Fontaine, la Trille,
- Éloise : Fiolaz, Bois d’Arlod,
- Franclens : chef-lieu,
- Frangy : chef-lieu,
- Marlioz : chef-lieu, Chez les Gay, Grière,
- Seyssel 01/74 : chef-lieu,
- Usinens : Bovinens, chef-lieu.

B-5-2 La transition énergétique dans les constructions futures

Les PLUi du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse tiennent lieu de programme local de l’habitat (PLH). Ils sont donc en cours d’élaboration d’un PLH qui prendra en compte les aspects de transition écologique des constructions.

Le DOO du SCoT Usse et Rhône a souligné cette nécessité. Cela revêt d’un caractère indispensable pour le devenir du territoire. Le territoire est rural mais soumis à des influences urbaines. Il est de plus en plus habité par des actifs travaillant dans les pôles d’emploi de Bellegarde-sur-Valserine, Genève et d’Annecy. Le budget transport est important pour les ménages. Aussi, afin d’assurer le renouvellement du parc de logements et de conserver l’attractivité résidentielle du territoire, il apparaît indispensable de proposer une offre en logements dont les performances énergétiques permettent d’être compétitives sur le marché pour l’achat et l’accession à la propriété. Le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône avait commandité une étude complémentaire sur l’habitat, qui préfigure les trois PLH qui se dessinent en lien avec les trois PLUi actuellement en cours d’élaboration.

Ainsi, le projet de document d'orientation des futurs PLH intégrera les orientations suivantes, dont une, la 4^{ème}, est spécifiquement consacrée à la réhabilitation de l'habitat :

➤ Orientation 1 : Mettre en place une stratégie de densification et de diversification de l'habitat pour maintenir l'attractivité du territoire

- AXE 1 : Développer des outils au service d'une stratégie de faible consommation et de maîtrise foncière
- AXE 2 : Renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes actifs en favorisant leur parcours résidentiel

➤ Orientation 2 : Favoriser l'accès au logement des ménages du territoire en difficulté

- AXE 1 : Accroître l'offre de logements aidés et développer l'accession aidée à la propriété
- AXE 2 : Développer une stratégie de production et de promotion de l'offre de logements aidés

➤ Orientation 3 : Répondre aux besoins en logement et en hébergement des publics spécifiques

- AXE 1 : Faciliter les travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- AXE 2 Favoriser le rapprochement des personnes âgées du centre-bourg et développer des offres alternatives adaptées
- AXE 3 : Répondre aux besoins repérés en matière de sédentarisation et d'accueil des gens du voyage

➤ Orientation 4 : Préserver la qualité du patrimoine bâti, renforcer la qualité et l'attrait des logements anciens

- AXE 1 : Aider à la réhabilitation de l'habitat
- AXE 2 : Favoriser la performance énergétique de l'habitat
- AXE 3 : Préserver le patrimoine du territoire

➤ Orientation 5 : Piloter la mise en œuvre du PLH

- AXE 1 : Mettre en place les instances de pilotage du PLH
- AXE 2 : Produire des bilans annuels tout au long de la programmation du PLH



Source : Étude PLH du SCOT Usse et Rhône, ENEIS Conseils, CC Usse et Rhône.

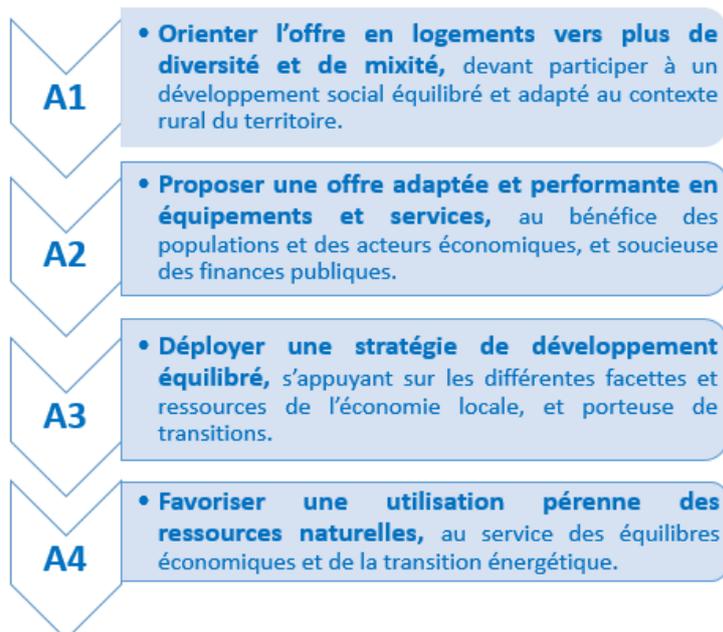
Aussi, le territoire est en déficit de logements à forte performance énergétique et la politique future en matière d'habitat devra tendre vers des projets novateurs en la matière.

Dans le SCoT, la politique en faveur de la performance énergétique des logements est reprise :



Source : SCoT Usse et Rhône, projet de DOO.

Il s'agit de la 4^{ème} orientation de l'axe A du DOO du SCoT :



Source : SCoT Usse et Rhône, projet de DOO.

Le territoire de demain devra donc comporter une part de plus en plus importante de logements à forte performance énergétique et une politique visant à encourager les propriétaires à réhabiliter leurs logements afin de les rendre plus compétitif sur le marché.

B-5-3 Les contrats et actions en cours

Contrat de Territoire ENS :

A la croisée des besoins des usagers, des particularités du territoire et des enjeux environnementaux, le Département joue un rôle de premier plan pour protéger le cadre de vie de tous ses habitants. Chef de file de l'animation du territoire sur le volet de la protection et de la gestion des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental a développé une politique ambitieuse sur la conservation des espaces naturels et leur ouverture au public. Aussi, toutes les actions et politiques publiques menées par le Département - mobilité, infrastructures, agriculture, économie, tourisme... - s'inscrivent dans une politique soucieuse de la préservation d'un environnement et d'un territoire haut-savoyards uniques.

Conscient de cette richesse, le Département s'est engagé très tôt dans la **préservation des milieux naturels et de mise en valeur de ces espaces**. Le Département a constitué un véritable **réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)** sur son territoire, qu'il continue à renforcer, composé de sites dont il est propriétaire (7 ENS départementaux) et de sites propriétés de collectivités locales (141 ENS locaux). Cette politique s'élabore dans un esprit de **concertation** : les collectivités locales et les partenaires associatifs sont systématiquement associés aux projets de gestion et d'animation des ENS.

Le territoire de la CC Usse et RHONE regroupe un grand nombre d'ENS qu'il est nécessaire de gérer, et préserver par un contrat de territoire. Des actions ont été menées depuis 2010 sur le territoire ex Semine avec un contrat de site pour la protection des marais de Giru (Chêne en Semine) et des friches à Moligny (Pinèdes) sur la commune de Chessenz.

En 2014, a été signé avec le département, un contrat de territoire (2014-2018) sur les communes ex-Semine regroupant les actions menées sur l'ensemble des contrats de sites et ajoutant les rivières non prises dans un contrat de rivières (affluents du Rhône) et ce en partenariat avec la FRAPNA.

A ce titre, il est prévu en 2017-2018, avec la création de la CC Usse et Rhône de centraliser les actions en effectuant un diagnostic complet des ENS présents sur le nouveau territoire fusionné pour la mise en place en 2018-2020 d'un contrat de territoire global sur les 26 communes.

Le Contrat de rivière des Usse (SMECRU)

Un contrat de rivières est un outil de gestion globale des milieux aquatiques. Il se formalise par un **accord technique et financier** entre les **collectivités locales**, les **usagers** de l'eau (*pêcheurs, associations de protection de la nature, agriculteurs, carriers, industries, gestionnaires d'eau potable, producteurs d'hydroélectricité, etc...*) et différents **partenaires institutionnels** (*administrations et collectivités*).

Un outil qui permet de répondre à différents enjeux

- **hydrauliques** (crues, étiages, sédimentation)
- **amélioration de la qualité** des eaux
- valorisation des **milieux naturels**,
- gestion **de la ressource** en eau pour concilier les fonctions naturelles des milieux et les usages humains,
- sensibilisation à la protection de la rivière et des **milieux aquatiques**.

La signature de ce contrat permet d'atteindre les objectifs fixés à l'issue d'une **réflexion collective** en engageant un **programme cohérent d'actions concrètes**. Au travers de son programme d'actions, le contrat de rivières permet également de réaliser les travaux nécessaires à l'atteinte du « bon état » demandé par la directive cadre européenne sur l'eau.

Enjeux auxquels des réponses doivent être trouvées :

Assurer un partage équilibré de l'eau entre les différents usages de manière à maintenir ou retrouver un **équilibre** entre :

1. **Fonctions naturelles des milieux** : espèces, habitats, paysage, autoépuration, rétention de crues...
2. **Les usages humains de l'eau** : alimentation en eau potable, besoins des milieux aquatiques, agriculture, industrie, pêche, loisirs...
3. **Les milieux naturels** :
 - Restaurer et valoriser les **milieux naturels**, dont les zones humides, marais, etc...
 - Prévenir des **inondations** et limiter les impacts des crues, gérer les **étiages** (eaux très basses), permettre le transit naturel de **sédiments**, restaurer, entretenir et gérer les berges, le lit de la rivière,
 - Améliorer la **qualité** des eaux (assainissement, pratiques agricoles, désherbage communal et des particuliers etc.)

Le territoire est couvert par deux contrats de rivière :

- Contrat de rivière des Usse (2010), pour les communes de : Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly (partiellement), Clarafond-Arcine (partiellement), Clermont (partiellement), Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges, Seyssel Haute-Savoie, Usinens et Vanzy.
- Contrat de rivière Fier et Lac d'Annecy pour les communes de Chilly (partiellement), Clermont (partiellement) et Menthonnex-sous-Clermont.

Les communes le long du bassin du Rhône (en totalité ou partiellement) ne sont pas couvertes par un contrat de rivière.

B-5-4 La problématique des matériaux inertes

La part des entreprises du BTP est importante dans le tissu économique du territoire des Usse et Rhône. Le secteur de la construction est dynamique et la concertation des entreprises de BTP est liée au fait que le territoire se situe à proximité d'agglomérations attractives. Face à une réglementation complexe et qui se renforce, aux enjeux des dépôts de matériaux (et notamment de ceux en provenance de Suisse), le SCoT Usse et Rhône expose les orientations suivantes (extraites de son DOO) :

- des principes de mises en œuvre fondés sur :
 - l'incitation au tri à la source des déchets sur les chantiers (à voir: réemploi et recyclage de 70% des matériaux non dangereux de construction et de démolition d'ici 2020),
 - l'adaptation des déchetteries existantes pour l'accueil des déchets d'ameublement dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur),
 - la mise en place de la tarification incitative pour réduire la production des déchets ménagers,
 - l'identification par la collectivité des sites permettant le stockage (ISDI) et la réutilisation des déchets inertes, ouverts à toutes les entreprises du territoire (sous maîtrise d'ouvrage publique), afin de limiter les sites de dépôt sauvage.
- des recommandations qui s'appuient sur :
 - la généralisation d'une filière de collecte et de tri pour les bio-déchets par méthanisation des équipements de restauration collective.
 - la promotion de la réutilisation sur les chantiers des matériaux qui peuvent l'être.
 - une gestion communautaire des déchets inertes.

En outre, le SCoT relaie les propositions suivantes :

- Pour l'arrondissement du secteur de Saint-Julien-en-Genevois :
 - les besoins du secteur de Seyssel et Sud de Frangy sont évalués à 16 000 tonnes par an.
 - l'arrivée à échéance du remblaiement de la carrière de Desingy en 2018 a pour conséquence l'absence d'installation pouvant recevoir les déchets inertes non recyclables sur le secteur, à moins de 20 minutes.
 - deux plateformes de transit, tri recyclage ouvertes à toute entreprise sont situées sur le secteur.
 - le plan recommande de s'appuyer sur les plateformes de transit, tri et recyclage, pour envoyer les déchets inertes non recyclables, vers des filières adaptées présentes sur le territoire.
- Pour le département de l'Ain : les objectifs de valorisation retenus pour le Plan de valorisation des déchets issus du BTP permettent de dépasser l'objectif de valorisation de 45% sur la durée du Plan : en effet, en 2028, 48 % des tonnages de déchets non dangereux produits dans l'Ain sont orientés vers une valorisation matière et 19% vers une valorisation organique, 25% vers une valorisation énergétique, soit près de 93% des tonnages orientés vers une valorisation.

Ainsi, les PLUi du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse devront identifier des surfaces permettant l'accueil des déchets inertes. La question de leur gestion reste entière.

B-5-5 La gestion des déchets

- Collecte des déchets ménagers et Recyclage.

La collecte des déchets ménagers est organisée sur l'ensemble du Territoire de la CCUR avec la participation de prestataires privés par secteur. Pour le recyclage et la valorisation des déchets, **La CC Usse et Rhône est adhérente au SIDEFAGE** Le SIDEFAGE est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Son nom signifie : Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GEnvois, étendu depuis sa création au Bassin Bellegardien, Pays de Gex, Pays de Seyssel et Haut Bugey. Le SIDEFAGE a pour **seule compétence le traitement** des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence a été transférée par les EPCI ou communes adhérents qui gardent à charge la collecte des déchets incinérables et la gestion des déchèteries.

Trois traitements différents existent en fonction du type de déchet.

Compétence Tri Recyclage :

Les collectes sélectives en point d'Apport Volontaire (ou PAV). Le SIDEFAGE envoie ensuite ces déchets dans des centres de tri et des usines de recyclage (les matériaux acheminés dans les déchèteries sont envoyés dans les mêmes filières).

Compétence Compostage :

Les déchets verts (taille, feuilles, pelouse...), une fois déposés en déchèterie, sont broyés puis compostés. Ce sont les communes ou les EPCI qui ont la charge de la gestion des déchèteries.

En parallèle, une sensibilisation et incitation des particuliers est mise en place sur le territoire pour le compostage individuel à la parcelle, dans le but de réduire les volumes incinérables et valoriser la matière au plus près du particulier.

Compétence Valorisation Energétique :

Les ordures ménagères sont collectées par les communes (ou EPCI) pour les envoyer à l'usine d'incinération de Bellegarde sur Valserine. Les communes proches livrent directement en camion, les autres transitent par les quais de transfert.

Ces quais permettent de compacter au maximum les déchets et de les acheminer en train afin de limiter le trafic routier.
Environ 80.000 tonnes de déchets sont expédiées par le train chaque année.

À l'usine, les déchets sont broyés si nécessaire, puis incinérés avec valorisation énergétique (fabrication d'électricité).

- Déchetteries sur le Territoire de la CCUR.

Le territoire de la collectivité regroupe trois sites de déchetterie :

Site de Frangy : la déchetterie de Frangy/Champagne fait l'objet d'un arrêté de la DREAL (arrêté du 27/01/2015) concernant la sécurité des personnes accédant aux bennes. Le site est actuellement toujours ouvert mais inscrit en période « transitoire » jusqu' à la fusion des 3 collectivités, avec recommandation d'accès vis-à-vis des usagers. Les travaux de sécurisation / mise en conformité seront donc à prévoir à partir de 2017.

Il est à noter également que le site de Frangy est ancien et obsolète (délabrement, fissure des murets, circulation exigüe) et nécessite encore d'importants aménagements.

Le site ne pourra pas évoluer en termes d'augmentation des flux (impossibilité d'enlever les bennes lorsque la déchetterie est ouverte au public)

Il est donc nécessaire à très court terme de fermer le site actuel (et peut être passé en déchetterie mobile) et lancer un nouveau projet sur un autre terrain prévu pour l'année 2018. L'estimation du coût total du projet est de 800 000 €.

Site de Saint Germain : les ouvrages ont un bon état général (enrobés refait récemment). Le site dispose d'une bonne circulation. En revanche, aucune sécurisation des bennes n'est présente. La mise en place de murets avec bavettes sera également à prévoir dans les plus brefs délais.

Site de Seyssel (74) : site récent, construit en 2010. Pas de gros travaux majeurs à prévoir.

Il est nécessaire cependant d'effectuer des améliorations et entretien de certains ouvrages (réparation des sanitaires, fuite d'eau, remise en marche de l'éclairage extérieur, serrures des portails cassées)

- Méthanisation et expérimentation en cours sur le plateau des Daines

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qualifie la méthanisation de « filière prometteuse aux bénéfices multiples », et appelle tous les acteurs, dont les collectivités locales, à promouvoir son développement. Rappelons que la méthanisation est une technique de production d'énergie à partir de déchets organiques (effluents d'élevage, déchets de l'industrie agro-alimentaire, boues d'épuration). La « digestion » de ces déchets dans des installations dédiées permet de produire du biogaz (méthane et CO₂).

Pour l'ADEME, les technologies sont aujourd'hui matures, et la filière pourrait largement se développer, y compris à partir de la collecte des déchets de restauration ou de la collecte auprès des ménages. Dans ce dernier cas toutefois, « l'ADEME ne recommande la méthanisation que dans le cas de déchets organiques triés à la source ».

Pour l'Agence, le développement de la méthanisation est vertueux à plusieurs égards : cette technique permet en effet à la fois « la gestion des déchets organiques, la production d'énergies renouvelables, la limitation d'émissions de gaz à effet de serre ». De plus, le procédé de méthanisation produit, outre le biogaz, un « digestat », qui peut après compostage être réutilisé comme fertilisant substituable aux engrais minéraux. Mais le principal intérêt de

la méthanisation, détaille l'ADEME, est la valorisation de « certains déchets des entreprises ou des collectivités habituellement enfouis en décharge », permettant de produire du biogaz « pouvant être converti en chaleur, électricité, biocarburant, gaz naturel véhicule ».

Quel rôle les collectivités locales peuvent-elles jouer dans le processus ? « Au-delà de l'investissement pour leurs besoins propres de traitement (déchets organiques des ménages, boues de station d'épuration des eaux usées) », les collectivités ont un rôle « majeur » à jouer « dans l'émergence de projets de méthanisation sur leur territoire. « Elles peuvent ainsi chercher à structurer des stratégies de développement au travers de la planification de leur politique régionale, à favoriser la concertation entre acteurs, la mutualisation du traitement de substrats de secteurs d'activité différents (agricole, industriel, collectivités) et la prise en compte des besoins énergétiques locaux (chaleur dans les bâtiments publics, utilisation de garanties d'origine pour la consommation de gaz naturel d'origine renouvelable). » Les collectivités peuvent s'impliquer de différentes manières ou en jouant un rôle d'animation et de coordination entre les acteurs.

La méthanisation est donc une action majeure en termes de valorisation des déchets, la question de la mise en place sur le territoire de la CCUR reste entière

B-5-6 Un territoire soumis à des aléas en matière de risques naturels

Le territoire dispose de données permettant d'évaluer les aléas en matière de risques naturels :

- des cartes d'aléas établies par les services de l'État et dont certaines communes ont engagées une actualisation pour affiner leur connaissance du risque,
- des cartes d'aléas d'inondation sur les communes d'Anglefort, de Corbonod et de Seyssel Ain,
- un PPR dans la commune de Seyssel Haute-Savoie.

Concernant les risques naturels et les aléas, le territoire n'a pas de besoins particuliers plus importants que ceux habituellement nécessaires.

B-6 La cohésion sociale

B-6-1 Une augmentation régulière de la production de logements

Suivant les dynamiques démographiques, le territoire connaît une augmentation régulière de logements.

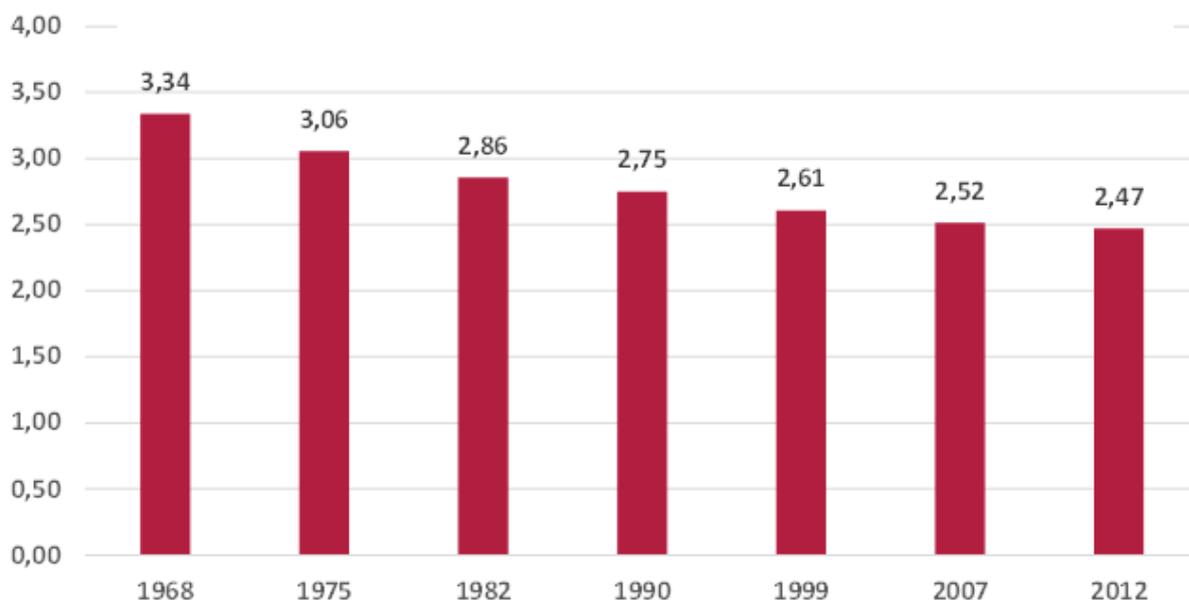


Source : INSEE, RGP 2013, CC Usse et Rhône

En outre, la population des ménages se desserre. Pour maintenir la population à un rythme constant pour ces 15 prochaines années, il faudrait construire 142 logements, c'est le calcul du point mort, c'est-à-dire le nombre de logements pour prendre en compte le desserrement des ménages.

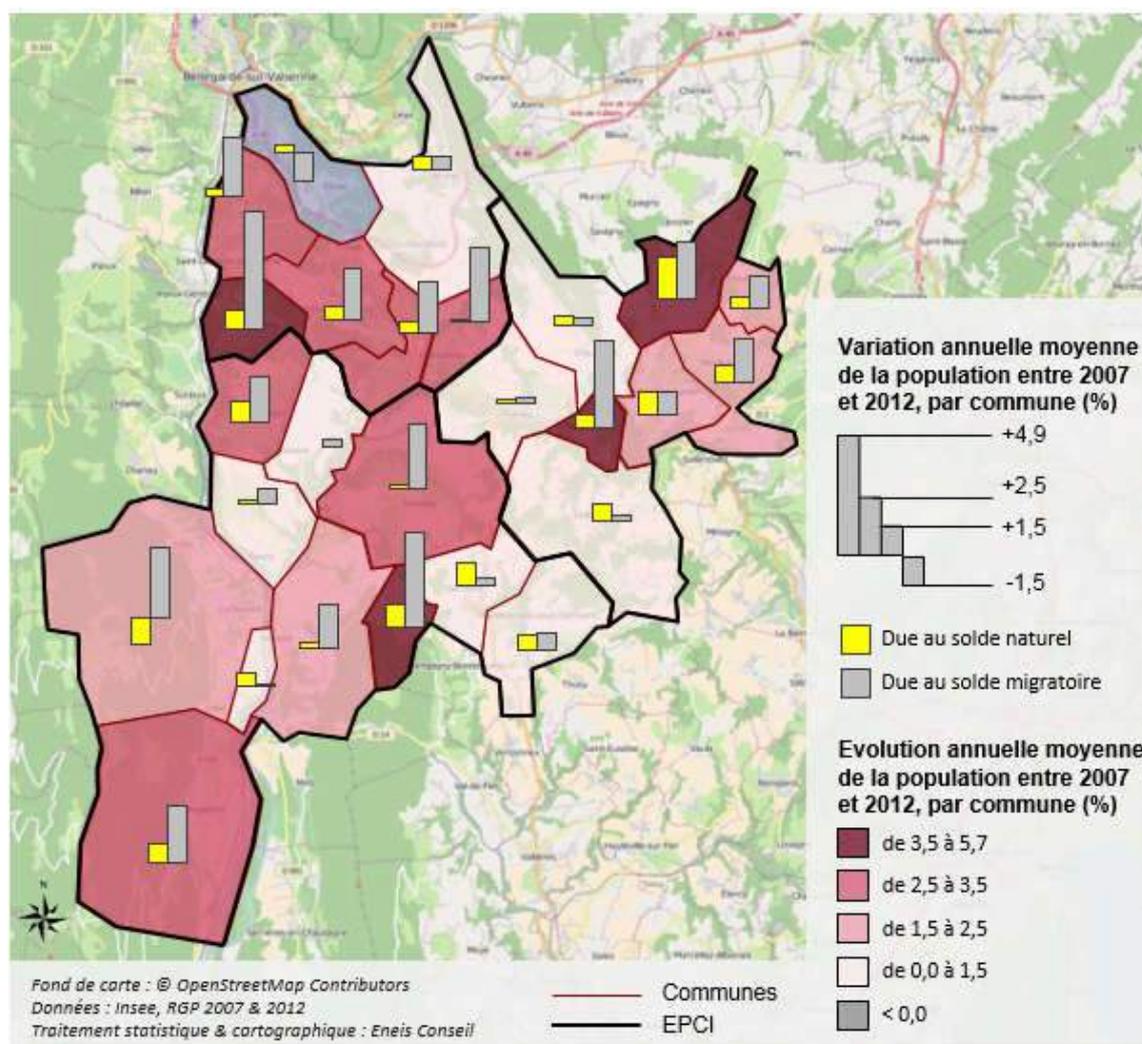
L'évolution de la production de logement est conditionnée par l'attractivité du territoire mais aussi par le desserrement des ménages.

Evolution de la taille des ménages sur le territoire depuis 1968



Source : Insee, RGP 1968 à 2012

Source : Diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

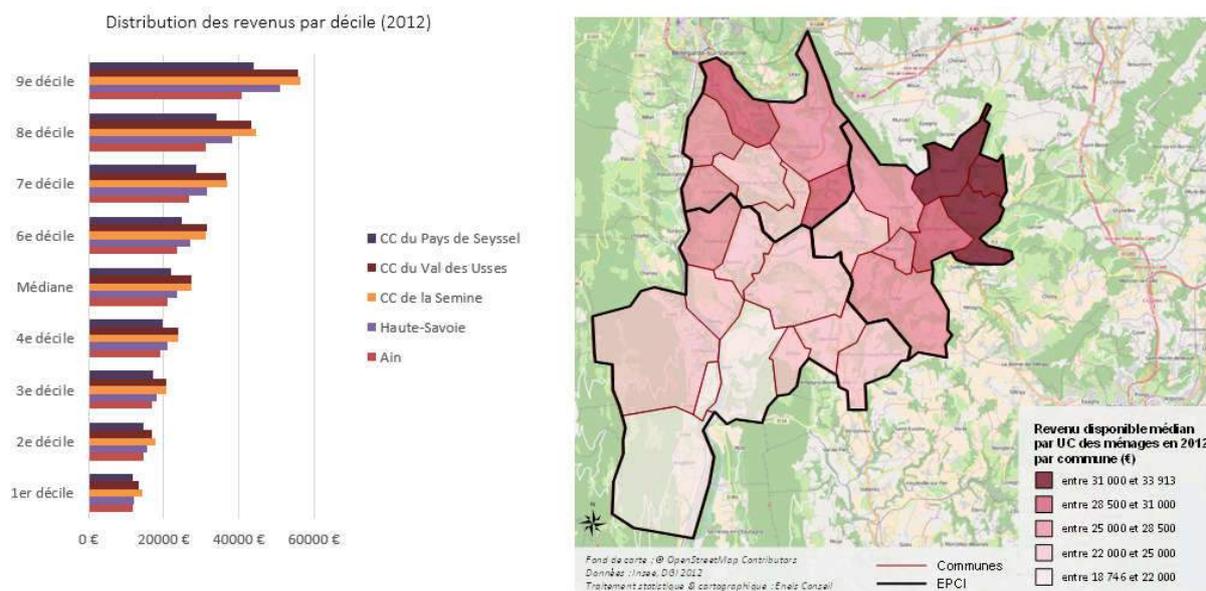


Source : Diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

B-6-2 Un différentiel de revenus qui s'accroît dans les territoires

Le territoire, au vu des nombreux actifs travaillant en Suisse, connaît un différentiel de richesse croissant, qui n'est pas sans poser des problèmes d'inégalité de revenus et d'accès au logement et à la propriété.

Les revenus en 2012 dans la Communauté de Communes Usse et Rhône :

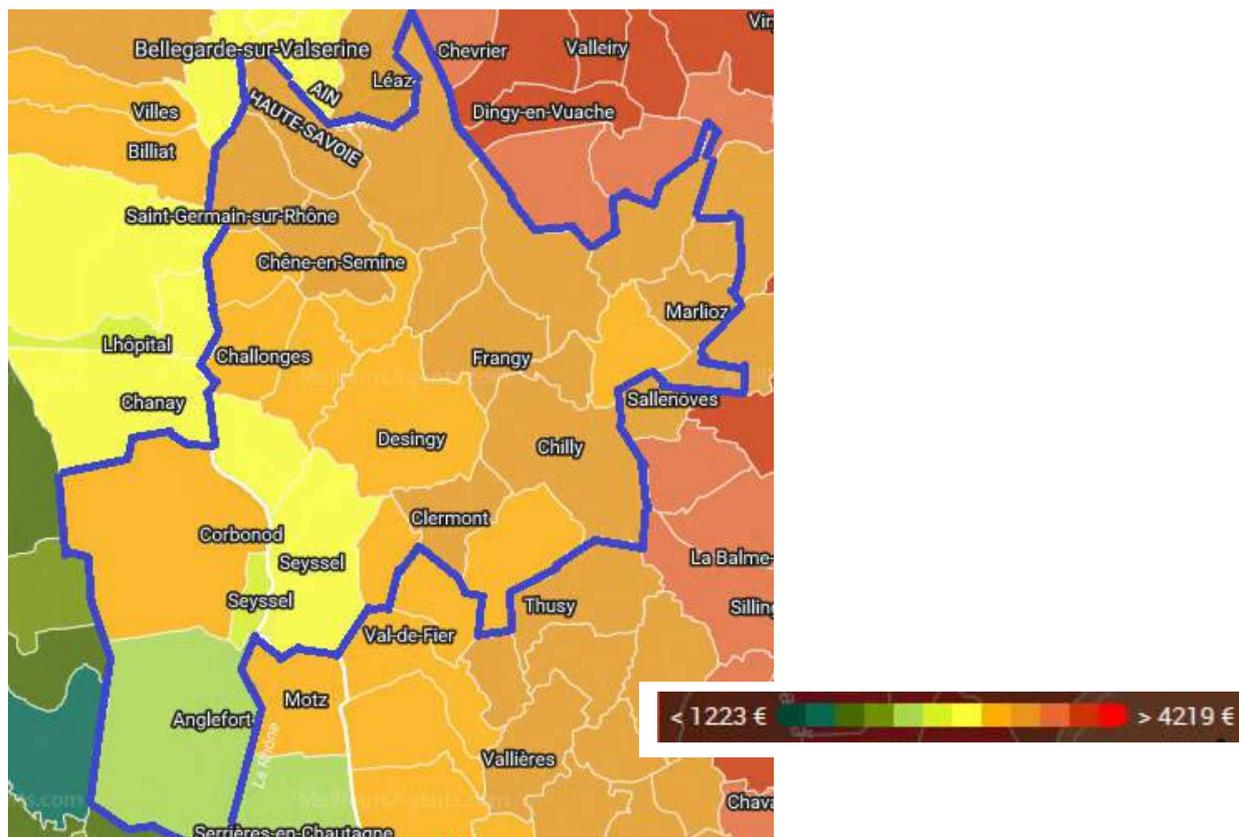


Source : diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

La carte ci-dessus laisse très clairement apparaître l'influence de Genève sur le niveau des revenus, suivant un axe dégressif nord-est – sud-ouest. Dans le territoire, il est constaté que :

- des niveaux de revenus supérieurs aux tendances départementales pour l'ensemble des déciles, à l'exception du Pays de Seyssel.
- par estimation, les 10% des ménages les plus pauvres disposent d'un revenu mensuel de 1 200 € sur la Semine, 1 100 € sur le Val des Usse et 970 € sur le Pays de Seyssel. Les dépenses logement maximales seraient ainsi de 360 € par mois pour ces ménages

Les prix immobiliers à l'achat au m² :

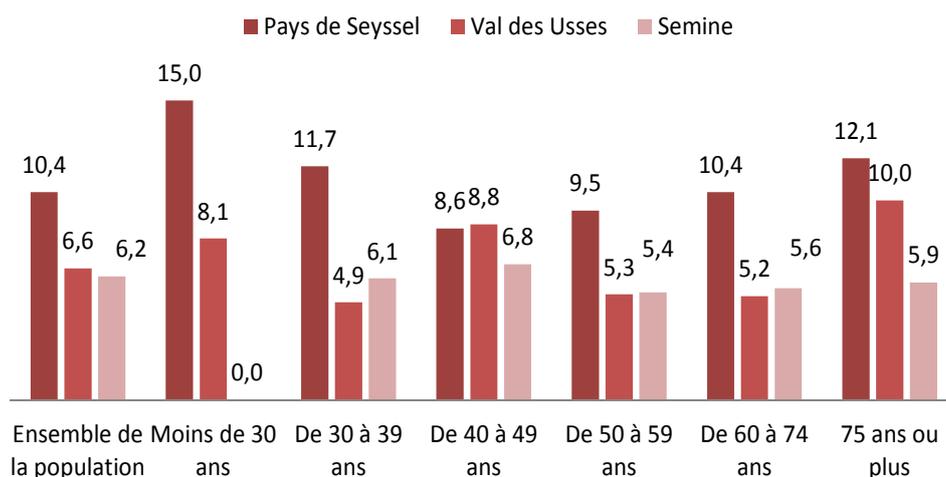


Source : Meilleurs agents, 2016

Il est constaté dans le territoire des phénomènes de pauvreté, décliné en fonction des territoires des anciennes Communautés de Communes :

- 10 % des ménages fiscaux du Pays de Seyssel vivent sous le seuil de pauvreté (993 €), 6,6% sur le Val des Usse et 6,3% sur la Semine.
- la pauvreté affecte plus fortement les jeunes ménages, notamment aux Pays de Seyssel et sur le Val des Usse.
- une part importante des personnes âgées vit également sous le seuil de pauvreté: 12% des personnes de plus de 75 ans sur le Pays de Seyssel et 10% sur le Val des Usse. Une partie de ce phénomène peut être liée à la situation des exploitants retraités (et leurs veuves).

Taux de pauvreté par tranche d'âge (en %, 2012)



Source : diagnostic du PLH, SCoT Usse et Rhône, ENEIS Conseils.

Ainsi, dans le territoire, les inégalités de revenus, fait largement constaté dans le département de la Haute-Savoie et dans le Pays Bellegardien et le Pays de Gex pour l'Ain, sont importantes.



Aussi, la politique d'accès au logement et notamment au logement aidé doit être fortement encouragée dans le territoire. De même, les politiques et actions d'acquisition foncières par les collectivités pour favoriser un logement abordables doivent être encouragées et soutenues. Plus qu'ailleurs, la politique de logement et, plus largement, d'aménagement du territoire, doivent être volontaristes.

B-6-3 Les équipements de santé : des enjeux stratégiques

La Communauté de Communes Usse et Rhône gère la maison de vie de la Semine ainsi que celle en cours de construction et qui secondera la première. Au sein de la première Maison de vie se trouvent :

- la crèche de la Semine, d'une capacité de 30 places,
- des professions médicales : médecin généraliste, infirmières, kinésithérapeute, sage-femme, ostéopathe...
- des logements pour des personnes âgées autonomes aux étages.

La maison de vie en cours de construction va renforcer la présence médicale avec un cabinet d'ophtalmologie, des médecins généralistes et autres professions médicales. De même, d'autres logements pour personnes âgées autonomes verront le jour aux étages.



La Maison de vie de la Semine.

À noter que le Conseil départemental met à disposition des locaux de services de petite-enfance, de PMI et d'assistantes sociales dans les bourgs de Seyssel et Frangy.

Un projet de maison pluridisciplinaire de santé est à l'œuvre à Frangy afin de compléter l'offre en soin. Il devra accueillir des médecins et des professions paramédicales.



L'offre en professions de santé est stratégique pour l'attractivité des territoires ruraux. Elle contribue également à la dynamique des territoires. À ce jour, l'offre en médecins et en spécialistes est clairement insuffisante. La collectivité devra poursuivre sa politique volontariste d'accueil et de mise à disposition de locaux.

B-6-4 Les équipements de santé : des enjeux stratégiques

Deux autres crèches, à Frangy et Seyssel Ain, d'une capacité respective de 25 et 15 enfants, existent. Une crèche mobile, sous forme de minibus, est également en service dans les communes de Chilly et de Minzier, pour une capacité maximale de 16 enfants.



La crèche « la Courte échelle » à Frangy



La crèche mobile à Minzier

À Seyssel, la Maison de Pays accueille la salle des fêtes des communes de Seyssel 01 et 74. L'autre partie de la Maison de Pays est une propriété intercommunale et héberge la bibliothèque (compétence Seyssel 74), un foyer de jeunes (compétence Seyssel 74), l'office du tourisme (compétence CC Pays de Seyssel), une salle pour les associations (compétence Seyssel 74). Toutefois, l'office du tourisme déménagera en 2017 dans les locaux de la Maison du Haut-Rhône (siège de l'EPIC).

B-6-5 Des besoins identifiés pour répondre à la demande de demain

La Communauté de Communes Usse et Rhône projette de gérer des équipements reconnu d'intérêt communautaire. Cette reconnaissance politique sera arrêtée courant 2017. Elle concerne les équipements suivants :

- l'EHPAD du Val des Usse,
- le projet de tennis couverts à la Semine,
- la maison de santé à Frangy (portée par la Communauté de Communes),
- le projet de crèche de Seyssel Haute-Savoie,
- le projet de gymnase à Frangy.

Le cas de l'EHPAD du Val des Usse :

L'EHPAD du Val des Usse compte 83 pensionnaires. Elle est située au cœur de Frangy et présente un problème de mise aux normes qu'il convient de résoudre courant 2017. Elle est portée par la Communauté de Communes Usse et Rhône, via son CIAS. Fin 2016, le CIAS avait acté le principe d'une délocalisation de l'EHPAD, afin de reconstruire un bâtiment neuf et répondant aux normes actuelles. La Communauté de Communes devra se positionner en 2017.



Source : CC Usse et Rhône, orthophotoplan Géoportail.

Le projet de crèche à Seyssel Haute-Savoie :

Avec une soixantaine de places pour un territoire de plus de 19 000 habitants, composé de 21,3 % d'habitants de moins de 14 ans et donc très jeune, avec une part des moins de 14 ans qui se maintient depuis 15 ans, le territoire a des besoins importants en matière d'accueil de la petite enfance.

La Communauté de Communes du Pays de Seyssel a débuté en 2016 des études de faisabilité concernant un projet de multi-accueil – crèche dont le site serait la Maison de Pays de Seyssel 74, dans sa partie intercommunale, actuellement occupée par l'office du tourisme. Actuellement en cours d'études, le projet porterait sur la création de 22 places de crèche, qui viendraient compléter les 15 places existantes dans le multi-accueil actuellement en place à Seyssel Ain et lui aussi géré par la Communauté de Communes. La Communauté de

Communes Usse et Rhône reprend donc le projet. La maison accueille en priorité des enfants de la Communauté de Communes et elle revêt donc d'un caractère intercommunal.



Des projets de crèches nouvelles pourraient également voir le jour en fonction des besoins.

La crèche de Seyssel Ain.

Le projet de maison pluridisciplinaire de santé à Frangy :

Initialement débuté par la Communauté de Communes du Val des Usse, le projet est repris par la Communauté de Communes Usse et Rhône. Il concerne l'aménagement d'un site pour l'accueil de professions de santé. Les bâtiments accueilleraient des médecins et autres professions médicales et paramédicales. Le site bénéficie à l'ensemble des habitants et revêt d'un caractère intercommunal.

Le projet est actuellement en cours de réflexion.

II) Objectifs et plan d’actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d’atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées et exposées ci-après.



Le descriptif qui suit met en exergue l’ensemble des projets de la Communauté de Communes Usse et Rhône pour les 4 prochaines années, de 2017 à 2020.

Il est rappelé que l’État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. À ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L’État participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l’investissement local (enveloppe thématique et/ou enveloppe contrat de ruralité). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat. Les conventions annuelles sont élaborées chaque année.

A- Sur l’accès aux services et aux soins

Dans cette partie et afin de remédier aux manques de professionnels de santé (médecins, infirmières, professions paramédicales...), deux projets de ce type doivent voir le jour :

- l’**extension de la Maison de vie** de la Semine, sur le site de la Croisée, à Chêne-en-Semine. Cette extension doit permettre de compléter les locaux pour l’accueil de médecins et de professionnels de santé. Ainsi, des dentistes sont attendus. La deuxième Maison de vie est en cours de construction. Elle sera bientôt complétée d’une extension

- La création d'une **Maison pluridisciplinaire de santé** à Frangy, dont l'aire de chalandise est inter-communale. Cet aménagement est en cours de réflexion et un premier bureau d'études a été retenu pour piloter le projet avec les élus.

	Date prévue ⁹	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
2^{ème} Maison de vie de la Semine	2017-2018	Chêne-en-Semine	1 500 000 €	CC Usse et Rhône	État (FSI) : 20 % CD de Haute-Savoie (10%)
Maison pluridisciplinaire de santé	2018	Frangy	3 150 000 €	CC Usse et Rhône	<i>À solliciter</i>

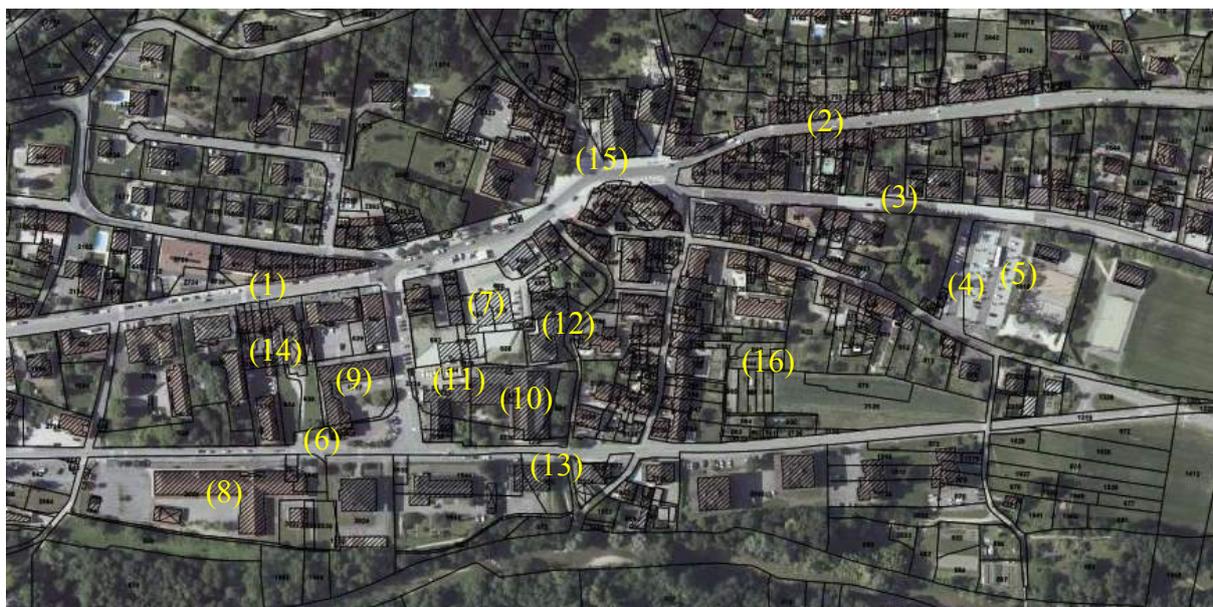
B- Sur la revitalisation des bourgs-centre

Les bourgs-centre de Seyssel et de Frangy ont des projets de requalification.

À Frangy, les travaux de **requalification du centre-bourg** ont déjà débuté en 2014 et se poursuivent actuellement. Ainsi, ont été réalisés :

- la requalification de la rue du Grand-Pont (1), de la rue Haute (2), de la route d'Annecy (3) avec leur mise en valeur paysagère,
- l'aménagement de la place de l'Esplanade (4) avec des places de stationnement, une aire pour les bus au départ de Saint-Julien-en-Genevois, Annecy et Bellegarde-sur-Valserine (pôle intermodal), ainsi que la réalisation de jeux pour enfants et d'espaces de respiration (5),
- le remplacement des canalisations d'eau et d'assainissement défectueuses rue du Grand-pont (1), route du tram (6) et à la rue Haute (2), avec l'installation de la fibre optique,
- la démolition des anciens bâtiments de la place centrale (7) pour aménager, très prochainement, une place publique avec des logements dotés de locaux commerciaux en rez-de-chaussée,
- l'agrandissement de l'école primaire (8) de Frangy pour y accueillir l'école maternelle (9). La future école (8) sera un complexe scolaire moderne et les bâtiments de l'ancienne école maternelle seront réaménagés pour requalifier le centre-ville avec la création de 50 places de stationnement supplémentaires pour les commerces et les services, ainsi que des logements en centre-ville,
- la requalification de la place de l'Église et du monument aux morts, hauts-lieux de la mémoire de Frangy (15).

⁹ Date de mise en service



Source : CC Usse et Rhône, Fond de carte Géoportail.

Il est prévu, dans la poursuite des efforts engagés :

- de délocaliser l'EHPAD du Val des Usse (10) et le centre de tri postal (11) afin de la réaménager et de requalifier l'ensemble du quartier vers des logements, des services et l'aménagement d'une promenade le long du Castran, pour de l'espace de respiration en centre-bourg (12),
- d'aménager la future maison pluridisciplinaire de santé le long de la route du Tram (13),
- de créer une artère nord-sud pour donner du corps à la ville et de la rendre piétonne (14),
- de densifier le centre-bourg en réhabilitant les jardins et espaces verts non exploités des Bottières (16).

À Seyssel Haute-Savoie, le **projet de réhabilitation du centre-bourg** n'est pas encore enclenché. La volonté des deux communes de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) de fusionner pourrait permettre d'élargir le périmètre d'étude. Aujourd'hui, les projets sont de :

- requalifier la place de l'Orme (1), place centrale du bourg de Seyssel, en réaménageant les places de stationnement et de réfléchir à leur utilisation, à destination des commerces et des services,
- aménager la place (2) et les stationnements devant le cinéma et donnant sur la rue de Savoie (côté route départementale), ainsi que réfléchir à l'aménagement du lien entre ces deux places, rue de la Mairie (3),
- requalifier l'axe de la Grande rue et réfléchir à son aménagement et à son attractivité commerciale (4, 5).



Source : CC Usse et Rhône, Fond de carte Géoportail.

	Date prévue ¹⁰	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
Aménagement du groupe scolaire	2017	Frangy	2 400 000 €	Communes de Frangy et de Musièges	CD de Haute-Savoie (100 000 €) DETR (146 000 €)
Place centrale	2019	Frangy		Commune de Frangy	
Densification du centre-bourg	2019	Frangy		Commune de Frangy	
Relance des études opérationnelles pour l'aménagement du centre-bourg	2019	Seysse 74	<i>À définir</i>	Commune de Seysse 74	<i>À définir</i>

Ces projets sont portés par les communes de Frangy et de Seysse Haute-Savoie. Ils concernent indirectement la Communauté de Communes Usse et Rhône mais il convient de réfléchir à ce qui relève de la portée communale et de la portée intercommunale.

¹⁰ Date de mise en service

C- Sur l'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire se décline en deux thématiques primordiales pour le territoire d'Usse et Rhône : le développement économique et le développement touristique.

C-1 Le développement économique

Le développement économique de la CC Usse et Rhône passe par l'aménagement de zones d'activités pour libérer du foncier aux entreprises, par un renouvellement du soutien aux artisans, commerçants et professions libérales installées dans la Communauté de Communes et la mise en place d'une stratégie globale en matière de développement économique (hors tourisme).

C-1-1 Les zones d'activités économiques (ZAE)

Les projets relatifs au développement des zones d'activités concernant plusieurs secteurs d'implantation dans la Communauté de Communes. Principal secteur de développement et d'accueil des entreprises retenus par le SCoT Usse et Rhône, le plateau de la Semine accueillera les surfaces nouvelles les plus importantes. Le premier projet, le plus abouti, concerne une extension de 15 hectares, dont 11 commercialisables, pour un coût d'aménagement estimé à 4 345 898 €. La future extension est destinée à accueillir 20 lots pour des parcelles allant de 3 500 à 13 500 m².

Projet de plan de masse pour l'extension de la ZAE de la Semine (ZAC III) :



Source : Têractem, CC Usse et Rhône.

Le second projet concerne un projet d'extension qui serait situé entre les bâtiments administratifs de la Communauté de Communes (rond-point des RD1508, RD14 et RD908a) et celui de l'échangeur de l'A40. Il est destiné à accueillir des entreprises extérieures au territoire. Il sera aménagé sous la forme d'un parc d'activités pour accueillir des entreprises innovantes et éventuellement des bureaux.

Site prévu pour l'extension de la ZAE de la Semine, ZAC IV :



Source : CC Usse et Rhône, fond de carte Géoportail.

À Corbonod, la commune a initié l'extension de la ZAE de Marbœz, projet repris par la Communauté de Communes Usse et Rhône au 1^{er} janvier 2017. Le projet consiste en

l'extension de la ZAE existante sur 3,5 hectares, dont 3,3 commercialisables, pour un montant total de 977 532 à payer (la commune a déjà investi plus de 200 000 €).

Plan de masse du permis d'aménager, extension de la ZAE de Marboez :



D'autres projets doivent également voir le jour en matière d'extension de zones d'activités. Il existe un projet d'environ 2 hectares sur la commune d'Anglefort et de 2,5 hectares sur la commune de Musièges (création de la ZAE des Douattes), tous deux mentionnés dans le SCoT Usse et Rhône.

Localisation des projets de création de ZAE à Anglefort et à Musières :



Source : CC Usse et Rhône, fond de carte Géoportail.



Source : CC Usse et Rhône, fond de carte Géoportail.

C-1-2 Le projet de FISAC pour la CC Usse et Rhône

Les Communautés de Communes du Pays de Seyssel et du Val des Usse avaient candidaté à un FISAC :

- FISAC du Pays de Seyssel : terminé,
- FISAC du val des Usse : en cours de finalisation en 2017.

La nécessité de poursuivre ces démarches et de les élargir au territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône amène les élus de la Communauté de Communes Usse et Rhône à envisager une candidature de la Communauté de Communes à un FISAC dès 2018. Il sera porté sur les commerçants, artisans et professions libérales de l'ensemble d'Usse et Rhône.



En 2018 sera proposée une candidature pour un prochain FISAC à l'échelle de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

C-1-3 Un projet global pour l'agriculture

L'agriculture fait l'objet d'un traitement à plusieurs échelles. En outre, il s'agit d'une activité multifonctionnelle et donc qui intervient sur plusieurs thématiques.

Pour les 4 années à venir, la Communauté de Communes Usse et Rhône souhaite travailler sur la prise en compte de l'agriculture à travers :

- ses aspects fonciers déclinés à travers le SCoT Usse et Rhône et les trois PLUi en cours d'élaboration, ainsi que par une politique d'achat de surfaces agricoles par la Communauté de Communes Usse et Rhône,
- ses aspects environnementaux avec le développement d'unités de méthanisation,
- ses aspects économiques avec le soutien aux produits agricoles locaux (fromages, fruits, vins, légumes...).

Concernant les aspects fonciers de l'agriculture, outre les documents d'urbanisme, la Communauté de Communes Usse et Rhône souhaite mettre en œuvre une véritable politique d'achat de terres agricoles afin de :

- maîtriser la destination agricole des surfaces,
- permettre aux exploitations agricoles une pérennité dans l'usage du foncier avec des baux à long terme (bail de neuf ans renouvelable).

La Communauté de Communes envisagera les dispositions à mettre en œuvre pour mettre ce projet en œuvre.

Concernant la méthanisation, le projet est détaillé dans la partie sur l'environnement.

C-1-4 Synthèse des projets

	Date prévue ¹¹	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
Extension de la ZAE de la Semine (ZAC III, 11,0)	2018	Clarafond-Arcine	4 345 898 €	CC Usse et Rhône	DETR (Préfecture de Haute-Savoie) Région Auvergne-Rhône-Alpes
Extension de la ZAE de Marboz (3,3 ha)	2018	Corbonod	977 532 €	CC Usse et Rhône	DETR (Préfecture de l'Ain) Région Auvergne-Rhône-Alpes
Création de la ZAE d'Anglefort (2,0 ha)	2019	Anglefort	400 000 €	CC Usse et Rhône	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Création de la ZAE des Douattes (2,5 ha)	2019	Musièges	500 000 €	CC Usse et Rhône	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Extension de la ZAE de la Semine (ZAC IV, 15,0 ha) – Parc d'activités	2020	Chêne-en-Semine	3 000 000 €	CC Usse et Rhône	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Candidature pour un FISAC commun	2018	<i>Usse et Rhône</i>	<i>À définir selon le FISAC</i>	CC Usse et Rhône	DIRECCTE
Projet agricole	2018	<i>Usse et Rhône</i>	<i>À définir</i>	CC Usse et Rhône	<i>À définir</i>

C-2 Le développement touristique

La fusion des Communautés de Communes de la Semine, du Val des Usse et du Pays de Seyssel (Création de la Communauté de Communes Usse et Rhône au 1^{er} janvier 2017), ainsi que la création d'un EPIC Touristique à l'échelle de ce nouveau périmètre, implique une **redéfinition du positionnement touristique du territoire**. Pour cela, et sans attendre la fusion des 3 communautés de communes, une **étude de positionnement touristique** a été engagée fin 2016. Il a été convenu que cette étude de positionnement se déroule en 2 étapes :

- **Etape 1 : Mission d'étude (Travaux Dirigés)** réalisée par un groupe d'étudiants en Master II « Tourisme » de l'Université Lyon 2 (Faculté GHHAT) : Tourisme et développement territorial / Tourisme et Patrimoine / Tourisme et Nouvelle technologie). Le travail des étudiants s'est traduit par 3 documents universitaires déclinés de la manière suivante :
 - Etat des Lieux et diagnostic stratégique
 - Positionnement et axes stratégiques
 - Orientations stratégiques

¹¹ Date de mise en service

- **Etape 2** : Finalisation du schéma de développement touristique en interne, avec un(e) étudiant(e) en Master II tourisme/Culture ou le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission :
 - principaux axes de développement,
 - programme d'actions.

La 1^{ère} étape de cette étude est terminée et ce qui se dégage de l'Etat des Lieux et du Diagnostic, peut se résumer ainsi :

C-2-1 Principales caractéristiques des Usse et Rhône

- **Des paysages et un environnement remarquable :**
 - le Haut-Rhône, les Usse et le Fier
 - Les vignobles (Seysse et Frangy)
 - La chaîne du grand-Colombier, la Montagne des Princes et le massif du Vuache
- **Une culture de l'itinérance :**
 - les routes touristiques départementales de l'Ain (route du Bugey et route des sapins),
 - la Grande Traversée du Jura (GTJ équestre, pédestre et VTT),
 - les chemins de Saint Jacques de Compostelle,
 - la Via Rhôna,
 - les Chemins du Soleil (itinérance VTT du Léman à la Méditerranée),
 - la Grande Randonnée européen « Sur les pas des Huguenots
- **La pratique d'activités de pleine nature accessibles à tous :**
 - Les activités hivernales sur le Domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier (Ski de fond, raquette, luge, ski de randonnée nordique, traineau à chiens
 - La randonnée pédestre, équestre et VTT – les Courses d'orientation,
 - La Via Rhôna (vélo, roller, VAE, ... – création de 9 boucles pour VAE, en partenariat avec la Chautagne et Bugey Sud)
 - Les ascensions cyclo-sportives dont le plus emblématique est sans conteste le sommet du Grand-Colombier,
 - L'eau (de la base nautique Aqualoisirs) et le Rhône (canoë, voile, télési nautique, jeux aquatique, ...).
 - Mais aussi en projet, l'acquisition d'un bateau à passagers de 54 places de type hybride
- **Des produits du terroir et de nombreuses AOP et IGP :**
 - l'AOP Vin de Seysse et l'AOP vin de Savoie : vignoble de Frangy et de Seysse

- l’AOP Comté : sur les montagnes du Grand Colombier et sur l’enclave Haut-Savoyard de Pyrimont,
- l’AOP Tomme de Savoie et l’IGP Gruyère français,
- l’IGP pommes et poires de Savoie (verger d’Usinens).

A noter que, le vignoble de Seyssel fait partie du label « **Vignoble et découverte - Savoie lac du Bourget** » et que nous souhaitons intégrer à court terme à ce label, le vignoble de Frangy.

• **De nombreux sites touristiques remarquables :**

- Le Domaine Nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier - 10 000 à 15 000 visiteurs par an
- Le Sommet et la Croix du Grand-Colombier (haut lieu de la pratique cyclo-sportive) -
- Le Château de Clermont - 16 000 visiteurs en 2015 (spectacles et visites d’expositions)
- La Base Nautique Aqualoisirs - 20 000 à 25 000 visiteurs chaque été
- Le Barrage de Génissiat, dont la remise en tourisme est prévue pour l’automne 2017 - 10 000 visiteurs prévus par an
- La Maison du Haut-Rhône - Siège de l’EPIC touristique des Usse et Rhône - espace muséographique -vitrine du territoire et espace culturel tourné vers le fleuve - 8 000 visiteurs en 2015 (familles et scolaires).
- Et bien sûr aussi, les centres-bourgs anciens de Seyssel Ain et Haute-Savoie et le Rhône

• **Les hébergements touristiques existants ou en projet :**

- **Les hébergements existants**

	Pays de Seyssel		Val des Usse et Semine	
	Territoire des Usse et Rhône			
Chambres d’hôtes	9	45	9	24
Campings	2	333	1	96
Gîtes et meublés	24	96	8	32
Gîtes de groupes	2	143	1	12
Hôtels – Auberges	3	74	1	16
Refuge	2	35	/	/
Total	52	726	20	180

- Soit au total, 72 structures d’accueil et **plus de 906 lits** sur le nouveau territoire d’accueil touristiques des « Usse et Rhône ».

○ **Les hébergements en projet :**

- Le château de Corbonod (hôtel 1 étoile) – 50 lits dont 26 nouveaux lits proposés depuis juin 2016
- L’Hôtel du Rhône, 3 étoiles, (30 lits) sur la commune de Seyssel Ain (ouverture prévue pour le printemps 2018)
- La Création de 30 gîtes de 50 m² (250 lits) sur l’Espace Sport et Loisirs du Fier (Motz – 1 km du bourg de Seyssel) – Enquête publique en cours
- La Réhabilitation du Refuge de la Grange de la Tour (15 lits) et création d’hébergements atypiques à proximité de l’Auberge de Sur-Lyand (projet fléché sur le Contrat de Ruralité)
- D’autres projets de création de structure hôtelière sont envisagés à la sortie de l’autoroute A40 (Chêne en Semine), sur le bourg de Frangy.

C-2-2 Le positionnement touristique du territoire

Les Usse et Rhône doivent être considérés comme un **territoire de projet et d’accueil au cœur de 3 destinations** :

- La destination « **Savoie Mont-Blanc** » dont le territoire des Usse et Rhône représente l’entrée haut-savoyard
- Les « **Montagnes du Jura** » et sa déclinaison locale : « Montagne du Jura – Grand-Colombier »
- La destination « **Via Rhône** » qu’il faut entendre ici au sens large, incluant toutes les pratiques de mobilités douce réalisables « sur et autour » du Rhône

Le nombre d’hébergements touristique est limité (900 lits) **et l’offre touristique est donc plus tournée vers le court séjour et la clientèle de proximité** (population locale à fort pouvoir d’achat, proximité des agglomérations de Lyon, Genève, Annecy – proximité de zone touristique de 1^{er} plan).

Les Usse et Rhône possède une offre de loisirs et d’activités douces significative (canoë, randonnée, vélo, ...) **qui cible une clientèle à la recherche de sérénité, de calme et de bien-être.**

Le positionnement touristique des Usse et Rhône, devra s’appuyer sur **nos spécificités historiques et naturels, afin de se différencier des autres territoires** qui proposent le même type d’activités dans le même contexte de bien-être et de sérénité.

Ce positionnement devra nécessairement intégrer :

- Le Rhône (de Seyssel à Fort l’Ecluse) avec toute l’histoire du commerce fluvial et de la batellerie, de Condate (époque romaine) au développement de l’hydroélectricité (Génissiat, barrage d’Anglefort) en passant par l’exploitation des pierres de Seyssel et des carrières d’Asphalte. Il sera nécessaire de travailler le lien qui existe

nécessairement entre Seyssel (port) et le transport de marchandises en charrette en direction de Genève et Annecy (par les Usse, Clermont et les gorges du Fier)

- Les produits du terroir et plus particulièrement les vignobles de Seyssel et de Frangy (et leur lien avec le commerce fluvial)
- Les activités douces et l'itinérance à travers le Saint-Jacques de Compostelle et la Via Rhôna (qui est amenée à se développer très fortement dans les années à venir).

En termes d'orientation stratégique, il s'agit donc :

De « *Faire de ce territoire rural (proposant) un univers naturel et serein, aux paysages verdoyants et aux patrimoines souvent discrets, un territoire attractif et accueillant, aux prestations de qualité, pour des clientèles urbaines de proximité (familiales ou individuels), qui pourront lors de leurs excursions ou courts séjours, se ressourcer par la pratique d'activités douces au fil de l'eau et partir à la découverte des produits de ce terroir authentique* ».

Il faudra pour cela :

- Se doter d'un mode de gouvernance du développement touristique et se centrer sur la satisfaction client
- Se donner les moyens de développer culture et politique d'accueil pour l'ensemble de la communauté humaine constituant le territoire
- Développer des offres attractives basées sur les valeurs du territoire
- Faciliter la lisibilité du territoire en développant des outils incitatifs
- Développer l'offre d'accueil
- Mettre en marché de façon opportune et efficiente

De ce schéma de développement touristique doit découler un programme d'actions à 5 ans, qui pourrait s'exprimer ainsi :

- **Poursuite du développement du site nordique de Sur-Lyand/Grand Colombier :** installation d'un parcours d'orientation et d'interprétation, amélioration de la signalétique et de l'accueil, le PDIPR de l'Ain et les sentiers d'orientations,
- **Requalification de la base nautique Aqualoisirs :** Création d'un nouveau bâtiment d'accueil, amélioration du stationnement et restructuration de l'aire dédiée aux camping-cars, amélioration de la signalétique directionnelle et de la signalétique d'accueil, installation de jeux et de mobiliers publics, renforcement de l'offre d'activité liée à l'eau
- **Développement de l'œnotourisme :** Création de produits touristiques, formation et professionnalisation des acteurs, communication, événementiel, création de sentier d'interprétation dans le vignoble
- **Développement des hébergements** et soutien aux projets : de réhabilitation d'hôtels, de création et amélioration des hébergements existants, de rénovation du refuge de la Grange de la Tour, de création d'hébergement atypique
- **Développement de l'interprétation et de la découverte patrimoniale :** Création de produits touristiques avec le Château de Clermont, création d'un sentier d'interprétation autour du Château de Clermont, Valorisation historique et environnementale de la Montagnes des Princes.

Mais surtout la mise en œuvre d’actions, en lien avec le positionnement souhaité par le territoire et donc en lien avec le Rhône :

- **Acquisition d’un bateau à passagers hybride de 54 places** (moteur électrique + générateur diesel en complément). Ce projet d’acquisition de bateau à passager a fait l’objet d’une étude d’opportunité et de faisabilité
- **Amélioration de l’accès au port et pontons de Seyssel**
- **Renouveau de la muséographie permanente de la Maison du Haut Rhône**
- **Création d’un sentier d’interprétation dynamique sur les bourgs de Seyssel 01 et 74** (utilisation des NTIC et de la réalité augmentée)
- **Mise en valeur du site de Condate** (espace d’exposition spécifique / utilisation de la réalité augmentée) et **de la voie romaine du val de Fier**
- **Création de produits touristiques en lien avec le Rhône et le vin**
- ...



Contribution de l’État et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d’actions, en appui aux porteurs des projets :

L’État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l’État éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l’expression du souhait des maîtres d’ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L’État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d’aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l’investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe « contrat de ruralité », et/ou enveloppe « thématique »).

	Date prévue ¹²	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
Muséo Maison du Haut-Rhône		Seyssel 74		CC Usse et Rhône	<i>À définir</i>
Navette de transport fluvial		Seyssel 74		CC Usse et Rhône	650 000 € HT
Requalification de la base de loisir		Seyssel 01/74		CC Usse et Rhône	<i>À définir</i>
Aménagement du refuge de Sur Lyand	2019	Corbonod	<i>À définir</i>	CC Usse et Rhône	<i>À définir</i>
Hôtel du Haut-Rhône	2017	Seyssel 01	1 705 751 €	Commune de Seyssel Ain	FEDER : 444 259 € Région Auvergne-Rhône-Alpes : <i>À définir</i>
Gîte d'étape de Chaumont à requalifier	2018	Chaumont	<i>À définir</i>	CC Usse et Rhône / int. Communautaire <i>à définir</i>	<i>À définir</i>

D- Sur les mobilités

Concernant les projets en matière de déplacements et de mobilité, la Communauté de Communes Usse et Rhône propose l'aménagement d'aires de covoiturage, d'aménagement du parc de stationnement de la gare ferroviaire de Seyssel-Carbonod et l'extension de lignes de transports inter-urbain.

La commune de Carbonod réalise à ce jour un aménagement de 60 places de parking pour la desserte de la gare de Seyssel-Carbonod. À ce jour, 110 usagers empruntent quotidiennement la ligne

Concernant les aires de covoiturage, la commune de Frangy a un projet dans le cadre de l'aménagement de son centre-bourg. Elle sera portée par la commune de Frangy mais dispose d'un rayonnement intercommunal. D'autres projets pourront voir le jour dans l'avenir, en fonction des besoins identifiés.

¹² Date de mise en service

	Date prévue ¹³	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
Parc de covoiturage (80-90 places)	2019	Frangy	<i>À définir</i>	Commune de Frangy	<i>À définir</i>
Aménagement du parking de la gare de Seyssel-Corbonod	2017/2018	Corbonod	15 000 €	Commune de Corbonod	État et Région : 8 000 €
Extension des lignes de car inter-urbain	2020	<i>Usse et Rhône</i>	<i>À définir</i>	CD de Haute-Savoie	<i>À définir</i>

E- Sur la transition écologique

La Communauté de Communes Usse et Rhône participe à des projets concernant la transition écologique. Outre l'élaboration des trois programmes locaux de l'habitat en lien avec les PLUi dans le cadre de l'urbanisme et des logements futurs, elle participe à :

- ✓ la requalification du site de la déchèterie de Frangy – Val des Usse,
- ✓ le soutien à des projets en matière de méthanisation agricole.

	Date prévue ¹⁴	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
Requalification de la déchèterie de Frangy	2018	Frangy		CC Usse et Rhône	
Méthanisation agricole	2017	<i>Usse et Rhône</i>	<i>En fonction des projets</i>	<i>À définir</i>	<i>Sans doute une participation de la CC</i>

F- Sur la cohésion sociale

Concernant les politiques de cohésion sociale, la Communauté de Communes Usse et Rhône, pour répondre aux besoins des habitants, a des projets relatif à :

- la création d'une **crèche multi-accueil** de 22 places à **Seyssel** Haute-Savoie,
- une réflexion pour la création d'une **crèche multi-accueil** à **Minzier**,
- la **délocalisation de l'EHPAD du Val des Usse**.

Elle est directement maître d'ouvrage dans la création de la crèche de Seyssel et elle soutient le projet de délocalisation de l'EHPAD du Val des Usse.



La capacité en nombre de place de **crèches à Seyssel** est très limitée (15 places disponibles à Seyssel Ain). Initiée par la CC du Pays de Seyssel et repris par la CC Usse et Rhône, le projet

¹³ Date de mise en service

¹⁴ Date de mise en service

de nouvelle crèche comprendra 22 places et sera situé dans les locaux de l'actuel office du tourisme de seysse, à la Maison de Pays. Le projet, d'un total de 533 000 €, est financé par la CC Ussets et Rhône et bénéficie de 426 000 € de subventions (180 000 € de la CAF, 160 000 € de l'État et 86 000 € du Département de Haute-Savoie).

Une réflexion devra être engagée pour doter la Communauté de Communes Ussets et Rhône d'une crèche multi-accueil au nord de son territoire, dans la commune de Minzier et qui répondrait à la demande des ménages des communes de Minzier, Marlioz, Contamine-Sarzin, Frangy et Chaumont. Cette réflexion devra être engagée avant la fin du mandat.

Concernant l'EHPAD du Val des Ussets, basée à Frangy, il conviendra de statuer sur la remise aux normes du site ou bien de réfléchir à une délocalisation. Il y a urgence à agir en la matière et des premières études de réflexion ont été commandées.

En outre, en matière de loisir, la Communauté de Communes projette, à terme, d'investir dans des terrains de tennis couverts. Ils ont été déjà projetés et budgétés par l'ancienne Communauté de Communes de la Semine. Les élus réfléchissent aujourd'hui à son intérêt communautaire. Leur localisation sera située sur le site de la Croisée, sur le plateau de la Semine.

De même, il est question de relancer les réflexions autour de la création d'un gymnase à Frangy, pour conforter les équipements de loisir dans cette partie de la Communauté de Communes.

	Date prévue¹⁵	Commune	Montant envisagé	Maître d'ouvrage	Soutiens financiers connus ou possibles
Crèche multi-accueil de Seysse	2018	Seysse 74	533 000 €	CC Ussets et Rhône	CAF de Haute-Savoie : 180 000 € État : 160 000 € CD de Haute-Savoie : 86 000 €
Crèche multi-accueil	2019	Minzier	<i>À définir</i>	CC Ussets et Rhône	<i>À solliciter</i>
Mise aux normes ou délocalisation de l'EHPAD du Val des Ussets	2020	Frangy	<i>À affiner</i>	CC Ussets et Rhône	CD de Haute-Savoie
Gymnase	2019	Frangy	<i>À définir</i>	CC Ussets et Rhône / int. Communautaire à définir	<i>À solliciter</i>
Tennis couvert	2018	Chêne-en-Semine	600 000 €	CC Ussets et Rhône / int. Communautaire à définir	<i>À solliciter</i>
Construction et requalification de centres de loisirs	2019	CC Ussets et Rhône	<i>À définir</i>	CC Ussets et Rhône / int. Communautaire à définir	<i>À solliciter</i>

¹⁵ Date de mise en service

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

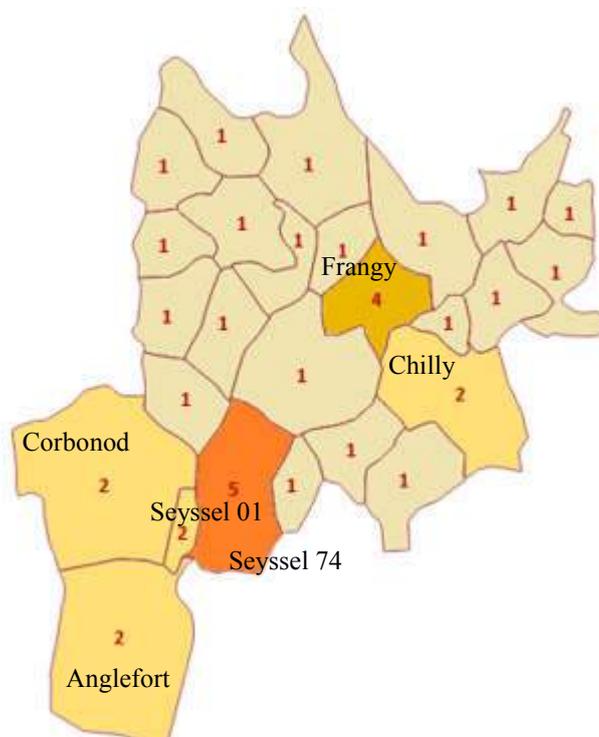
A- La gouvernance

A-1 La gouvernance de la Communauté de Communes Usse et Rhône

La gouvernance de la Communauté de Communes Usse et Rhône s’organise autour des instances suivantes :

- le Conseil communautaire,
- le Bureau,
- les Commissions.

Le Conseil communautaire est composé de 37 membres qui se répartissent par commune comme suivant :



Elle est l’instance décisionnelle de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Bureau de la Communauté de Communes Usse et Rhône est composé comme suivant :

Paul RANNARD	Président
Bernard REVILLON	1 ^{er} Vice-président délégué à l’Urbanisme et à l’Aménagement du territoire
Christian VERMELLE	2 ^{ème} Vice-président délégué au Développement économique
Emmanuel GEORGES	3 ^{ème} Vice-président délégué à l’Assainissement collectif
Gilles PILLOUX	4 ^{ème} Vice-président délégué au Développement

	touristique
Jean-Louis MAGNIN	5 ^{ème} Vice-président délégué aux Bâtiments et aux Services techniques
André-Gilles CHATAGNAT	6 ^{ème} Vice-président délégué à la Petite enfance, à la Jeunesse et aux Personnes Âgées
Patrick BLONDET	7 ^{ème} Vice-président délégué à l'environnement
Alain LAMBERT	8 ^{ème} Vice-président délégué à l'assainissement non collectif
Mylène DUCLOS	9 ^{ème} Vice-présidente déléguée aux Transports, aux Gens du voyage et aux Associations
Joseph TRAVAIL	10 ^{ème} Vice-président délégué à l'administration générale et aux Ressources humaines
Jean-Yves MÂCHARD	11 ^{ème} Vice-président délégué au Budget, à la Comptabilité et à la Communication

Chaque Vice-président dispose d'une commission dédiée. Les commissions sont composées des Conseillers communautaires qui y sont répartis ainsi que certains Conseillers municipaux qui y participent. Il n'y a pas plus d'un représentant par commune (excepté pour la commune représentée par le Vice-président).

A-2 La gouvernance autour du Contrat de ruralité

Afin de travailler autour du contrat de ruralité, un comité de pilotage (COFIL) sera constitué. Il réunira les porteurs du contrat de ruralité ainsi que les représentants de l'état et tous les partenaires signataires. Il assurera le suivi collégial du contrat et sa mise en œuvre.

Afin de faire un point d'étape sur l'avancement du contrat de ruralité, le comité de pilotage se réunira au moins une fois par trimestre, soit 4 réunions annuelles.

Le COFIL sera composé des membres suivants :

CC Usse et Rhône	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul RANNARD, Président ▪ Bernard REVILLON, Vice-président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire ▪ Christian VERMELLE, Vice-président délégué au développement économique ▪ Gilles PILLOUX, Vice-président délégué au développement touristique, Président de l'EPIC tourisme, ▪ Jean-Yves MÂCHARD, Vice-président délégué aux Finances et au budget.
Préfecture de Haute-Savoie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pierre LAMBERT, Préfet de Saint-Julien-en-Genevois
Région Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ André VERCIN, Conseil régional, 1^{er} Vice-président de la commission aménagement du territoire et transports

Département de Haute-Savoie	▪ Christian MONTEIL, Président
Département de l'Ain	▪ Damien ABAD, Président
Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie	▪ Guy METRAL, Président
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc	▪ Patrice JACQUIN, Président
Mutuelle Sociale Agricole des Alpes du Nord	▪ Jean-Marc EXERTIER, Président

B- L'ingénierie mobilisée

L'ingénierie mobilisée autour du Contrat de ruralité se compose comme suivant :

- ✓ Communauté de Communes Usse et Rhône :
 - Direction générale des services : M. Pascal BRIDE, DGS, Coordination globale et politique du contrat de ruralité,
 - Pôles Développement économique et Urbanisme - Aménagement du territoire : M. Sébastien ALCAIX, Responsable de pôle, Coordination technique du contrat de ruralité,
 - Pôle Comptabilité – budget : Mme Christine MARETTI, Responsable de pôle, Intervention sur les parties budget et comptabilité,
 - Pôle Environnement : Mme Bérengère LITTOT, Responsable de pôle, Intervention sur les parties environnement et assainissement,
 - Pôle Développement touristique : M. Jacques DOHEN, Responsable de pôle, Intervention sur la partie touristique.
- ✓ Préfecture de Haute-Savoie :
 - Coordination des contrats de ruralité : Services de la Préfecture et de la Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.

Les commissions de la Communauté de Communes Usse et Rhône rendent compte de leurs travaux pour les projets inscrits au Contrat de ruralité et qui mobilisent leurs compétences.

Les services de l'État organisent leur action via la coordination par la Préfecture de Haute-Savoie et avec les sites et services suivants :

- Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois,
- Direction des Relations avec les Collectivités Locales,
- Direction Générale des Finances Publiques.

Les Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain gèrent leur participation dans le contrat de ruralité en lien avec leur ingénierie mobilisée en fonction des thématiques abordées, de même que la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui coordonne toutefois depuis l'Espace régional situé à Annemasse.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage (COFIL) du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

La composition du COFIL est la suivante :

- ✓ Monsieur Paul RANNARD, Président de la CC Usse et Rhône,
- ✓ Monsieur Bernard REVILLON, Vice-président de la CC Usse et Rhône délégué à Urbanisme et à l'Aménagement du territoire,
- ✓ Monsieur Christian VERMELLE, Vice-président de la CC Usse et Rhône délégué au Développement économique,
- ✓ Monsieur Gilles PILLOUX, Vice-président de la CC Usse et Rhône délégué au Développement touristique,
- ✓ Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Vice-président de la CC Usse et Rhône délégué aux Finances et au budget,
- ✓ Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- ✓ Monsieur le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie,
- ✓ Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain,
- ✓ Monsieur le Conseiller régional, référant du secteur en matière d'aménagement du territoire,
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc,
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie,
- ✓ Monsieur le Directeur régional de la Compagnie Nationale du Rhône,
- ✓ Monsieur le Président de la Mutuelle Sociale Agricole des Alpes du Nord.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 23 mars 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Une convention annuelle de financement sera élaborée chaque année.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

À la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification du périmètre de la Communauté de Communes Usses et Rhône, ou de prise de compétences postérieurs à la signature du contrat, celui-ci sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le 23 mars 2017 à Seyssel Haute-Savoie,

**Le Président de la CC Usse et Rhône,
Paul RANNARD**



**Le Préfet de Haute-Savoie,
Pierre LAMBERT**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the stamp of the President of the CC Usse et Rhône.

Annexes

Annexe 1 – Table des sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ALUR	Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARC SM	Assemblée Régionale de Coopération Syndicat Mixte
ATMB	Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BTP	Bâtiment Travaux Publics
C2A	Communauté d'Agglomération d'Annecy
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCUR	Communauté de Communes Usse et Rhône
CDC	Communauté de Communes
CDRA	Contrat de Développement Rhône-Alpes
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
COPIL	Comité de Pilotage
CPER	Contrat Plan État Région
CPIE	Centre Permanents d'Initiative pour l'Environnement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DGS	Directeur Général des Services
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
DREAL	Direction Régionale de l'Équipement, de l'Agriculture et du Logement
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunal
EPIC	Établissement Public Industriel et Commercial
ETP	Équivalent Temps Plein
FEADER	Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP	Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fond Européen pour le Développement Régional
FISAC	Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
FSE	Fond Social Européen
FSI	Fond de Soutien à l'Investissement
FSIL	Fond de Soutien à l'Investissement Local
GAL	Groupement d'Action Locale

GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
GPS	Global Positioning System
GTJ	Grande Traversée du Jura
IGP	Indication Géographique Protégée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
LED	Light Emitting Diode
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MFR	Maison Familiale Rurale
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NSP	Ne Se Prononce pas
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
OCTAT	Office Cantonal de la Statistique
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PAEC	Projets Agro-Environnementaux et Climatiques
PAV	Point d'Apport Volontaire
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMR	Personne à mobilité Réduite
POA	Programme d'Orientations et d'Actions
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Personne Publique Associée
RD	Route Départementale
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
RGP	Recensement Général de la Population
RN	Route Nationale
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SEPNS	Société d'Études et de Protection de la Nature en Semine
SIDEFAGE	Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny - Genevois
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SLHS	Société Laitière des Hauts de Savoie
SM	Syndicat Mixte
SMECRU	Syndicat Mixte des Eaux du Contrat de Rivière des Usse
SMI	Surface Minimum d'Installation
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SPOTT	Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
TDF	TéléDiffusion de France
TER	Train Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TPECV	Transition Pour l'Écologie et la Croissance Verte
TPZ	Taxe Professionnelle de Zone
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTT	Vélo Tout Terrain
ZA	Zone Artisanale
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZAE	Zone d'Activités Économiques

Annexe 2 – Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat. Établie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- crédits de droits communs (dotations et fonds de l'État, tels la DETR, le FNADT,...) ;
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;
- volets territoriaux des CPER
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)
- en complément, une première enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL). L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.
- Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.
- La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).
- Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'État, sont attachés à un BOP.

Il est rappelé que l'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. À ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'État participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe thématique et/ou enveloppe contrat de ruralité). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat. Les conventions annuelles sont élaborées chaque année.